



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2025 - 2030





# TABLE DES MATIERES

<b>I. Contexte général</b>	<b>5</b>
1. Définition des déchets ménagers et assimilés	5
2. Définition de la prévention des déchets	5
3. Cadre règlementaire de la prévention des déchets	6
4. Le PLPDMA des collectivités de l'Indre	8
4.1. <i>Historique</i>	8
4.2. <i>Organisation</i>	8
<b>II. État des lieux du territoire</b>	<b>10</b>
1. Présentation générale	10
1.1. <i>Géographie – climat</i>	11
1.2. <i>Population</i>	13
1.3. <i>Habitat</i>	14
1.4. <i>Économie</i>	15
1.5. <i>Vie associative et culturelle</i>	16
1.6. <i>Activité touristique</i>	16
1.7. <i>Éducation</i>	17
1.8. <i>Médias et communication</i>	17
2. Production et gestion des déchets	19
2.1. <i>Fonctionnement du service public de gestion des déchets</i>	19
2.2. <i>Déchets des collectivités</i>	22
2.3. <i>Déchets d'activité économique</i>	23
2.4. <i>Production de Déchets Ménagers et Assimilés en chiffres</i>	26
2.5. <i>Coûts et financement de la gestion des déchets</i>	34
3. Prévention des déchets	37
3.1. <i>Le PLPD du SYMCTOM</i>	37
3.2. <i>Initiatives locales</i>	37
3.3. <i>Initiatives proches du territoire</i>	39
4. Intégration aux autres politiques publiques	41
5. Conclusion : forces et faiblesses	43
<b>III. Objectifs du PLPDMA</b>	<b>44</b>
1. Objectifs quantitatifs	44
2. Orientations stratégiques	45
3. Axes thématiques	45

<b>IV. Plan d'actions</b>	<b>46</b>
1. Communiquer sur les pratiques de consommation durable	47
2. Communiquer sur le compostage et le jardinage au naturel	48
3. Promouvoir le réemploi et la réparation à l'échelle locale	49
4. Communication départementale sur la prévention et la gestion des déchets	50
5. Mémo-réparation, le répertoire des réparateurs locaux	51
6. Opération "Devenez réparateur"	52
7. Harmoniser les documents de consignes de gestion des déchets	53
8. Promouvoir une alimentation anti-gaspillage et de saison	54
9. Coordonner l'animation départementale autour de la prévention des déchets	55
10. Former les agents professionnels à la gestion intégrée des déchets verts	56
11. Encourager le don aux associations	57
12. Organiser des visites d'installations de traitement des déchets	58
13. Contribuer à la réalisation de la cartographie départementale des déchets sauvages réalisée par la préfecture de l'Indre	59
14. Communiquer auprès des professionnels sur les nouvelles possibilités de réduction et de gestion des déchets	60
<b>V. Suivi et évaluation</b>	<b>61</b>
1. Modalités de suivi	61
2. Indicateurs généraux	61
<b>Annexes</b>	<b>62</b>
1. Fiche descriptive de chaque collectivité	62
2. Composition de la CCES au 1 <sup>o</sup> mai 2025	91

# I. CONTEXTE GENERAL

## 1. Définition des déchets ménagers et assimilés

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ne concerne pas l'ensemble des déchets produits sur le territoire. En effet, les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) désignent uniquement les déchets collectés et traités par les services publics des collectivités locales et des syndicats mixtes dédiés.

- Les **déchets ménagers** désignent les déchets produits par les habitants du territoire ;
- Les **déchets assimilés** (c'est-à-dire gérés de la même façon que les déchets ménagers) regroupent les déchets produits par les services publics et une petite partie des déchets produits par les professionnels (également nommés Déchets d'Activité Économique).

Selon leur composition et leur mode de gestion, ces déchets sont divisés en plusieurs grandes catégories, que l'on retrouve dans la plupart des publications en lien avec le sujet.

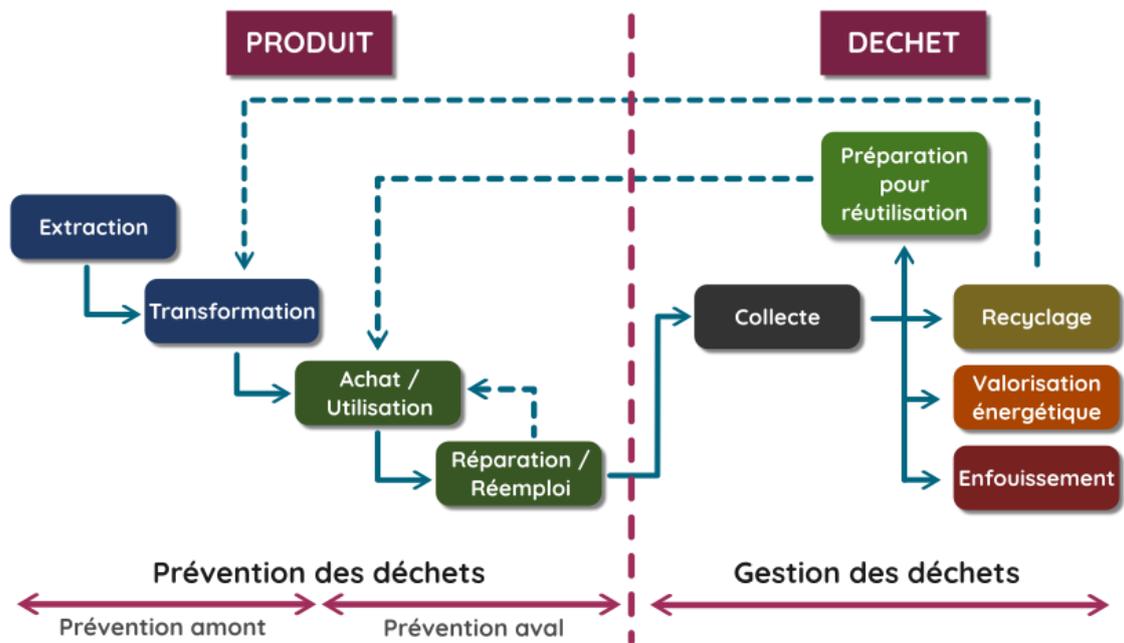
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)			
Déchets Occasionnels		Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) <i>collectes « de routine »</i>	
Apports en déchèterie	Collectes exceptionnelles <i>encombrants, cartons...</i>	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) <i>déchets en mélange</i>	Collecte Sélective (CS) <i>emballages, verre, biodéchets...</i>

## 2. Définition de la prévention des déchets

Selon la définition donnée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la prévention des déchets vise à :

- Diminuer les quantités de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative) ;
- Diminuer la nocivité des déchets lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux (prévention qualitative).

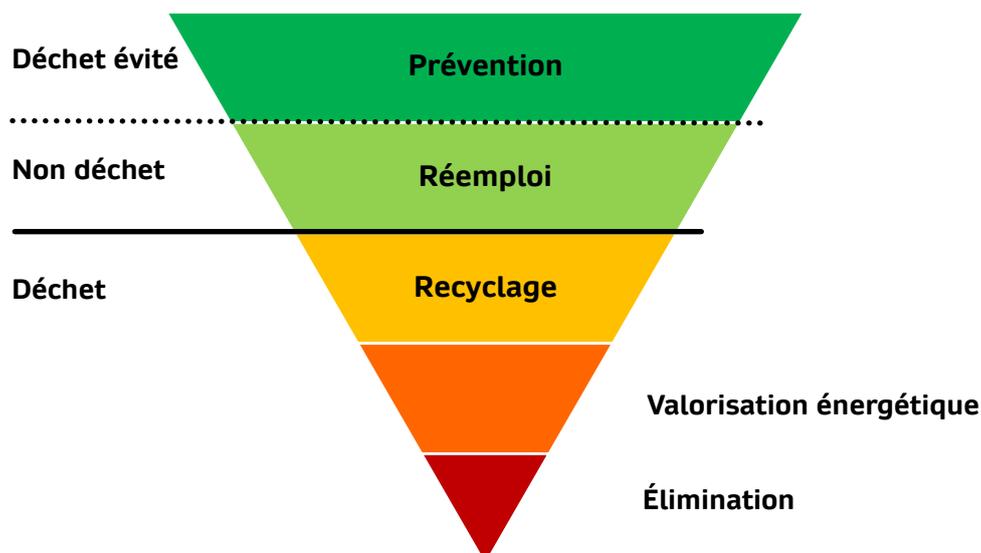
Elle englobe toutes les actions qui évitent ou réduisent les étapes de gestion d'un produit devenu déchet suite à l'abandon par son propriétaire. Ce sont en théorie des actions intervenant en amont de la production de déchets, mais très souvent les programmes de prévention intègrent également les actions favorisant le réemploi et le recyclage de certains produits.



*Schéma de la prévention et de la gestion des déchets dans le cycle de vie des produits*

### 3. Cadre réglementaire de la prévention des déchets

La prévention des déchets est réellement prise en compte par les pouvoirs publics depuis la directive-cadre européenne de 2008, qui établit un nouveau cadre juridique pour la gestion des déchets. En particulier, cette directive définit une nouvelle hiérarchie des modes de gestion des déchets qui place la prévention et le réemploi au sommet. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 a entériné cette hiérarchie dans le droit français.



En 2012, les **Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) deviennent obligatoires : la prévention des déchets devient une mission règlementaire pour toute collectivité exerçant une compétence de gestion des déchets (collecte et/ou traitement). Les modalités de mise en place des PLPDMA sont inscrites dans le Code de l'Environnement en 2015 (article R541-41). Ils consistent principalement, pour chaque territoire, à se fixer des objectifs de réduction des déchets et définir les moyens nécessaires pour y parvenir.

Plusieurs objectifs de réduction des déchets sont définis :

- Au niveau national par le **Plan National de Prévention et de Gestion des Déchets** (PNPGD), établi actuellement pour la période 2021 – 2027 ;
- Au niveau régional par le volet « déchets » du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET) de la région Centre – Val de Loire, qui fixe des objectifs de réduction pour 2025 et 2030.

Comme les PLPDMA, ces plans comportent des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, mais également des déchets d'activité économique (DAE) et des déchets du bâtiment et des travaux publics.

En parallèle, plusieurs lois fixent des obligations en matière de production de déchets, tant pour les producteurs que pour les collectivités.

Mises en place progressivement depuis 1992, les **filières à responsabilité élargie du producteur** (REP) obligent les producteurs de certains types de produits à organiser la gestion des déchets issus de ces produits. Cette gestion est confiée à un éco-organisme et financée par une éco-contribution intégrée au prix des produits. Il existe aujourd'hui 18 filières REP, établies à l'échelle nationale ou européenne.

En 2015, la loi TEPCV stipule que « Les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets. » La tarification incitative consiste à instaurer dans le financement du service de gestion des déchets une part variable, appliquée en fonction de la quantité ou de la nature des déchets produits. Les modalités d'application d'une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont définies à l'article 1522 bis du code général des impôts. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) incitative est inscrite à l'article L2333-76 du code général des collectivités territoriales.

La **loi relative au gaspillage alimentaire** de 2016 interdit la destruction d'aliments encore consommables et oblige les professionnels de l'alimentation à signer une convention de don avec une association d'aide alimentaire.

La **loi Agriculture et Alimentation** de 2018 introduit l'obligation pour les restaurateurs de proposer à leurs clients une solution pour emporter ce qui n'est pas terminé dans leur assiette, et interdit l'usage des contenants en plastique dans la restauration collective à partir de 2025.

La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire** (AGEC) de 2020 est la plus récente concernant la gestion des déchets. Elle introduit de nombreuses règles qui doivent être déployées progressivement jusqu'en 2040, notamment :

- La création de 11 nouvelles filières REP, qui s'ajoutent aux 14 existantes ;
- L'interdiction de nombreux objets en plastique jetable ;
- L'obligation de proposer des pièces d'occasion (si disponible) lors d'une réparation ;
- L'obligation pour les commerçants d'accepter les contenants réutilisables de leurs clients ;

- L'obligation pour les collectivités de proposer une solution de gestion des biodéchets ;
- L'interdiction de la vaisselle jetable dans les restaurants de plus de 20 places ;
- L'interdiction de l'impression systématique des tickets de caisse...

## 4. Le PLPDMA des collectivités de l'Indre

### 4.1. Historique

Depuis 2020, plusieurs collectivités du département de l'Indre se sont réunies au sein d'une entente intercommunale, portant initialement sur le traitement des emballages dans le centre de tri des Sablons, exploité par le SYTOM de la région de Châteauroux. Peu à peu, les discussions entre les membres de l'entente se sont élargies aux enjeux liés à l'avenir du traitement des déchets ultimes sur le territoire et aux moyens de réduction de ces flux.

Ces discussions ont abouti en 2024 à la signature d'une convention de service unifié entre 15 collectivités pour l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du département de l'Indre.

### 4.2. Organisation

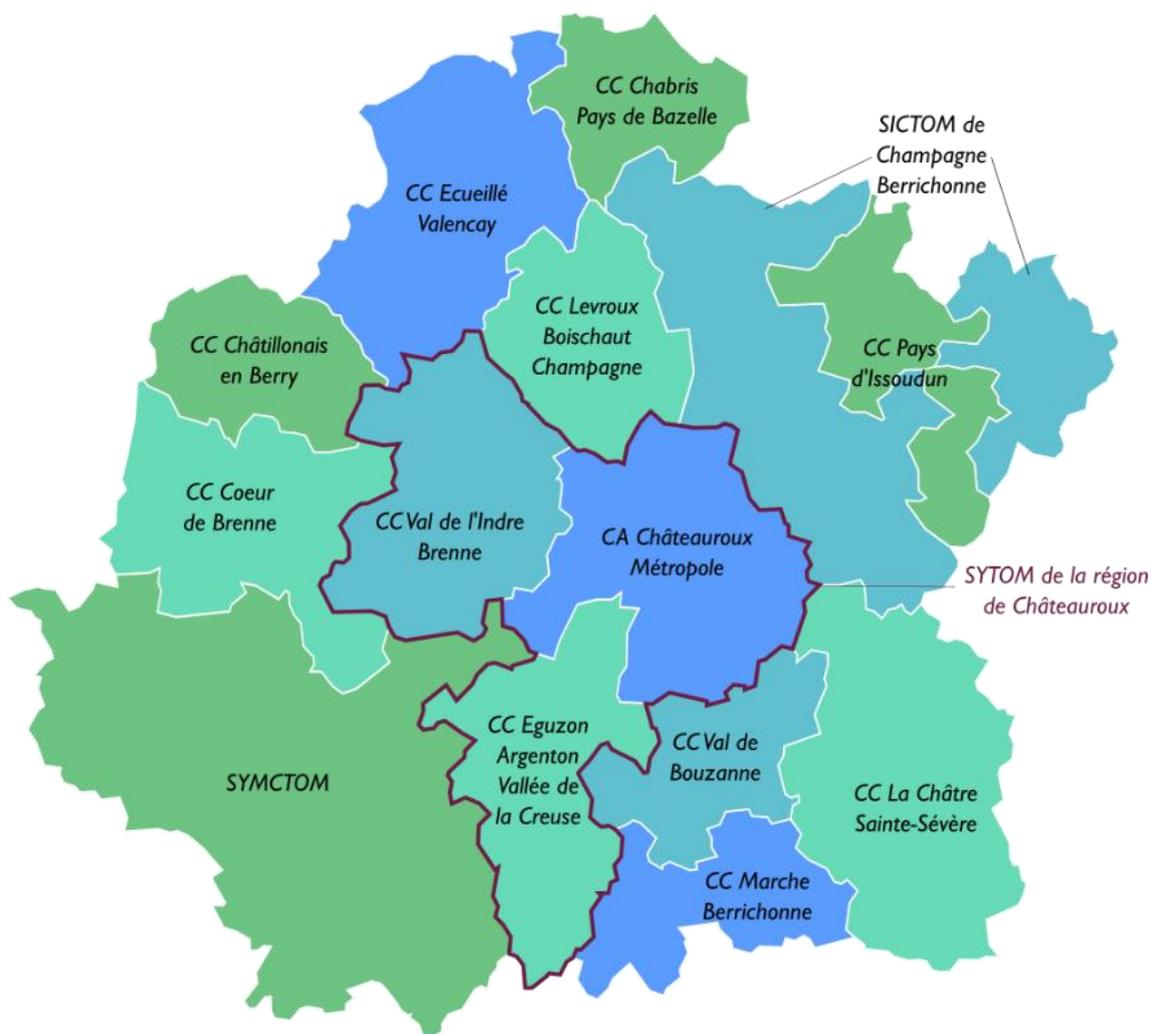
Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, la Communauté de Communes La Châtre-Sainte-Sévère, le Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Châteauroux, la Communauté de Communes Levroux-Boischaut-Champagne, la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, la Communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle, la Communauté de Communes Cœur de Brenne, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, la Communauté de Communes du Val de Bouzanne, la Communauté de communes Châtillonnais-en-Berry, la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole décident conjointement de créer un service unifié dont la mission est d'élaborer et de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle du département de l'Indre.

La gestion du service unifié est confiée à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole. Un chargé de mission est recruté pour assurer le suivi administratif de l'élaboration du programme.

La gouvernance du PLPDMA est assurée par deux instances :

- L'équipe projet : composée d'un élu référent, du chargé de mission et des techniciens de chaque collectivité, elle est chargée de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi du programme.
- La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) : composée des élus de chaque collectivité, de leurs techniciens, des partenaires du programme et des acteurs locaux de la prévention des déchets, elle est chargée de fixer les objectifs du programme, d'en définir les orientations et les actions, et d'en évaluer les résultats.

Le présent PLPDMA est adopté pour 6 ans, de 2025 à 2030. Il fait l'objet d'une évaluation annuelle par la CCES. A l'issue des 6 ans, le PLPDMA sera révisé pour adopter de nouveaux objectifs et de nouvelles actions.



*Collectivités membres du service unifié du PLPDMA*

## II. ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

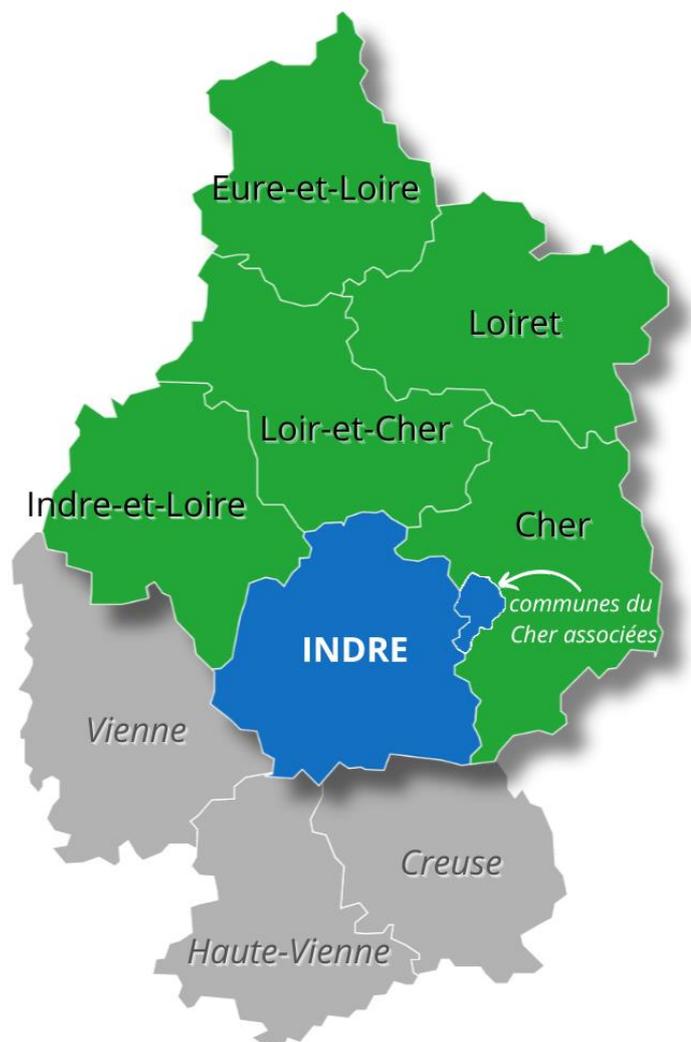
### 1. Présentation générale

Le périmètre d'application du PLPDMA correspond à l'ensemble du département de l'Indre, ainsi que de 12 communes du département du Cher : 3 communes faisant partie de la Communauté de communes du pays d'Issoudun (CCPI) et les 9 communes de la Communauté de communes FerCher – pays Florentais en tant que membre du SICTOM de Champagne Berrichonne.

Pour des raisons de disponibilité des statistiques, la majorité des données présentées dans cette première partie se réfèrent au seul département de l'Indre.

Situé au sud de la région Centre – Val de Loire, le département de l'Indre forme avec le département du Cher l'ancienne province historique du Berry. Il est limitrophe de la région Nouvelle-Aquitaine via les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse.

L'Indre compte 217 228 habitants<sup>1</sup>, auxquels il convient d'ajouter 13 437 habitants du Cher. Avec une densité de population de 32 habitants / km<sup>2</sup>, il s'agit d'un territoire particulièrement rural. En 2023, la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur le territoire est de 128 105 tonnes, soit 553 kg / habitant.



*Situation de l'Indre dans la région Centre - Val de Loire*

---

<sup>1</sup> INSEE 2021

Collectivité	Nombre de communes	Population (2021)	Typologie INSEE	Production de déchets (tonnages 2023)
Châteauroux Métropole	14	72 542	Mixte à dominante rurale	37 257
CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	21	19 415	Rural avec ville centre	10 372*
CC Val de l'Indre - Brenne	12	13 368	Rural dispersé	6 897
SYMCTOM	45	24 120	Rural dispersé	12 692
SICTOM de Champagne Berrichonne	39	21 069	Rural dispersé	13 172
CC du Pays d'Issoudun	12	18 899	Mixte à dominante rurale	11 372
CC de La Châtre et Sainte-Sévère	30	16 151	Rural avec ville centre	10 924
CC Écueillé - Valençay	18	10 924	Rural dispersé	6 749
CC Levroux Boischaud Champagne	10	6 222	Rural dispersé	3 587
CC Chabris - Pays de Bazelle	10	6 163	Rural dispersé	3 872*
CC du Val de Bouzanne	12	5 973	Rural dispersé	3 059*
CC du Châtillonnais en Berry	10	5 628	Rural dispersé	2 673
CC de la Marche Berrichonne	9	5 532	Rural dispersé	2 827*
CC Cœur de Brenne	11	4 659	Rural dispersé	2 652

Liste des collectivités signataires du PLPDMA

\* : avec estimation des tonnages de gravats (voir 2.4)

## 1.1. Géographie - climat

Situé à la jonction entre le Bassin parisien et les contreforts du Massif central, le département de l'Indre est traversé par deux grandes rivières, l'Indre et la Creuse, qui possèdent de nombreux affluents. Il est divisé traditionnellement en quatre grandes régions naturelles :

- Le Boischaud Nord, au Nord-Ouest, est un plateau bocager au relief légèrement vallonné, façonné par de nombreux affluents de l'Indre et du Cher. Les forêts y couvrent de grandes surfaces. Sa limite avec la Champagne Berrichonne est assez discrète.
- La Champagne Berrichonne, au Nord-Est, est un vaste plateau calcaire réparti entre les deux départements du Berry. Il est constitué de grandes plaines et traversé par l'Indre.
- La Brenne, à l'Ouest, est une dépression argileuse située entre les vallées de l'Indre et de la Creuse. Bien que dépourvue de relief, la région dispose d'un paysage très caractéristique, dû aux nombreux étangs qui y ont été creusés. Le Parc Naturel Régional de la Brenne englobe la majeure partie de cette région.

- Le Boischaut Sud, au Sud et à l'Est, marque le pied du Massif central et possède un relief beaucoup plus accidenté. On y trouve un paysage de vallées encaissées et de collines bocagères, ainsi que le point culminant du département (483m).

On ajoute parfois à ces grandes régions le pays Blancs, à la pointe Ouest du département, plateau calcaire profondément creusé par la Creuse et l'Anglin.

Le département possède un climat tempéré, sauf pour certaines communes de la Brenne où l'on considère que le climat est océanique altéré. Il subit de nombreuses conséquences du changement climatique, en particulier les périodes de sécheresse et les orages violents, les sols argileux ayant tendance à mal retenir l'humidité et à favoriser le ruissellement.

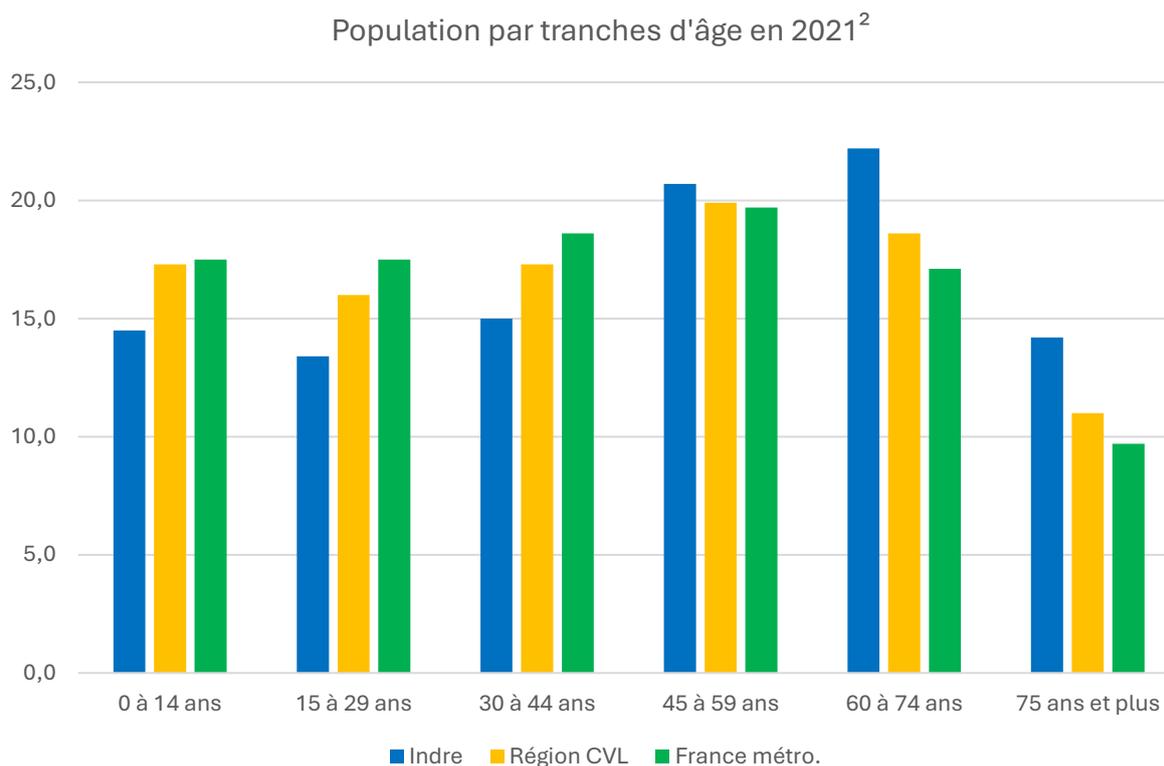


*Indre : régions naturelles, cours d'eau et principales voies de communication*

L'Indre est traversé par l'axe Paris-Toulouse (autoroute et voie ferrée), qui relie le territoire aux aires urbaines d'Orléans et de Limoges. Il possède également des connexions fortes avec les agglomérations de Tours, Bourges et Poitiers. Excepté sur l'agglomération castelroussine, l'offre de transports en commun est très limitée et la plupart des habitants utilisent leur voiture pour tous leurs déplacements.

## 1.2. Population

Relativement stable pendant la première partie du 20<sup>e</sup> siècle (si l'on excepte la chute brutale due à la Première Guerre Mondiale), la population de l'Indre décline de façon continue depuis les années 1970. Comme de nombreux territoires ruraux, la chute de la natalité n'a pas été compensée par l'installation de nouveaux habitants sur le territoire. Logiquement, cette baisse de la population s'accompagne d'un vieillissement bien plus important que le reste de la région Centre – Val de Loire. L'Indre est aujourd'hui l'un des départements français ayant la population la plus âgée : 36,4 % de personnes ont 60 ans ou plus, contre 26,6 % au niveau national.



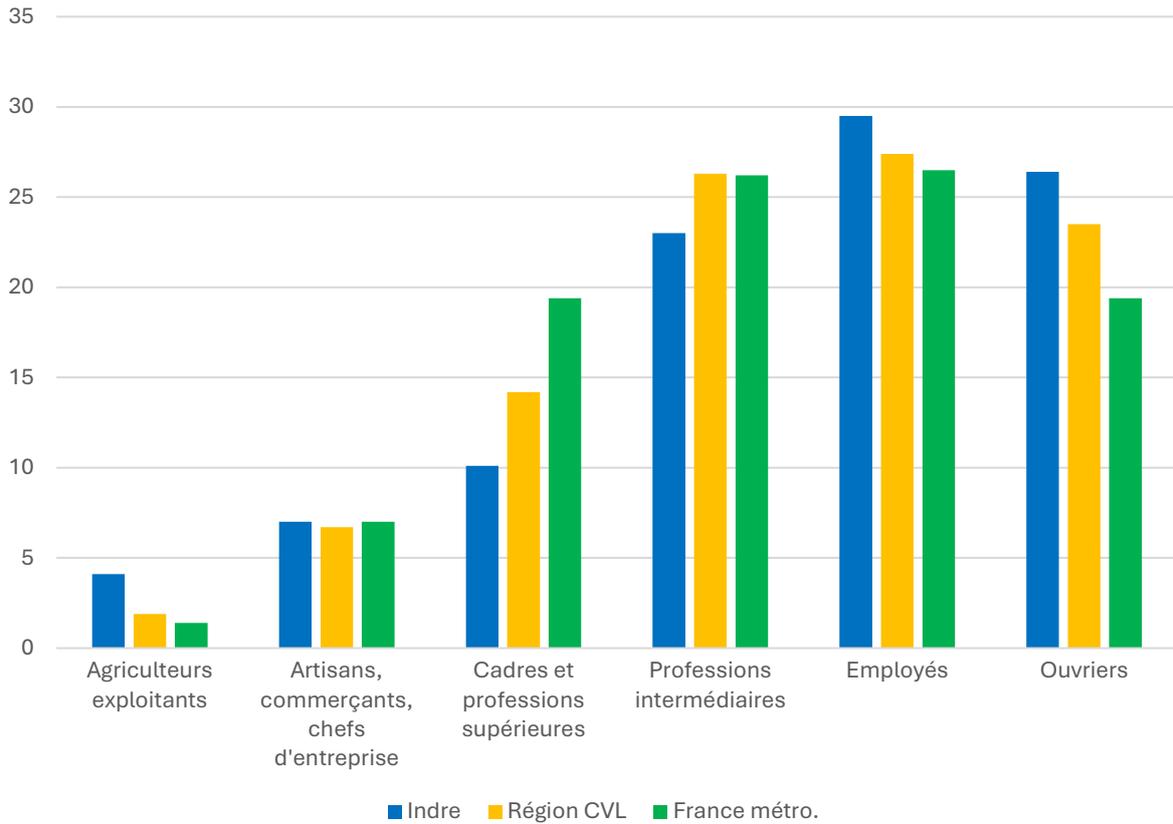
La composition des foyers reflète cette répartition de la population, avec une forte proportion de couples sans enfants (30,5 % des foyers contre 25,7 % en France). Cependant, l'évolution de la taille et de la typologie des ménages est similaire au reste de la France. Elle reflète l'évolution des compositions familiales et des modes de cohabitation des dernières années : augmentation des personnes seules et des familles monoparentales, diminution des couples avec ou sans enfants.

La population du département se caractérise également par un niveau de vie moyen assez faible : en 2021, le revenu médian était de 21 270 € par unité de consommation<sup>3</sup> (France : 23 080 €, région CVL : 22 780 €). Cela s'explique en partie par l'importance de l'agriculture et de l'industrie dans les emplois du territoire, et une surreprésentation d'emplois peu valorisés et/ou peu qualifiés.

<sup>2</sup> INSEE 2021

<sup>3</sup> INSEE 2021. Les unités de consommation se calculent selon le nombre et l'âge des membres d'un foyer

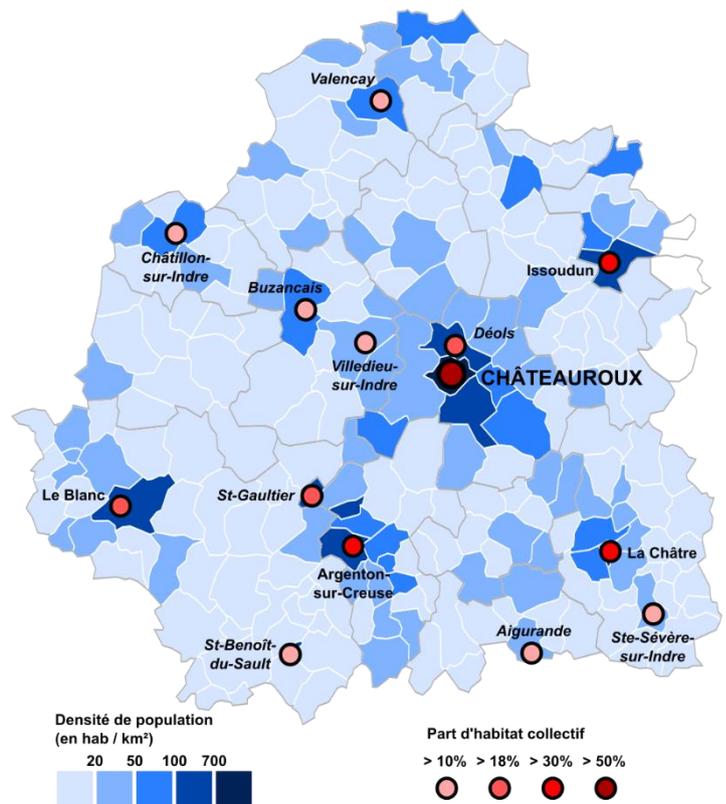
## Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2021



### 1.3. Habitat

La répartition des habitants sur le territoire est caractéristique des départements ruraux : environ un tiers de la population est concentrée sur l'agglomération de Châteauroux, la préfecture, alors que le reste des habitants sont répartis de façon homogène sur le département (84 % des communes comptent moins de 1000 habitants).

La grande majorité de la population habite en maison individuelle (82,8 % des logements). L'habitat collectif (incluant les logements sociaux) est concentré majoritairement sur Châteauroux et sa voisine Déols, sur les 3 sous-préfectures (Issoudun, La Châtre et Le Blanc) ainsi qu'à Argenton-sur-Creuse. Le département compte une proportion non négligeable de résidences secondaires ou saisonnières (10,7 %) et un nombre important de logements vacants (13,3 %, contre 8 % au niveau national).



Répartition de la population sur le département (INSEE 2021)

## 1.4. Économie

Bien que les métiers liés à l'administration et aux services progressent année après année, l'activité économique de l'Indre reste très marquée par l'agriculture et l'industrie, qui représentent 21,1 % des établissements actifs du département.

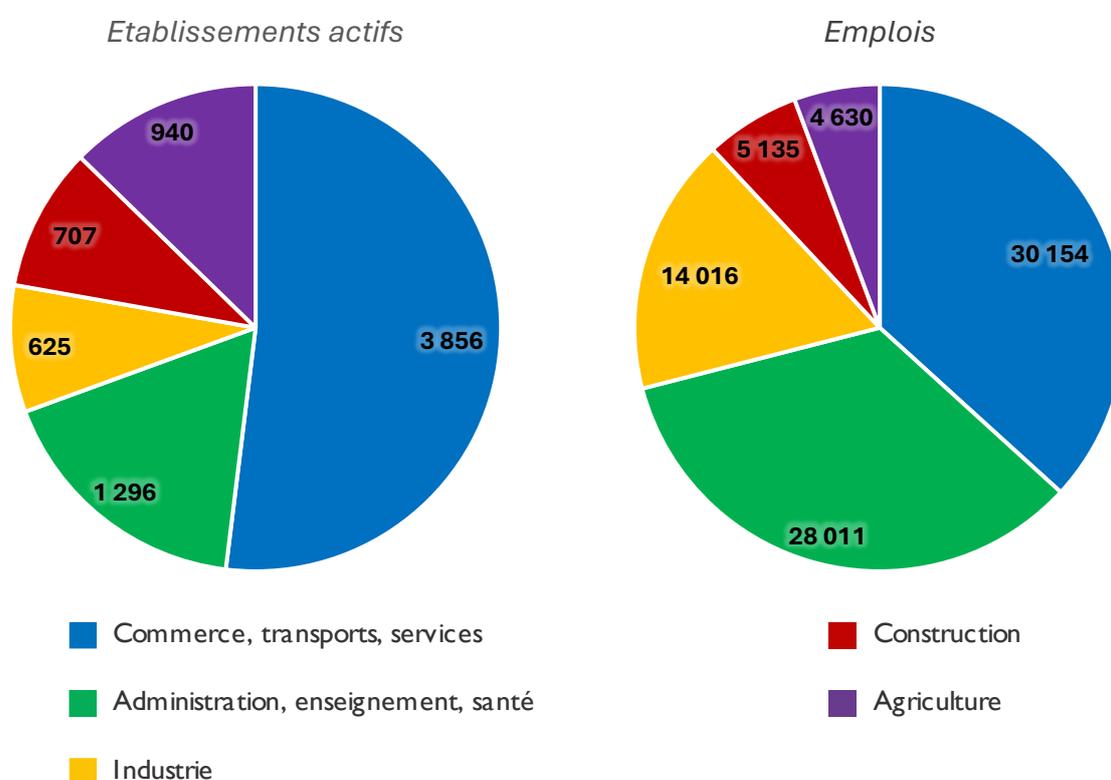
La production agricole est constituée principalement de cultures céréalières (1729 exploitations), d'élevages bovins (777 exploitations) et caprins (432 exploitations)<sup>4</sup>. Le territoire dispose de 4 AOC pour des fromages de chèvre, 3 AOC en vins et 1 AOC pour le beurre.

Outre les entreprises liées au secteur agricole (semences, matériel, alimentation), quelques filières spécifiques sont présentes sur le territoire : l'aéronautique, héritage de la base aérienne militaire présente à Châteauroux-Déols jusqu'en 1967 ; la sous-traitance automobile, qui représentait 30% des emplois industriels en 2022 ; et la maroquinerie, avec des ateliers de production à Issoudun, Le Blanc, Vicq-sur-Nahon...

Comme dans le reste de la France, le secteur tertiaire regroupe aujourd'hui la majorité des emplois et des établissements actifs : commerce, transports, administration, services aux personnes... Ces secteurs dépendent beaucoup des collectivités pour la gestion de leurs déchets, car ils concernent souvent des établissements plus petits, répartis sur l'ensemble du territoire, pour lesquels il est difficile de mettre en place des filières professionnelles de traitement. A contrario, l'agriculture et l'industrie ont beaucoup structuré la collecte et le traitement de leurs déchets ces dernières années.

Enfin, Il faut souligner dans ce bref résumé l'importance du secteur associatif, qui représente 12% des emplois du territoire.

Activité économique dans l'Indre <sup>5</sup>



<sup>4</sup> Agreste, recensement agricole 2020

<sup>5</sup> INSEE 2021

## 1.5. Vie associative et culturelle

En 2022, le nombre d'associations actives dans le département est estimé entre 4 500 et 5 000 (ce qui est assez proche de la moyenne nationale de 20 associations pour 1 000 habitants), et ces associations mobiliseraient entre 44 000 et 48 000 bénévoles. Une spécificité du territoire est l'importance des associations sportives, qui représentent 830 clubs affiliés à une fédération et 38 290 licenciés.<sup>6</sup>

La quantité d'événements culturels, sportifs, ou simplement festifs organisés par toutes ces associations sur le territoire est très difficile à évaluer. Plusieurs dizaines de manifestations ont lieu chaque semaine, auxquels il faut ajouter les spectacles, brocantes et fêtes locales organisées par les collectivités. Le secteur événementiel reste trop souvent le royaume du tout-jetable : à l'exception des gobelets réutilisables, peu d'événements ont pris des mesures pour réduire leurs déchets.

Dépendant à la fois des associations et des collectivités, le secteur culturel se répartit entre quelques salles ayant su se construire une réputation (M.A.CH 36, Scène nationale Équinoxe, Ferme-Théâtre de Bellevue, La Lucarne...), des médiathèques et des musées répartis de façon homogène sur l'ensemble du territoire, ainsi que des cinémas présents surtout sur la moitié sud de l'Indre. On notera enfin que les principaux sites touristiques (château de Valençay, maison de George Sand...) sont eux aussi actifs dans la programmation culturelle du département.

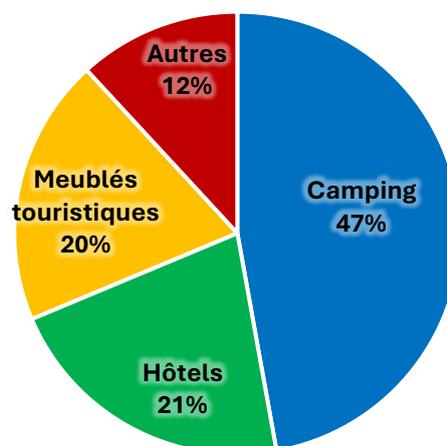
## 1.6. Activité touristique

Bien que l'activité touristique de l'Indre soit moins importante que celle de la vallée de la Loire, elle n'est pas négligeable pour autant. De plus, on observe souvent un relâchement des vacanciers dans leur gestion des déchets hors de leur domicile. Ils peuvent également avoir des habitudes et des règles différentes dans leurs collectivités d'origine.

L'offre d'hébergement est répartie principalement entre les campings (présents sur tout le territoire), les hôtels (concentrés principalement autour de Châteauroux, Argenton-Éguzon et Issoudun), et les meublés en location saisonnière. Ces meublés font partie des 14 835 résidences secondaires identifiées en 2024, situés principalement sur la moitié Sud du département. L'utilisation de ces résidences comme lieu de villégiature par les propriétaires n'est pas quantifiable. De la même façon, la fréquentation des camping-cars, en plein développement après la crise sanitaire de 2020, est difficile à évaluer.

En 2023, les touristes étrangers représentent 24% de la fréquentation, venant principalement de Belgique et des Pays-Bas.

Répartition des lits touristiques par type d'hébergement <sup>7</sup>



<sup>6</sup> Secrétariat d'Etat à l'ESS et à la vie associative : L'essentiel de la vie associative de l'Indre, décembre 2022

<sup>7</sup> Agence d'Attractivité de l'Indre : le tourisme dans l'Indre, 2023

Les activités touristiques privilégiées par les visiteurs sont les visites de monuments ou villages classés, les visites de musées ou parcs, et les activités liées à la nature (randonnée pédestre, observation de la faune, cyclotourisme...). Ces dernières sont bien plus pratiquées sur notre territoire que dans le reste de la région Centre – Val de Loire. On peut donc supposer qu'une partie des touristes qui visitent l'Indre ont une certaine sensibilité à l'environnement, et qu'ils seraient potentiellement plus réceptifs à des actions de prévention des déchets destinées aux vacanciers.

## 1.7. Éducation

Réparti sur tout le territoire, le secteur éducatif est souvent la première porte d'entrée pour sensibiliser à l'environnement, et sa production de déchets est constituée principalement de flux évitables ou valorisables. A la rentrée 2022, hors enseignement supérieur, le département de l'Indre comptait 30 594 élèves répartis dans 258 établissements<sup>8</sup>.

	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves
École maternelle	56	5 662
École primaire	160	10 291
Collège	31	9 218
Lycée	11	5 423

Dans l'enseignement supérieur, l'offre de formations proposée dans le département est assez réduite, obligeant de nombreux jeunes à poursuivre leurs études en dehors du territoire. Les principaux sites proposant des formations supérieures sont l'IUT de l'Indre (à Châteauroux et Issoudun), l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers (à Châteauroux et Le Blanc) et plusieurs lycées (surtout pour des BTS).

## 1.8. Médias et communication

La réussite des actions de prévention dépend en grande partie de sa communication auprès des habitants, que ce soit pour inciter à des gestes de réduction des déchets ou amener de la clientèle à des filières de réemploi. Outre les outils de communication des collectivités (bulletin communautaire, site internet, réseaux sociaux), il est possible de s'appuyer sur des médias locaux disponibles sur tout ou partie du département.

On peut imaginer capter un public différent via les groupes ou comptes locaux actifs sur les réseaux sociaux. Il est également possible de réaliser des campagnes d'affichage grâce aux supports municipaux et à ceux situés dans des arrêts de bus.

<sup>8</sup> Académie Orléans-Tours, chiffres-clés 2022

Liste des médias diffusés sur le territoire du PLPDMA

Nom	Type	Zone de diffusion
La Nouvelle République	Presse quotidienne	Tout le territoire
L'Écho du Berry	Presse hebdomadaire	Sud-est de l'Indre
L'Aurore Paysanne	Presse hebdomadaire	Département de l'Indre
Carré Barré	Magazine mensuel	Département de l'Indre
ZEmag 36	Magazine mensuel	Département de l'Indre
La Bouinotte	Magazine trimestriel	Tout le territoire
Ici Berry	Radio publique	Tout le territoire
Radio Balistiq	Radio associative	Secteur de Châteauroux
Radio Dynamo	Radio associative	Secteurs du Blanc et d'Argenton-sur-Creuse
RCF en Berry	Radio associative	Tout le territoire
BIP TV	Chaîne de télévision	Département de l'Indre
MAP 36	Web TV associative	Tout le territoire

*Liste non exhaustive*

## 2. Production et gestion des déchets

### 2.1. Fonctionnement du service public de gestion des déchets

#### Organisation de la collecte



Collectivités du PLPDMA : modes de gestion des services et équipements

Sur les 15 collectivités membres du PLPDMA, 11 disposent à la fois des compétences collecte et traitement. 3 EPCI ont uniquement la compétence collecte et sont associées au sein du SYTOM 36 pour la compétence traitement. La majorité des collectivités assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages en régie, 3 collectivités ont délégué cette collecte à un prestataire. La collecte en point d'apport du verre est assurée par des opérateurs extérieurs, sauf sur le SYMCTOM, la CC Val de Bouzanne et le SICTOM de Champagne Berrichonne. En 2024, la collecte des papiers est toujours séparée des emballages sur 4 EPCI : Chabris – Pays de Bazelle, Châtillonnais en Berry, Val de Bouzanne et La Châtre – Sainte-Sévère. La CC Écueillé Valençay a mis en place une collecte séparée des biodéchets depuis 2022.

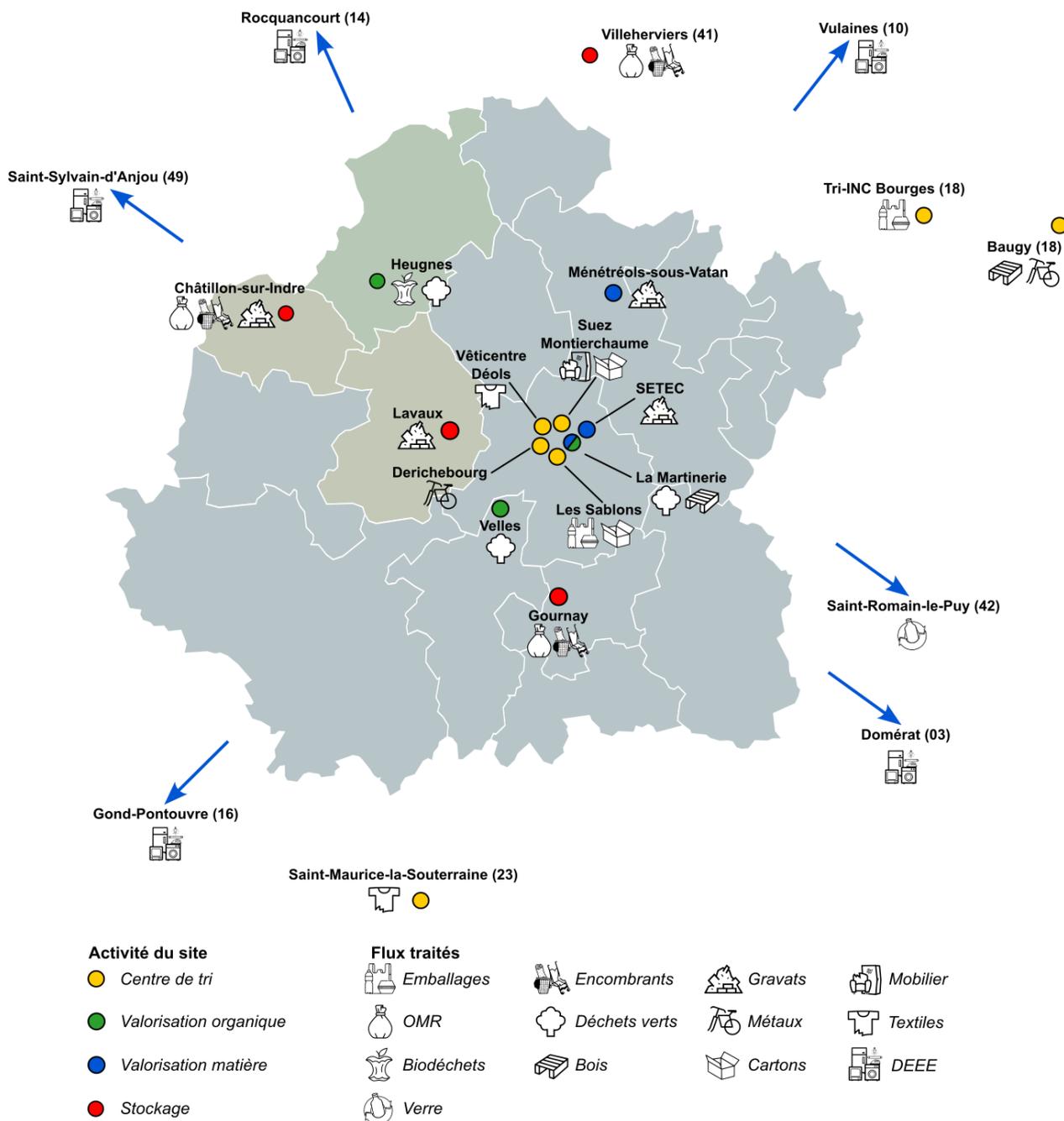
## Fonctionnement des déchèteries

Collectivité	Nombre de déchèteries	Haut de quai	Bas de quai	Ouvert aux professionnels locaux	Contrôle d'accès
Châteauroux Métropole	5	Régie + Insert jeunes (2 déchèteries)	Régie	Non	QR code + barrière
CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	2	Régie	Régie + Prestataires	Non	Autocollant
CC Val de l'Indre - Brenne	2	Régie	Prestataires	Non	Carte + barrière
SYMCTOM	5	Régie	Régie	Pour certains flux, payant	Barrière
SICTOM de Champagne Berrichonne	6	Régie	Régie	Sur 2 sites avec pont-bascule	
CC du Pays d'Issoudun	2	Régie	SICTOM CB	Non	Coupon
CC de La Châtre et Sainte-Sévère	2	Régie	Prestataires	Nombre limité de passages	Carte
CC Écueillé - Valençay	2	Régie	Paprec	Pour certains flux	
CC Levroux Boischaux Champagne	1	Régie	Prestataires	Oui + créneaux réservés	
CC Chabris - Pays de Bazelle	1	Régie	Régie	Sur créneaux réservés	
CC du Val de Bouzanne	1	Régie	Régie	Oui	
CC du Châtillonnais en Berry	1	COVED	COVED	Oui	
CC de la Marche Berrichonne	1	Régie	Prestataires	Oui	
CC Cœur de Brenne	1	Régie	Régie	Oui	

Les modes de fonctionnement des déchèteries sont variables. L'accueil des usagers (haut de quai) est quasi exclusivement assuré en régie (sauf 3 équipements), tandis que l'enlèvement des bennes (bas de quai) est confié à des prestataires pour 13 déchèteries sur 32. La majorité des déchèteries sont interdites aux professionnels, certaines leur sont accessibles sur des créneaux précis ou pour des flux spécifiques.

Quelques déchèteries sont équipées de moyens de contrôle d'accès ou sont en passe de l'être. Certains élus souhaiteraient une réflexion à l'échelle du département pour harmoniser les règles d'accès aux déchèteries et les moyens de les faire respecter.

## Traitement des principaux flux



Collectivités du PLPDMA : principaux sites de traitement des déchets collectés par les services publics

Actuellement, les ordures ménagères résiduelles ainsi que les encombrants de déchèterie sont intégralement enfouis. Ils sont répartis sur les sites de Gournay (dont l'exploitation est autorisée jusqu'en juin 2033), de Châtillon-sur-Indre (dont l'arrêt d'exploitation est prévu en juin 2026) et de Villeherviers (dans le Loir-et-Cher). La majorité des emballages sont traités au centre de tri des Sablons au Poinçonnet (propriété du SYTOM 36, exploité par l'opérateur privé COVED), à l'exception des CC Val de Bouzanne et Marche Berrichonne, qui les envoient au centre de tri de Bourges depuis 2023 (en tant qu'adhérents de la SPL Tri Berry Nivernais).

Toutes les collectivités ont des contrats avec des acteurs locaux pour le traitement des principaux flux de déchèterie (cartons, déchets verts, gravats, métaux). Particularité à noter : certaines collectivités assurent le traitement de leurs déchets verts et de leurs gravats en régie. Les flux de déchèterie concernés par une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont traités en dehors du département, sauf le mobilier (REP Déchets d'Eléments d'Ameublement) qui est trié au centre de tri de Suez à Montierchaume.

## 2.2. Déchets des collectivités

Une partie importante des tonnages collectés par le service public vient de la vie citoyenne et des autres services publics. Ils rentrent dans la partie « Assimilés » des Déchets Ménagers et Assimilés.

### *Déchets de voirie :*

On regroupe dans cette catégorie les déchets produits par la population dans des activités extra-professionnelles (voie publique, monde associatif, marchés, événements festifs) pour lesquelles la collectivité met en place des équipements de collecte dans l'espace public. Dans la réglementation ils ne sont pas considérés comme des DMA, mais les tonnages ramassés sont tout de même comptabilisés dans les rapports d'activité des services de gestion des déchets. Il existe des dispositifs nationaux pour développer un meilleur tri et une meilleure valorisation de ces flux, mais des actions de réduction peuvent aussi être mises en place, en particulier sur le monde associatif et les manifestations locales.

Dans cette catégorie, les dépôts sauvages font l'objet d'une attention particulière. Difficilement quantifiables, ils sont une source d'incivilités et de nuisances et représentent un danger pour l'environnement. Plusieurs collectivités mettent en place des actions de lutte contre ces dépôts sauvages, en particulier près des points d'apport ou de regroupement. La Ville de Châteauroux, la CC Chabris – Pays de Bazelle et la CC Levroux Boischaux Champagne ont signé avec CITEO un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés.

### *Déchets des services publics :*

Les déchets produits par l'activité des services publics ont une typologie beaucoup plus proche des déchets d'activité économique (DAE) : flux continu et bien identifiés, équipements de collecte centralisés, disponibilité du personnel pour être formé, intérêts économiques... L'enquête menée sur Châteauroux Métropole montre que certains services publics ont une production de déchets suffisante pour que des filières de traitement spécifiques soient mises en place. Des initiatives ont déjà été prises dans ce sens, par exemple le compostage des déchets alimentaires dans certains établissements scolaires.

### *Déchets des services de santé :*

Les services de santé méritent d'être évoqués à part des autres services publics, à cause de leur production importante de déchets comparé à leur activité et de la sensibilité du sujet sur le territoire.

On recense 9 centres hospitaliers, 3 cliniques et 43 EHPAD sur le département. Les hôpitaux et plusieurs EHPAD du territoire ont des contrats avec un prestataire pour l'enlèvement de leurs déchets, notamment grâce au Groupement de Coopération Sanitaire Achats du Centre. Plus l'établissement est important, plus les flux traités séparément sous nombreux. Par exemple, l'hôpital de Châteauroux dispose de bennes pour tous les flux de collecte sélective et pour de

nombreux flux de déchèterie : bois, DEEE, huile alimentaire... La collecte des établissements plus petits et de certains flux spécifiques est assurée par les services publics de collecte.

Dans les déchets des établissements de santé collectés en mélange, on retrouve principalement les biodéchets non issus des services de restauration et les textiles sanitaires.

## 2.3. Déchets d'activité économique

Les déchets d'activité économique (DAE) regroupent tous les déchets produits par les activités professionnelles hors service public. Selon la loi, tous les professionnels sont responsables de la gestion de leurs déchets. En pratique, seules certaines activités sont suffisamment structurées et produisent des tonnages suffisamment importants pour mettre en place des filières d'enlèvement et de traitement des déchets viables économiquement.

### *Déchets agricoles :*

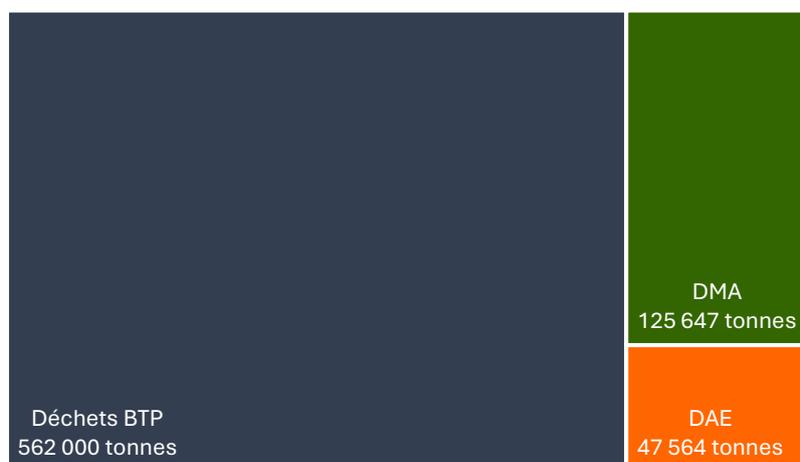
Les déchets agricoles sont répartis principalement entre des déchets végétaux souvent traités sur les exploitations, les déchets plastiques dont le traitement dépend de l'éco-organisme Adivalor, et des déchets animaux qui doivent être éliminés par des prestataires agréés.

Sur le territoire, les collectes de déchets plastiques ont lieu dans les établissements de plusieurs coopératives et négoce, à différentes périodes de l'année selon les types de déchets. Ces structures sont associées avec la Chambre d'Agriculture de l'Indre au sein d'Agro Plast Berry Ouest, pour harmoniser les collectes et en communiquer le calendrier. En 2023, ces collectes représentaient 378 tonnes (dont 208 tonnes de films plastiques).

Pour les sous-produits animaux et les cadavres, dont les conditions de traitement sont les plus strictes, les éleveurs contractent en général un forfait annuel avec un prestataire. Certains transformateurs et les associations de chasse ne disposant pas de ce type de contrats, leurs déchets (sous-produits animaux, cadavres...) se retrouvent fréquemment dans les ordures ménagères ou dans la nature.

### *Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics :*

Répartition de la production de déchets par secteur dans l'Indre (estimations 2019 -2021)



Les déchets issus du secteur de la construction représentent aujourd’hui l’immense majorité des tonnages de déchets produits en France. Sur le département, ce constat est confirmé par les travaux réalisés par l’observatoire régional des déchets sur les déchets du BTP de 2022 et les DAE de 2019.

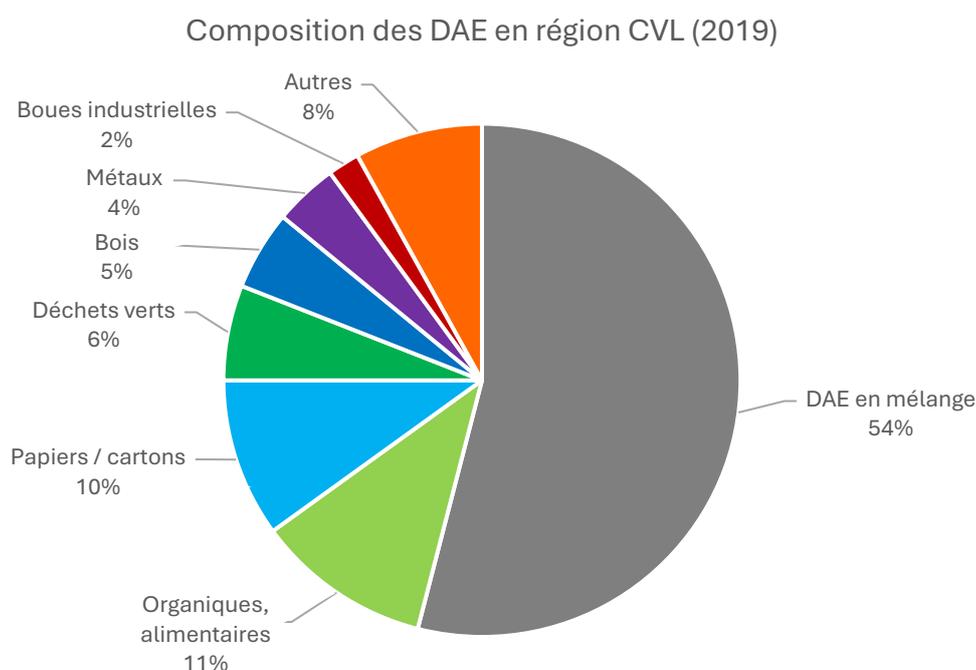
Les déchets minéraux représentent plus de 90% de ces tonnages, dont une partie importante est réemployée directement sur les chantiers (en particulier pour les infrastructures routières). Toutefois, le rapport de l’observatoire régional souligne que la part de déchets en mélange du BTP (c.à.d. hors minéraux) qui ont pu être tracés est très faible, ce qui laisse supposer un report de ces déchets dans les DAE en mélange, voire dans les DMA (apports en déchèterie).

### ***Déchets industriels banals :***

Les entreprises qui ont une production de déchets suffisamment importante peuvent faire appel à un prestataire privé pour installer et collecter des bennes directement dans leur établissement. Ces services, par leur coût et la logistique requise, sont inaccessibles pour les plus petites entreprises et les artisans / commerçants. Ces derniers peuvent se tourner vers une déchèterie professionnelle et doivent assurer le tri des déchets dans leur entreprise et leur transport jusqu’au site de collecte.

Les principales entreprises nationales de traitement des déchets ont une agence sur le territoire, parfois avec une déchèterie professionnelle, mais elles sont toutes situées autour de Châteauroux, rendant leur accès difficile ou coûteux pour une partie du département.

À la suite d’échanges avec les chambres consulaires, il apparaît qu’il est difficile d’obtenir des données précises sur les tonnages collectés dans les filières professionnelles sur le territoire, d’autant plus que les entreprises peuvent faire appel à des prestataires hors du département pour le traitement de leurs déchets. L’enquête de l’observatoire régional sur les DAE de 2019 montre tout de même que la moitié de ces déchets sont collectés en mélange, donc non valorisables.



*Observatoire régional des déchets : DAE tracés en 2019, hors BTP, déchets agricoles et déchets assimilés*

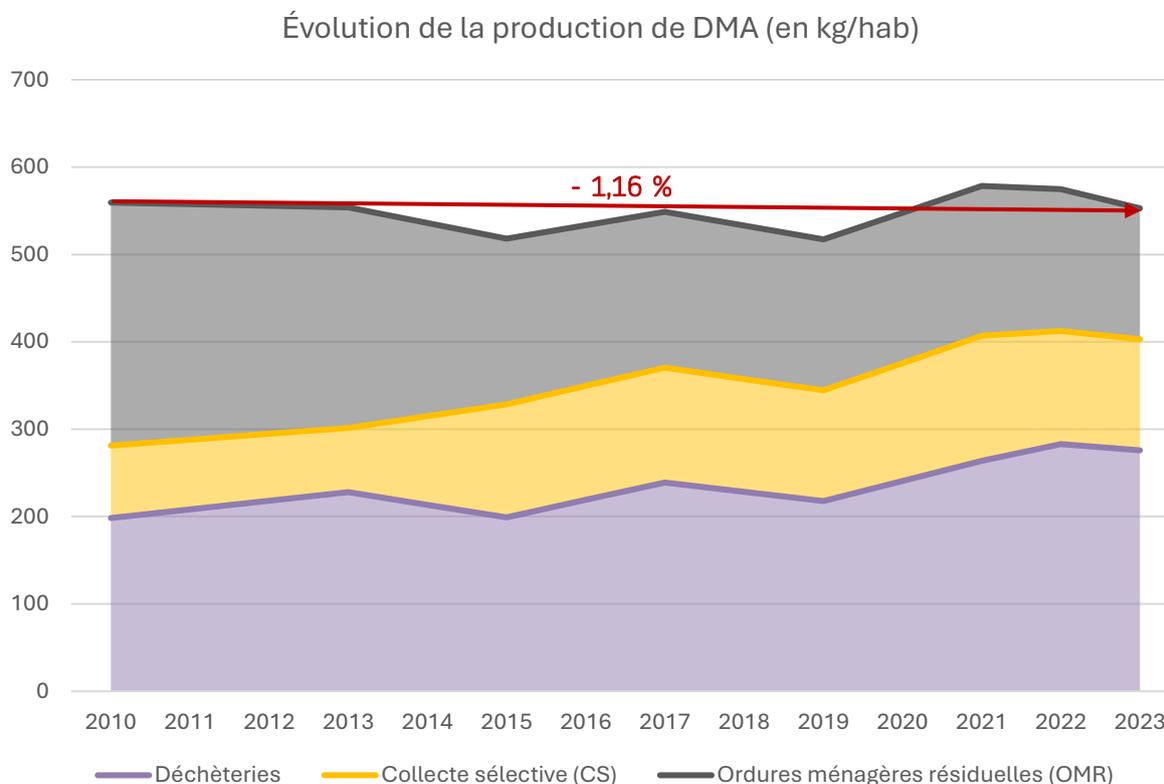
### *Autres Déchets d'activité économique :*

Le reste des déchets professionnels est collecté par les services publics de gestion des déchets. Il s'agit de la seconde partie des déchets assimilés aux déchets ménagers. Ils sont majoritairement issus des activités tertiaires et des petites entreprises de l'industrie ou du bâtiment. Lorsque ces déchets ont une typologie identique aux déchets ménagers (ordures ménagères ou emballages), ils peuvent être collectés par les même véhicules que pour les ménages. Certaines collectivités organisent également des collectes spécifiques pour certains déchets professionnels (par exemple les cartons).

Pour les flux plus importants ou plus spécifiques, il est nécessaire de s'adresser aux prestataires privés car beaucoup de collectivités n'autorisent pas les professionnels à accéder à leurs déchèteries.

## 2.4. Production de Déchets Ménagers et Assimilés en chiffres

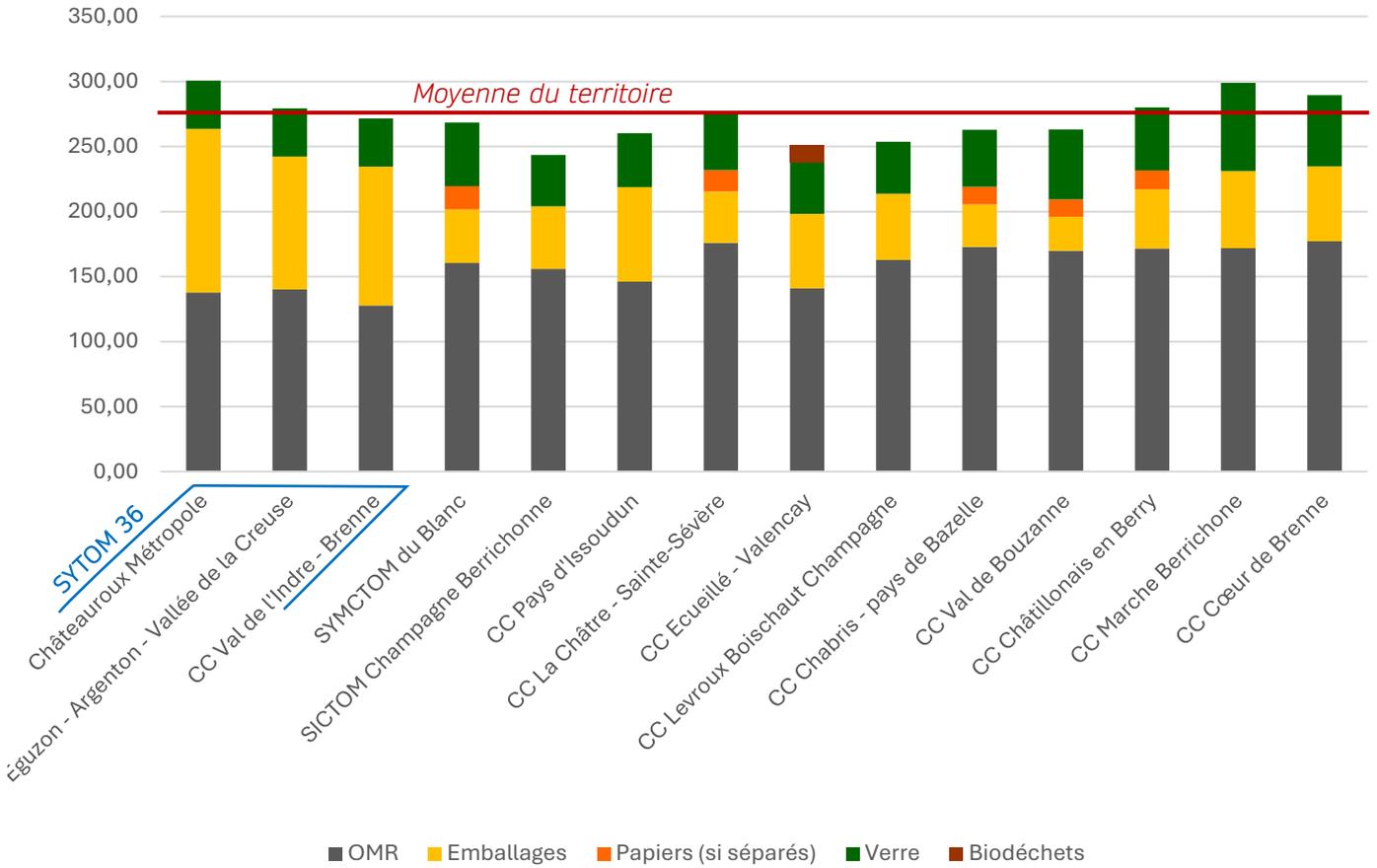
En 2023, année de référence choisie pour l'élaboration du PLPDMA, le territoire a produit **128 105 tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés, soit **553 kg par habitant**. Les données collectées montrent une stabilisation de la production de déchets depuis 2010 (-1,16%).



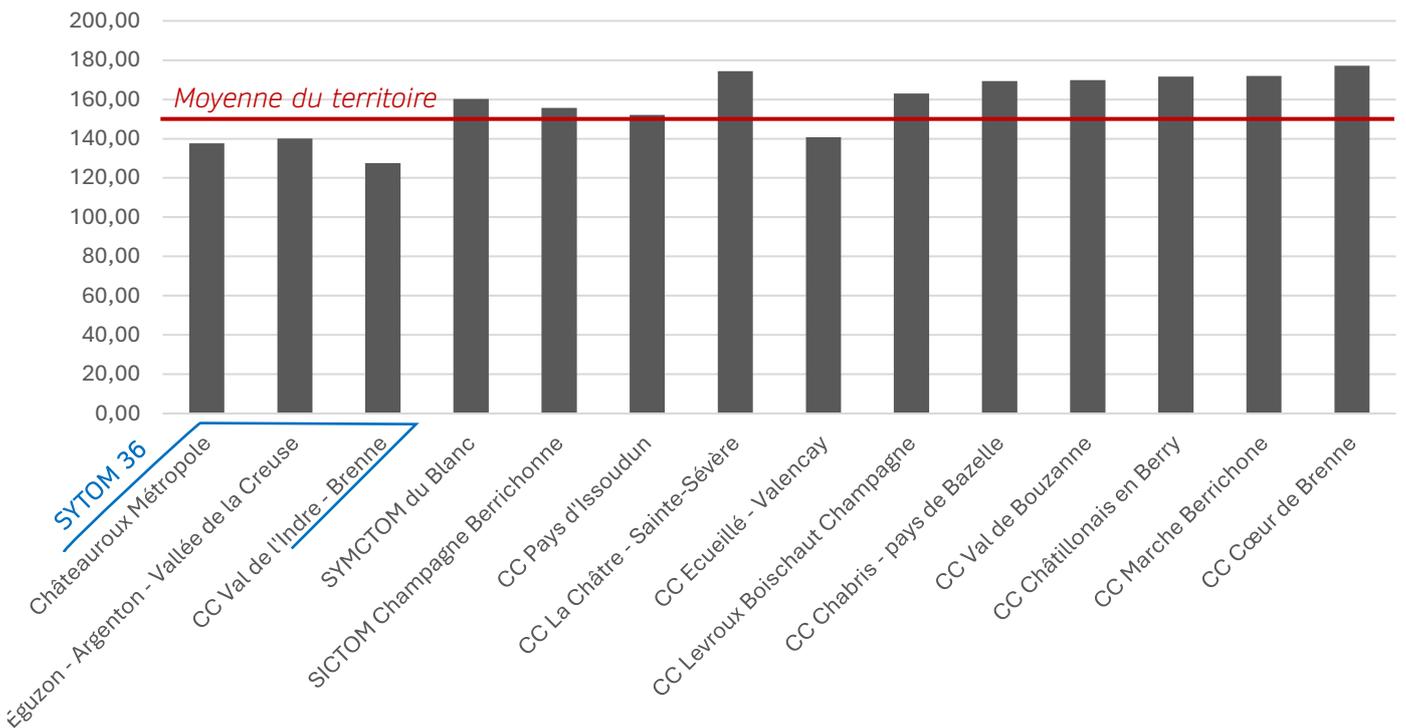
Sur ces 13 ans, il faut souligner que la production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a diminué de 46%, que les collectes sélectives ont augmenté de 54% grâce aux campagnes de communication et à l'extension des consignes de tri, que les apports en déchèterie ont progressé de 40%, avec une augmentation très forte après la crise sanitaire de 2020. L'année 2023 semble indiquer une stabilisation de ces apports, qui sont de mieux en mieux valorisés grâce à la mise en place de nouvelles filières : séparation des bois, des gravats, filières REP..

Cependant, il existe de grandes disparités de production de déchets selon les collectivités, qui s'expliquent par les différences de fonctionnement des déchèteries, d'anciennes habitudes de collecte particulières, les actions de prévention mises en place...

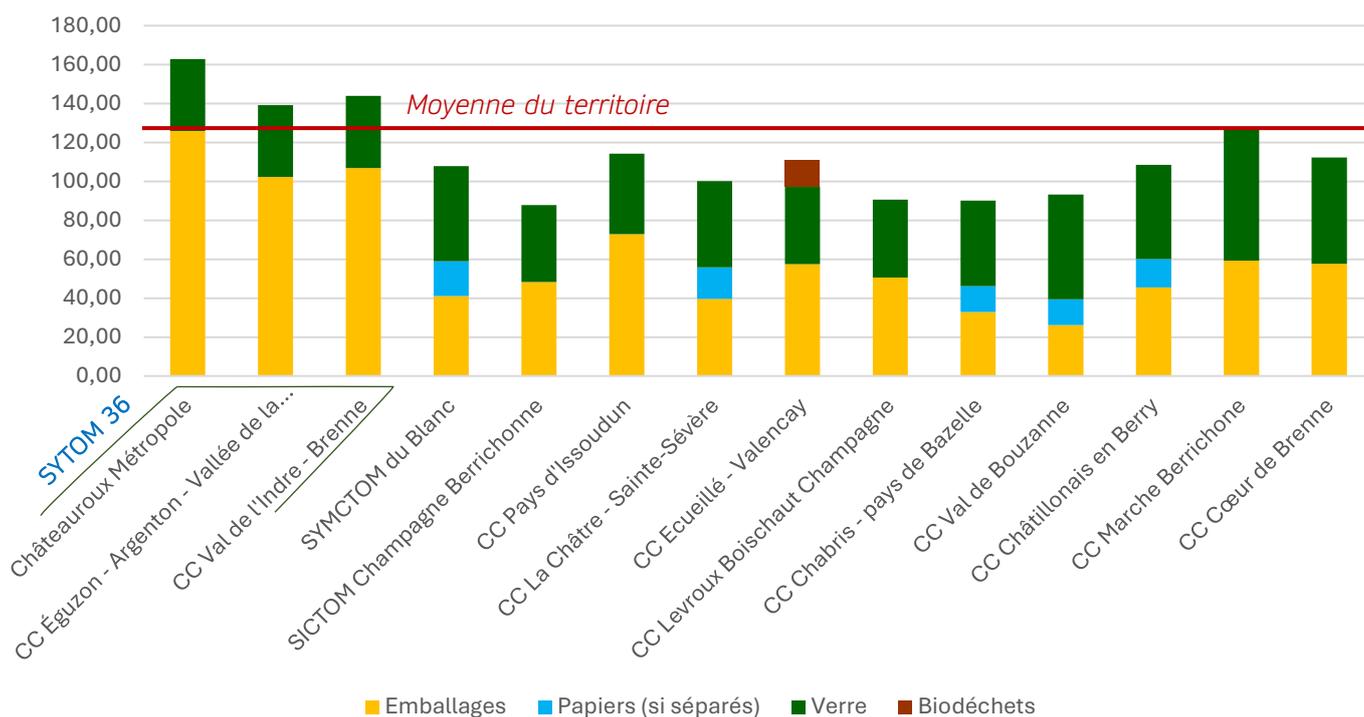
## Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) par habitant (2023)



## OMR par habitant (2023)



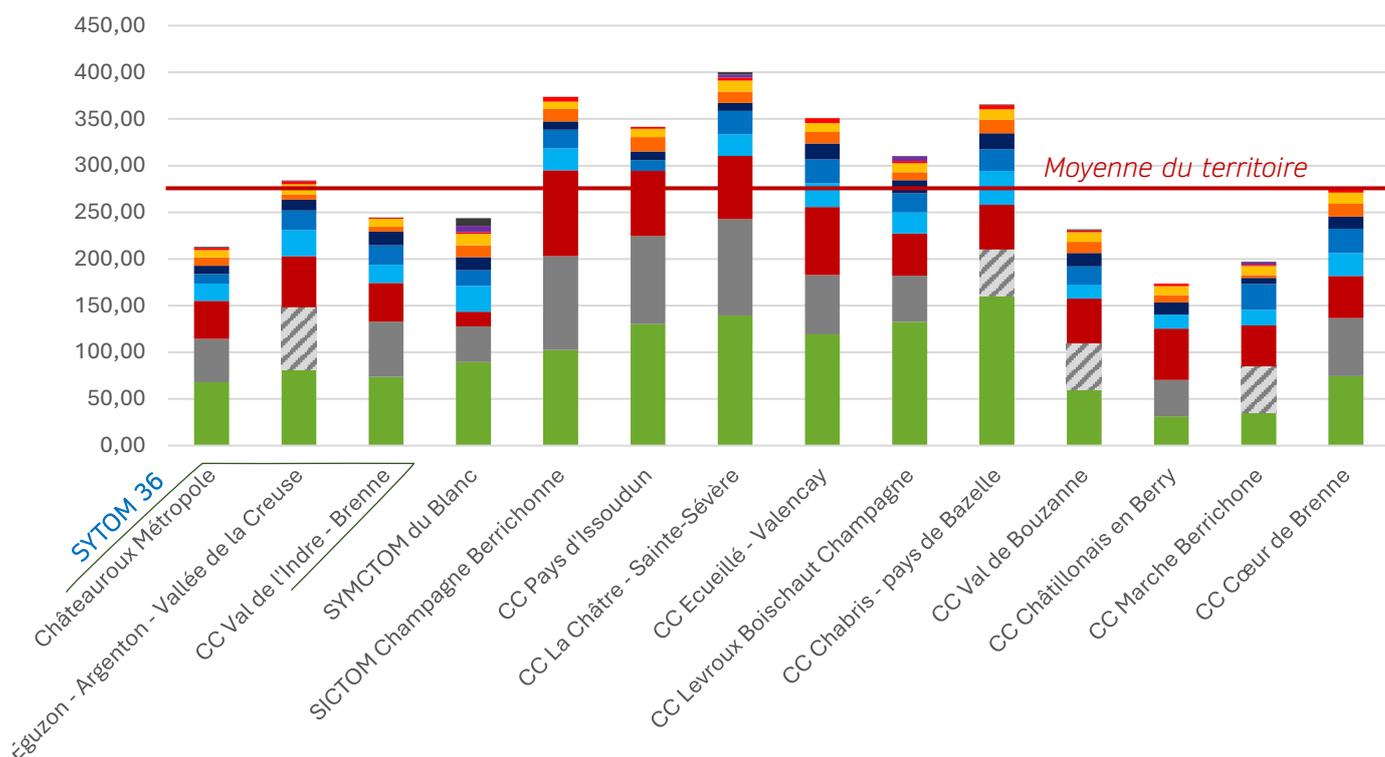
## Collectes sélectives par habitant (2023)



La performance élevée de la collecte des emballages sur les EPCI du SYTOM 36 doit être relativisée par le taux de refus très important lors du processus de tri (45%). Ce taux s'explique en partie par les modalités de collecte qui existaient sur ce territoire jusqu'en 2021 (résidus secs et résidus humides), et par conséquent des habitudes de collectes encore très ancrées chez les habitants. Ce taux de refus diminue tout de même chaque année, notamment grâce à l'extension des consignes de tri et aux campagnes de communication du SYTOM 36.

Sur les autres collectivités du territoire, les taux de refus varient entre 18% et 36%.

## Déchèteries et collectes occasionnelles par habitant (2023)



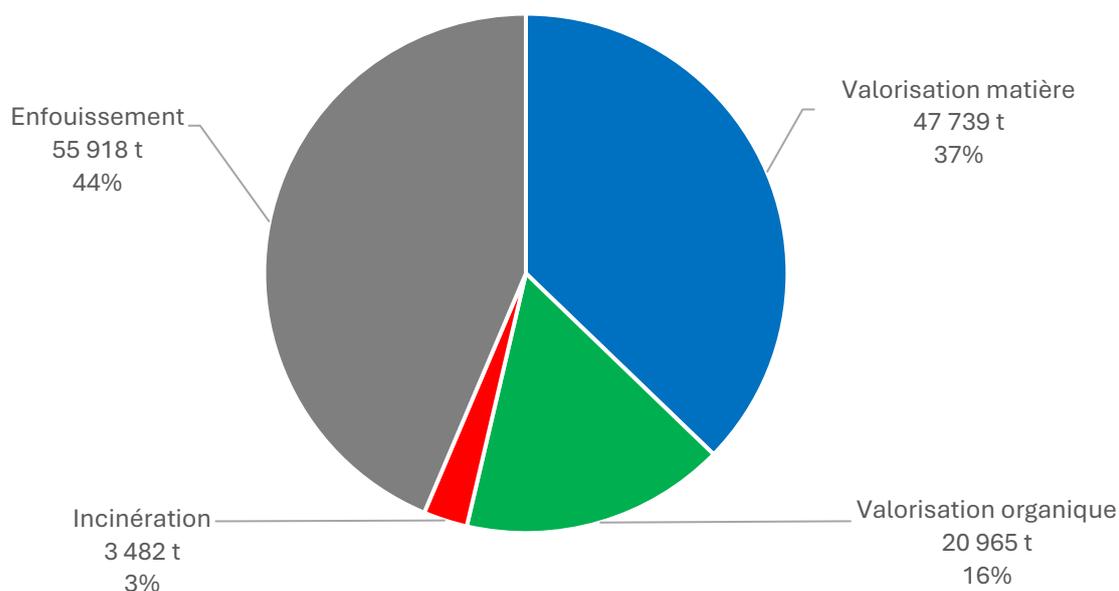
■ Déchets Verts ■ Gravats ■ Tout-venant ■ Mobilier ■ Bois ■ Métaux ■ Cartons ■ DEEE ■ DMS ■ Textiles ■ Autres

▨ : Tonnages non connus. La moyenne des EPCI de même typologie a été appliquée

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

En 2023, le traitement des déchets collectés se répartit de la façon suivante :



Ces chiffres peuvent comporter des approximations, en particulier sur le traitement de certains flux de déchèteries. Néanmoins, ils restent relativement éloignés des objectifs du PRPGD (76% de valorisation matière ou organique en 2030).

Il est très difficile de calculer précisément la part de déchets attribués à l'activité publique et professionnelle (les fameux « assimilés ») dans la production du territoire, mais on peut signaler les informations suivantes :

- Une enquête sur le périmètre de Châteauroux Métropole a permis d'estimer la part de déchets produite par les services publics à 29% dans les OMR, 21% dans les emballages, 8% dans le verre. Il n'a pas été possible à ce jour d'évaluer la part des tonnages collectés en déchèterie attribuable aux activités des services publics.
- Selon les enquêtes menées par l'observatoire régional des déchets sur la production de Déchets d'activité économique (DAE), 47 564 tonnes de DAE ont été collectés par des prestataires spécialisés en 2019 dans l'Indre, ce qui représentait entre 81% et 86% de l'ensemble des DAE produits. On peut donc estimer que les DAE assimilés aux déchets ménagers représenteraient entre 7% et 10% des DMA collectés (entre 7 743 et 11 157 tonnes en 2019 dans l'Indre).

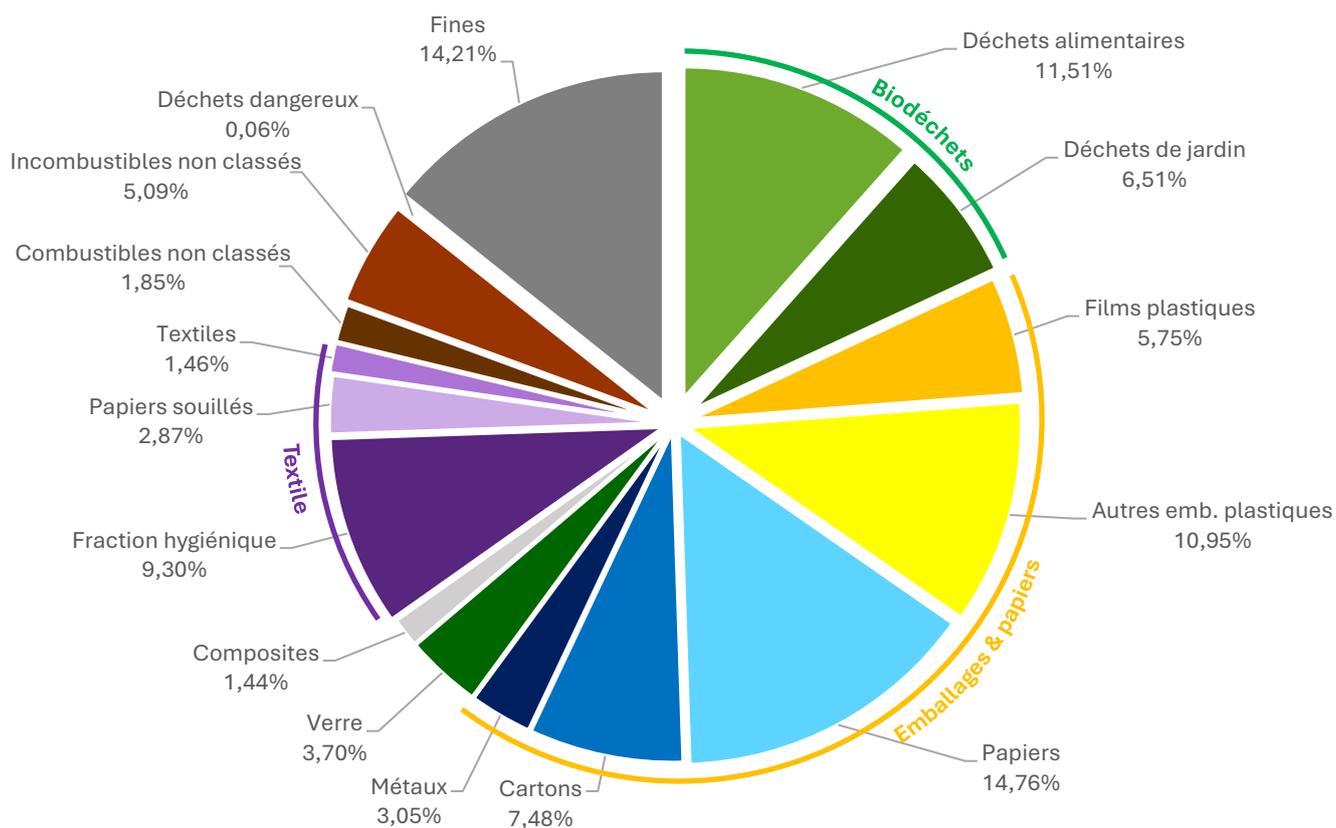
#### *Gisements potentiels de réduction dans les OMR :*

Les caractérisations réalisées par certaines collectivités sur le flux OMR permettent d'identifier les types de déchets les plus représentés et sur lesquels des actions de réduction spécifiques peuvent être engagées :

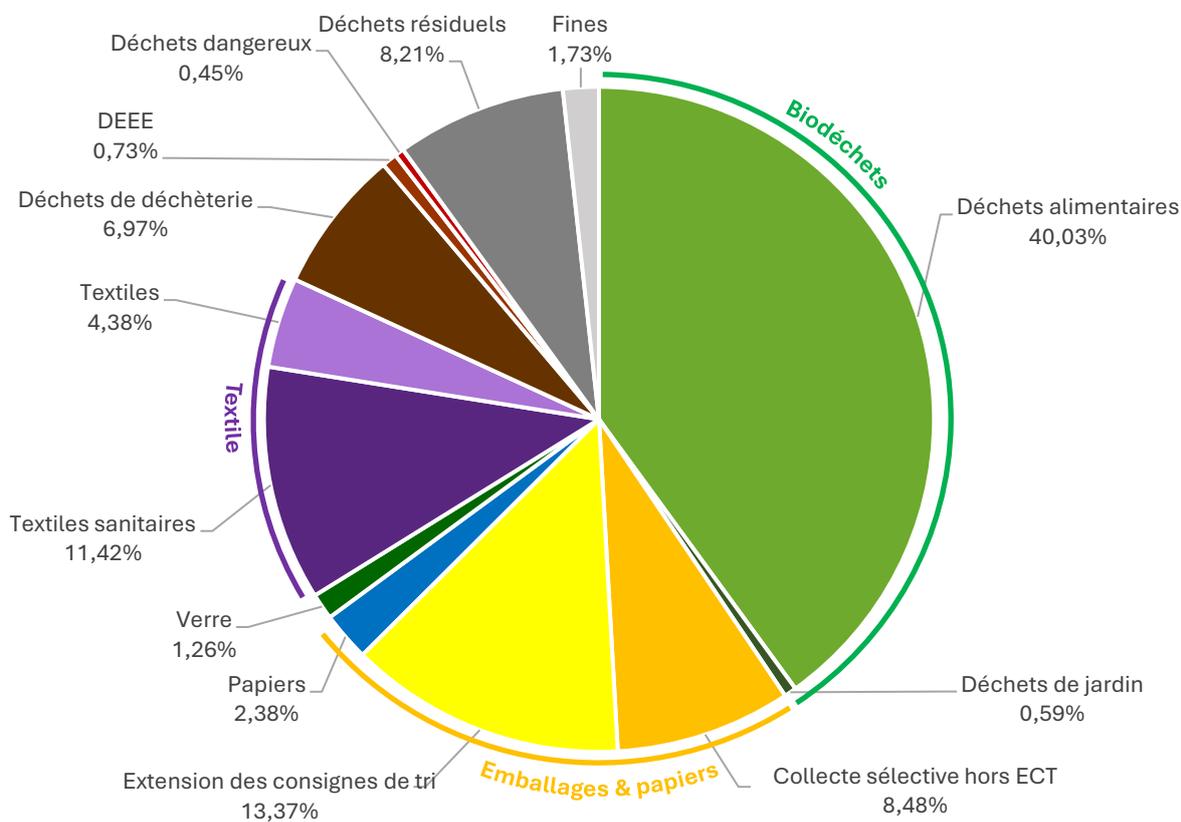
Flux OMR	Gisement (en kg/an/hab.)	Exemples d'actions de prévention liées
Déchets alimentaires	De 23 à 71 selon les secteurs	Lutte contre le gaspillage alimentaire Compostage
Déchets de jardin	De 8 à 20 selon les secteurs	Ateliers jardinage naturel Mise à disposition de broyeurs de végétaux
Emballages	De 30 à 50 selon les secteurs	Eco-consommation Vrac, contenants réutilisables Consignes de tri *
Papiers	De 4 à 30 selon les secteurs	Promotion du Stop-pub Dématérialisation Consignes de tri *
Textiles souillés	De 8 à 19 selon les secteurs	Alternatives réutilisables

\* Le tri permet une meilleure valorisation du gisement mais pas de réduction

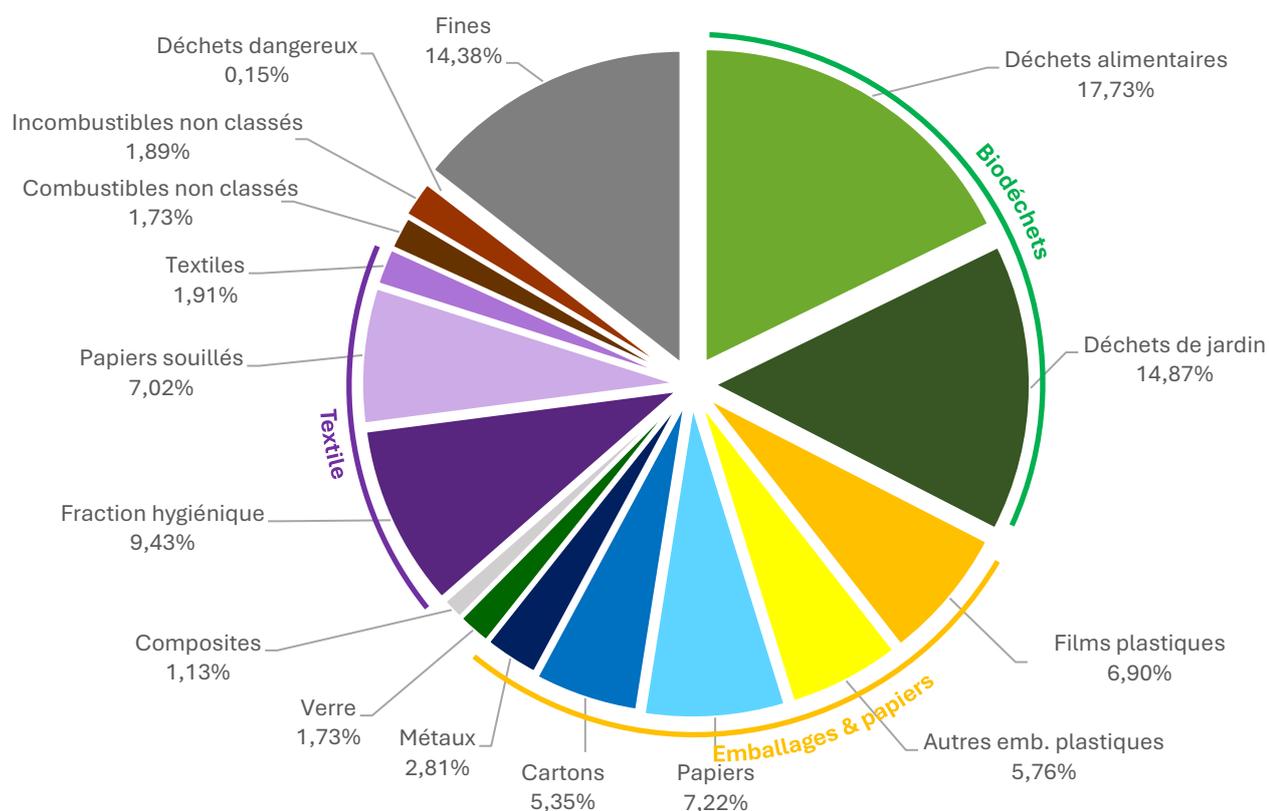
Caractérisation OMR (Coeur de Brenne, 2021)



Caractérisation OMR (SYMCTOM, 2022)



Caractérisation OMR (SYTOM 36, 2020)

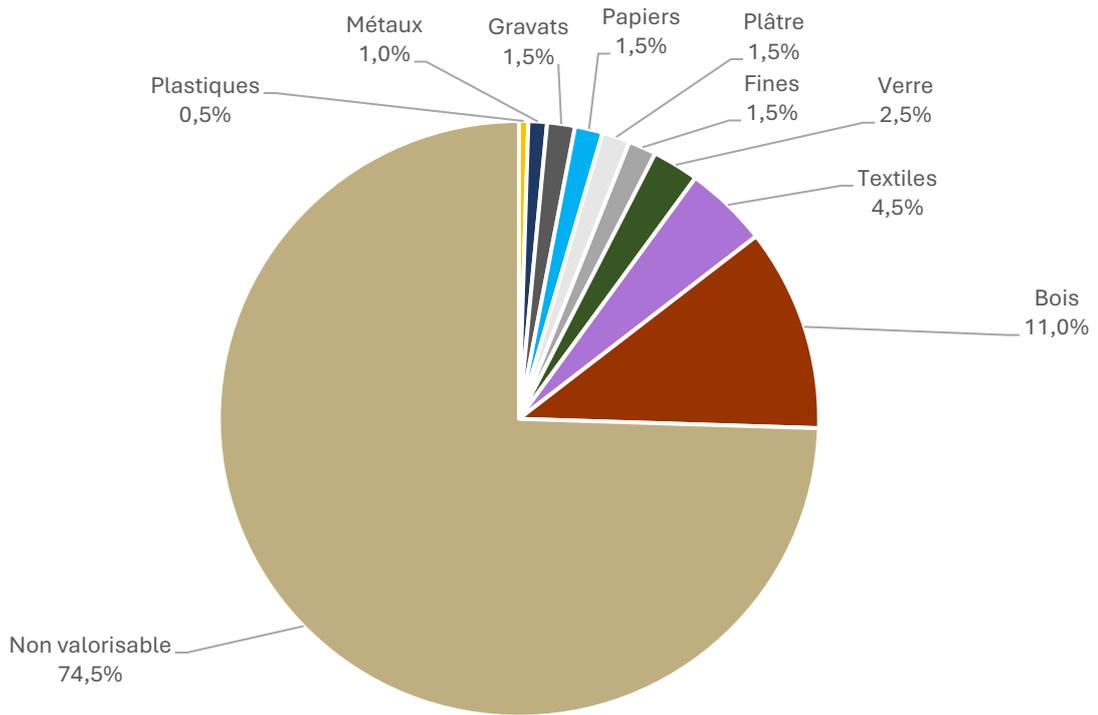


**Gisements potentiels de réduction dans les flux de déchèterie :**

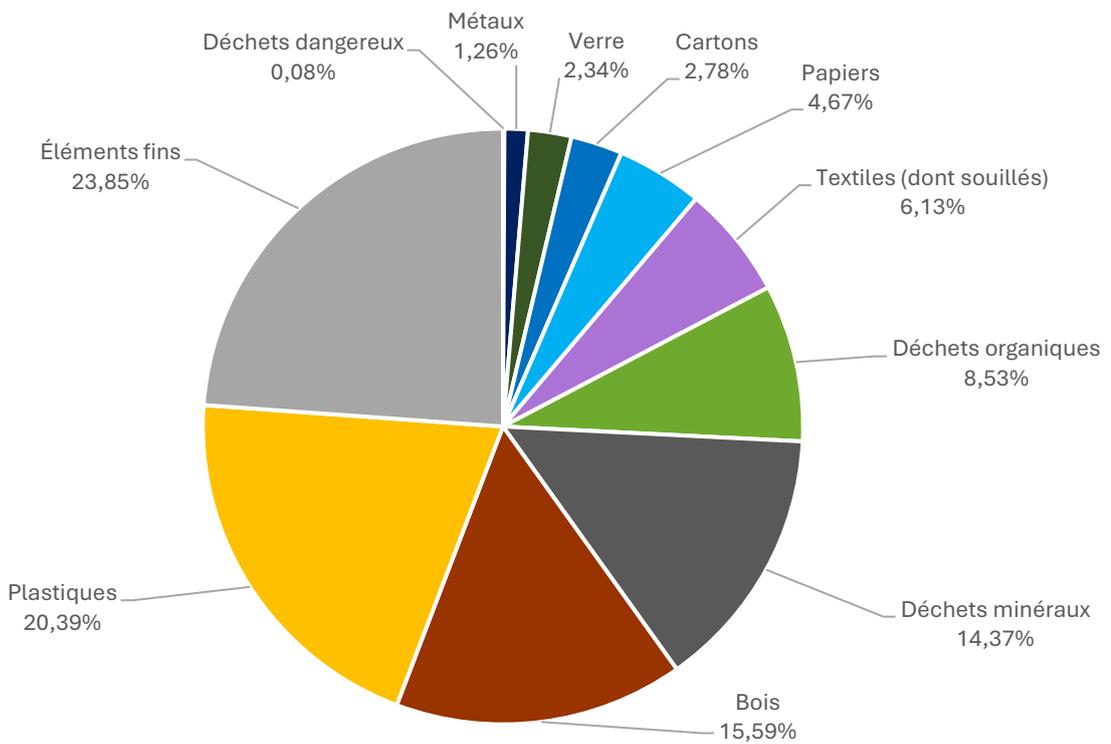
Même s'il sont triés correctement, certains flux de déchèterie peuvent également faire l'objet d'actions de prévention intéressantes :

Flux déchèterie	Gisement (en kg/an/hab.)	Exemples d'actions de prévention liées
Déchets verts	De 30 à 160 selon les secteurs	Ateliers jardinage naturel (broyage, paillage) Gestion différenciée des espaces verts Promotion d'essences à croissance lente
Mobilier	21 en moyenne	Ateliers de réparation Nouvelles filières de réemploi
Électroménager (DEEE)	9,5 en moyenne	Ateliers de réparation Nouvelles filières de réemploi
Erreurs dans les encombrants (bois, verre, textile...)	15 en moyenne	Meilleur tri * Nouvelles filières de traitement
Déchets dangereux	De 1 à 5 selon les secteurs	Sensibilisation dangers environnementaux Alternatives naturelles

Caractérisation tout-venant (CC Châtillonnais-en-Berry, 2023-2024)



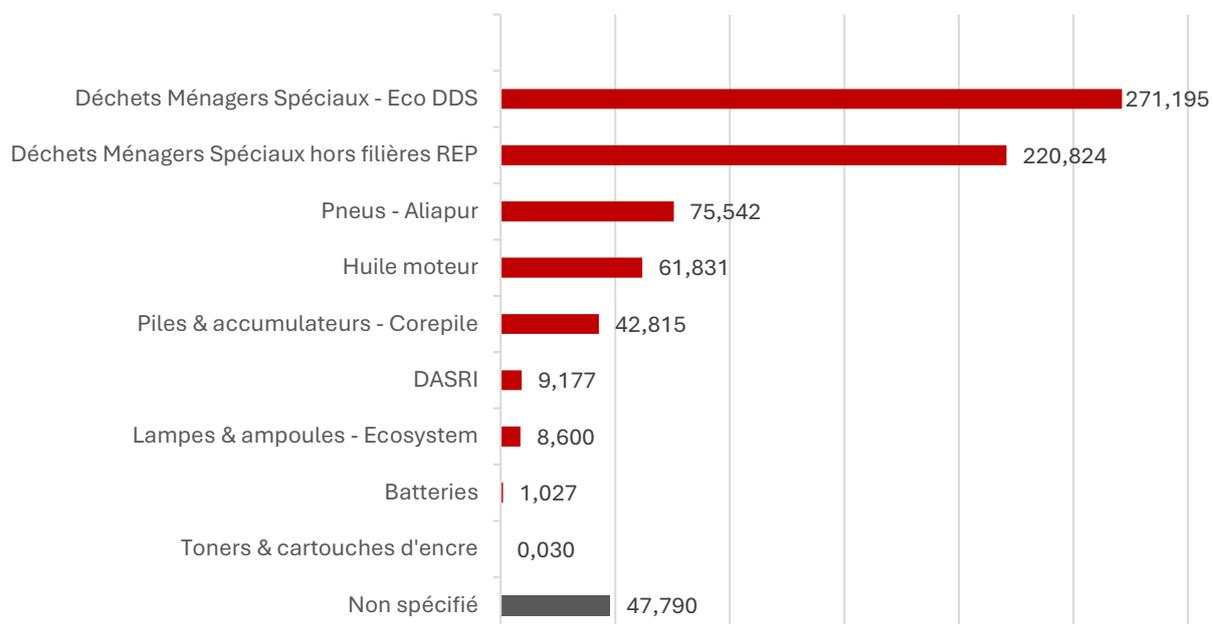
Caractérisation tout-venant (Châteauroux Métropole, 2024)



### *Déchets dangereux :*

Bien qu'ils représentent une part faible des tonnages collectés, les déchets dangereux méritent une attention particulière, au vu des risques qu'ils font courir à la population et à l'environnement. En 2022, la collecte séparée de déchets dangereux est estimée à 739 tonnes sur le territoire.

Déchets dangereux collectés (estimation 2022 en tonnes)



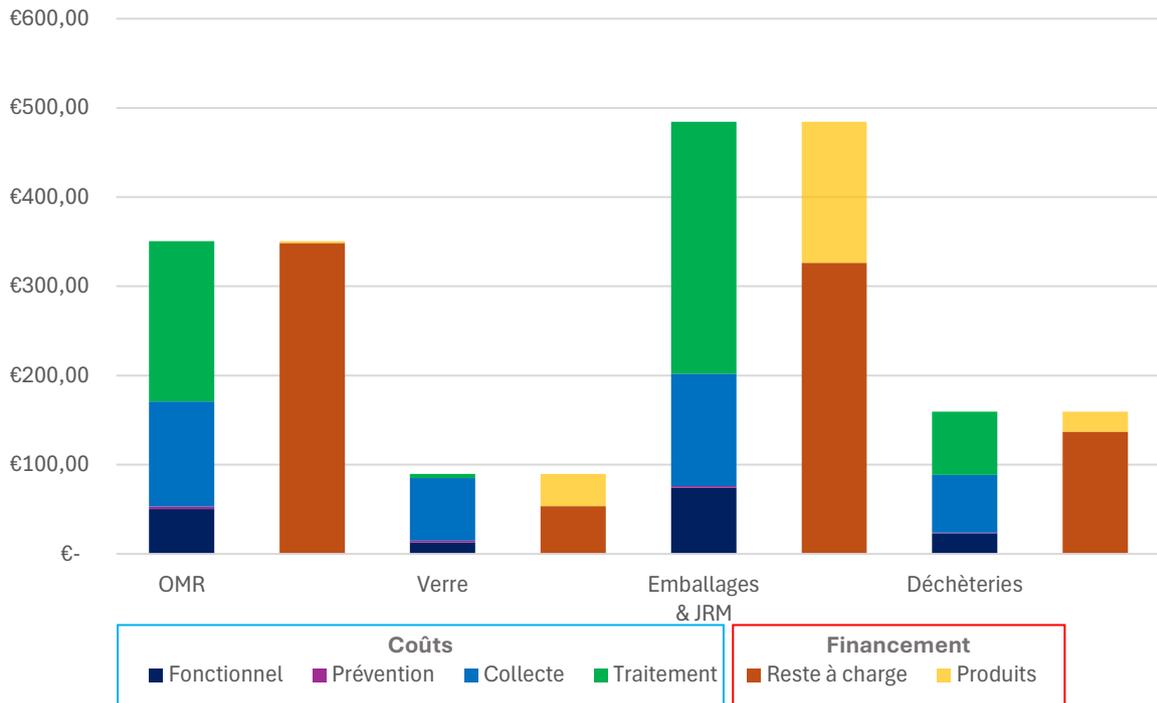
La plupart de ces flux sont collectés ou regroupés dans les déchèteries du territoire, mais les déchets dangereux les plus communs bénéficient également de points de collecte chez certains commerçants ou dans des espaces publics de fort passage (piles, ampoules, cartouches d'encre...). Pour ces points, il n'a pas été possible d'obtenir les tonnages collectés par certains éco-organismes.

Bien que les déchets dangereux soient estimés à « seulement » 0,25 % dans les OMR, cela correspond tout de même à près de 95 tonnes par an collectés en mélange. Ces déchets représentent un danger majeur pour les agents lors de la collecte et pour l'environnement après enfouissement. La part de déchets dangereux dans la collecte des emballages n'est pas connue, mais il s'agit là aussi d'un danger important lors de la collecte et du tri.

## **2.5. Coûts et financement de la gestion des déchets**

Historiquement, les flux collectés en porte-à-porte représentent la majorité des dépenses des services de gestion des déchets. Cela est dû à la fois aux moyens humains et techniques importants à déployer pour la collecte au plus près des habitants, ainsi qu'au coût élevé du traitement de ces déchets. Sur les emballages et les papiers, une partie de ces coûts est financée par la revente des matériaux et les contributions des éco-organismes. Sur les OMR, le coût de traitement augmente chaque année du fait de la hausse constante de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) liée à l'enfouissement des déchets.

### Coût et financement par tonne (2022)



Il n'existe pas de mode de financement prédominant sur le territoire : les collectivités prélèvent une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, calculée sur le foncier) ou une Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM, calculée sur la taille du foyer) selon leur typologie, leur organisation administrative, etc. Ces modes de financement peuvent changer au cours du temps.

Quasiment toutes les collectivités ont mis en place une redevance spéciale pour les déchets des professionnels collectés par le service public. Plusieurs collectivités étudient la mise en place de la tarification incitative (basée sur la quantité de déchets effectivement collectée) dans le financement demandé à chaque foyer, pour le moment seul le SYMCTOM est en cours de déploiement de cette tarification.

Pour les collectivités dont les données sont disponibles, le coût aidé de la gestion des déchets représente en moyenne **134,80 € par habitant** en 2022 (pour tous les flux).



**Mode de financement**



Collectivités du PLPDMA : modalités de financement des services de gestion des déchets (2024)

## 3. Prévention des déchets

### 3.1. Le PLPD du SYMCTOM

Parmi les collectivités signataires, seul le SYMCTOM a déjà conduit un PLPD (de 2010 à 2016). Ce programme avait pour objectif de réduire la production de déchets de 7% en 5 ans. L'objectif fut atteint, avec une production de 498 kg par habitant en 2016. Parmi toutes les actions mises en place, plusieurs ont été pérennisées :

- Mise à disposition de composteurs chez les particuliers : mise en place à partir de 2005, la distribution de composteurs se poursuit encore aujourd'hui. Particularité du service, un agent du SYMCTOM se déplace à domicile pour aider les habitants à installer leur composteur et les conseiller pour débiter leur compost.
- Distribution de poules aux foyers du territoire : bien que cette action concerne moins de foyers que les composteurs, elle a bénéficié d'une importante visibilité. L'opération est reconduite régulièrement depuis.
- Compostage collectif : accompagné par le CPIE Brenne-Berry, le SYMCTOM a équipé de nombreux établissements d'hébergement et de restauration collective en composteurs collectifs durant le PLPDMA, et les agents de ces structures ont été formés à la gestion du compost. L'opération a été étendue aux logements collectifs, en partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Stop-pub : créé en partenariat avec 4 classes du territoire, le Stop-pub du SYMCTOM est toujours disponible pour les foyers qui en font la demande.
- Prêt de gobelets réutilisables pour les événements locaux : dans le cadre du programme, le SYMCTOM a investi dans des gobelets réutilisables que les associations peuvent toujours emprunter pour leurs manifestations.

Enfin, la structuration des filières de recyclage et de réemploi en déchèterie a débuté durant le PLPD ; elle est toujours en place et effective aujourd'hui. Une partie des supports de communication créés pour les actions du programme sont encore utilisés.

### 3.2. Initiatives locales

Bien qu'elles n'aient pas été formalisée sous forme de plan d'actions, il existe de nombreuses initiatives locales dans les différents thèmes liés à la prévention des déchets.

#### *Communication et sensibilisation :*

Toutes les collectivités diffusent des messages de sensibilisation sur la prévention des déchets, dans les Mémo-tri distribués aux foyers, dans leur bulletin d'information, via leurs sites internet ou réseaux sociaux, via des campagnes d'affichage ou en animant des stands d'information. Elles peuvent aussi utiliser les supports de communication créés par les éco-organismes.

Certaines proposent aux écoles de leur territoire des animations sur le tri et la réduction des déchets, via leurs agents dédiés à la prévention ou en partenariat avec des associations locales. Le SYMCTOM 36 propose également des visites guidées du centre de tri, ouvertes au grand public, aux écoles et aux entreprises qui en font la demande.

Des ateliers de sensibilisation sont également proposés par des structures du territoire, par exemple l'OPAC 36 (bailleur social) via son appartement pédagogique ECOPAC.

### ***Éco-consommation :***

Plusieurs structures proposent des animations visant à changer les habitudes de consommation, ou des ateliers pour proposer des alternatives naturelles et/ou réutilisables aux produits de consommation habituels : le CPIE Brenne-Berry, les tiers-lieux Mill'Pot'Agés et La Secousse.

A Issoudun, le tiers-lieu AlterMondo s'intéresse plus particulièrement au gaspillage alimentaire et organise des ateliers autour de ce thème. De leur côté, les écoles de la CC Champagne Boischauts et les collèges du département ont réalisé des pesées du gaspillage et des actions de sensibilisation.

Deux épicerie du territoire ont une démarche engagée pour les produits en vrac ou en contenants consignés (Mon Bocal à Argenton, On passe au vrac à La Châtre), et il existe un magasin spécialisé dans les produits d'entretien en vrac à Issoudun (Écocentre Hygiène). De plus, bien que ce ne soit pas au centre de leur démarche, tous les commerces de produits bio et/ou locaux proposent une vaste gamme de produits en vrac ou en contenant réutilisable. Certains commerçants encouragent l'usage de contenants réutilisables (tous les commerces de détail ont l'obligation de les accepter depuis janvier 2021) et on retrouve désormais du vrac dans la plupart des supermarchés, les épicerie de proximité, certaines jardinerie...

### ***Biodéchets et déchets verts :***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, toutes les collectivités doivent proposer à leurs habitants une solution de gestion de leurs déchets organiques. La majorité de collectivités proposent à leurs habitants des composteurs, gratuitement ou à un prix modique. Tout comme le SYMCTOM, Châteauroux Métropole propose des poules aux foyers qui en font la demande lors d'opérations spécifiques. La CC Écueillé – Valencay est la seule à avoir mis en place une collecte des biodéchets dans 130 points d'apport volontaire répartis sur son territoire. Les biodéchets sont collectés par la société Agridec puis acheminés vers la plateforme de compostage d'Indre Environnement à Heugnes.

Pour les lieux de production de biodéchets plus importants, de plus en plus de sites de compostage sont installés, notamment pour les restaurants des collèges et lycées. En partenariat avec le CPIE Brenne-Berry, des composteurs collectifs ont été installés dans le centre d'Issoudun, ainsi qu'au pied d'immeubles gérés par les bailleurs sociaux, à Argenton-sur-Creuse, Buzançais et Châteauroux. Près de bâtiments gérés par le bailleur social Scalis, il existe 3 sites expérimentaux de lombricompostage mis en place par l'entreprise d'insertion Horizon 36.

Pour le traitement des déchets de jardin, la CC de la Marche Berrichonne, les communes d'Aize et de Sainte-Fauste mettent à disposition de leurs habitants un broyeur de végétaux, pour leur permettre de faire du broyat et du paillage à domicile.

Le développement de ces pratiques (compostage et du paillage) contribue à l'essor du jardinage naturel, que plusieurs associations mettent en avant via des animations et des ateliers (le CPIE Brenne-Berry, L'Ail des Ours, les Jardins Partagés de la Grenouille...).

### ***Réparation :***

Depuis quelques années, la réparation se développe chez les professionnels. Plusieurs chaînes de magasin proposent ce type de prestations à leurs clients, mais de plus en plus de petits artisans proposent également des services de réparation pour les équipements électriques, les meubles, les vêtements... 11 professionnels sont actuellement répertoriés dans le réseau Répar'Acteurs de la Chambre des Métiers.

Il existe également deux associations locales dont l'objectif est de prolonger la vie des objets et qui proposent des ateliers de réparation aux habitants : le Répar'Lab au Blanc et Récup & Créer à La Châtre. D'autres structures associatives peuvent proposer des activités en lien avec la réparation (atelier vélo de Châteauroule, fabrication 3D au Berry Lab...)

Pour la fabrication 3D de pièces introuvables, la manufacture de proximité Artis'Up dispose d'équipements professionnels, qui permettent des projets complexes ou en petite série (pour l'équipement de collectivités par exemple). A noter : Artis'Up peut également travailler avec des matériaux de récupération et s'inscrire dans des activités de réemploi (upcycling).

#### ***Réemploi :***

A ne pas confondre avec la réparation, le réemploi vise à réutiliser des produits dont leur propriétaire ne veut plus, soit pour un usage différent, soit pour le même usage, souvent via une remise sur le marché dans des magasins dédiés. On peut considérer que l'achat entre particuliers (brocantes, sites internet), en plein développement ces dernières années, est un vecteur important de réemploi.

Une des structures de réemploi les plus connues en France est la communauté Emmaüs, qui dispose de 4 lieux de vente dans le département. Une autre structure locale d'insertion, AGIR 36, s'occupe de la majorité de la collecte et du réemploi textile sur le territoire<sup>10</sup>. Elle gère un centre de tri à Déols et trois boutiques, à Châteauroux et Villedieu-sur-Indre.

À Argenton-sur-Creuse, deux associations ont une activité liée au réemploi : La Bascule gère la seule ressourcerie de l'Indre et organise des ateliers et des animations autour du réemploi et de la réparation ; Le Fil Vert organise des ateliers dédiés à la valorisation des textiles (upcycling, ateliers créatifs...).

Enfin, plusieurs structures d'insertion professionnelle gèrent des ateliers qui utilisent des produits délaissés : Solidarité Accueil (meubles en bois de palette), Insert Jeunes 36 (restauration de meubles), ID en Brenne (meubles en bois de palette, réparation et création textile).

#### ***Déchets des professionnels :***

À Déols, l'association Pharmacie humanitaire internationale collecte et réhabilite du matériel médical pour le distribuer dans d'autres pays.

### **3.3. Initiatives proches du territoire**

Ailleurs en région Centre – Val de Loire et dans les départements voisins, il existe de nombreuses actions, structures ou réseaux en lien avec les thématiques de la prévention des déchets. Le futur programme de prévention pourra s'inspirer de ces initiatives réussies pour créer les futures actions du programme.

#### ***Communication et sensibilisation :***

Les collectivités déjà engagées dans un PLPDMA et leurs partenaires locaux participent régulièrement aux événements annuels mettant en avant des actions de prévention :

- Semaine Européenne du Développement Durable
- Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

---

<sup>10</sup> Le reste de la collecte textile est assurée par la Croix-Rouge, Le Relais 23 et Le Relais 37

- Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides
- Quinzaine « Tous au Compost »
- Journée Mondiale de l'Alimentation
- Mois du Vrac et du Réemploi
- ....

### ***Éco-consommation :***

Les commerces spécialisés dans le vrac et les produits rechargeables sont nombreux dans la région Centre – Val de Loire, qu'il s'agisse de commerçants indépendants ou rattachés à une franchise nationale. Autour d'Orléans, certains producteurs utilisent des contenants réutilisables consignés, grâce à l'expérimentation de l'association Consigne & Moi qui s'organise pour devenir opérateur de réemploi.

Le Réseau Vrac & Réemploi, qui regroupe les professionnels du vrac et des emballages réutilisables, a signé une convention de partenariat avec la région Centre – Val de Loire pour aider la filière vrac et réemploi à se structurer sur le territoire, et pour promouvoir ces solutions auprès du grand public et des collectivités.

Une des pistes récentes en matière d'éco-consommation est nommée l'économie de la fonctionnalité, soit le fait de payer pour utiliser plutôt que de posséder. Comme exemples de ce modèle, on peut citer l'expérimentation de voitures partagées déployées par le Conseil Régional dans différentes collectivités, ou l'outilthèque ResSourceToit à Orléans.

Enfin, à la suite de la loi AGECE en 2020, de plus en plus de collectivités intègrent dans les marchés publics des clauses limitant l'utilisation d'emballages à usage unique.

### ***Biodéchets et déchets verts :***

En complément du compostage individuel, de nombreuses agglomérations de la région Centre – Val de Loire installent des composteurs collectifs, dont la gestion est assurée en régie (Orléans, Blois...) ou confiée à une structure locale (Tours, Vierzon...).

Pour les déchets organiques des professionnels, plusieurs associations se sont créées pour proposer des services de collecte et gestion à petite échelle : les Vers de Tours, les Cycloposteurs à Orléans, Compost'en Berry dans le Cher... Beaucoup de ces associations ont également des activités de sensibilisation et de formation à la gestion des biodéchets.

La multiplication de ces acteurs a conduit à la création, en février 2024, d'une antenne régionale du Réseau Compost Citoyen, dont le but est de promouvoir la gestion de proximité des biodéchets, de fournir une expertise technique sur le sujet, et de développer l'entraide et les synergies entre les différents acteurs du domaine.

### ***Réparation :***

Comme dans l'Indre, les possibilités de réparation chez les professionnels se sont considérablement étoffées ces dernières années : à titre d'exemple, il existe 100 artisans labellisés Répar'Acteurs en région Centre – Val de Loire.

Il existe également des ateliers ouverts au public, souvent affiliés au réseau Repair Café. La plupart des Repair Cafés actifs sont situés autour des agglomérations : Blois, Bourges, Orléans, Tours. Les initiatives répertoriées sur les territoires plus ruraux (à Chabris ou à Gien par exemple) semblent être en sommeil pour le moment.

A noter : avec le développement de la mobilité à vélo, de nombreuses associations proposent désormais des ateliers de réparation ou d'auto-réparation de cycles.

#### *Réemploi :*

Actuellement en plein essor, les ressourceries sont des structures de réemploi qui proposent des biens d'occasion à des prix modiques, après nettoyage et réparation. Souvent, la collecte et la remise en état des objets est assurée par des personnes en réinsertion professionnelle. Les produits sont apportés directement par les particuliers ou récupérés dans les déchèteries locales qui mettent à disposition un espace de récupération d'objets (« conteneur de réemploi »).

Selon les sources utilisées, il y a entre 20 et 25 ressourceries actives sur la région, portées par des acteurs très divers (association dédiée, régie de quartier, collectivité). L'initiative la plus ambitieuse du territoire est sans doute la nouvelle déchèterie-ressourcerie d'Orléans Métropole, créée en partenariat avec 9 acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du Loiret.

La majorité des ressourceries est regroupée dans le Réseau des Acteurs du Réemploi du Centre Val de Loire, qui fait partie du Réseau National des Ressourceries. Son but est de promouvoir le réemploi auprès des institutions et du grand public, d'accompagner ses adhérents dans le développement de leurs projets, et de proposer des formations en lien avec la réparation et le réemploi. Le réseau a également pour objectif de se développer dans l'Indre et le Cher, qui comptent chacun une ressourcerie adhérente.

#### *Instruments économiques :*

La tarification incitative (TI), principal outil économique à la disposition des collectivités, a été mise en place sur 6 territoires de la région Centre – Val de Loire, majoritairement ruraux. Les premières données issues des collectivités ou syndicats ayant mis en place la TI montrent en moyenne une diminution du flux OMR de 30% et une augmentation des collectes sélectives de 15% (ces évolutions sont plus marquées pour les collectivités en REOM incitative qu'en TEOM incitative). L'augmentation des dépôts sauvages qui peut être observée lors de la mise en place de la TI reste largement inférieure à la diminution des tonnages collectés.

#### *Déchets des professionnels :*

Dans la Creuse, les professionnels de la construction et les collectivités se sont associés au sein de l'association EC3 pour réduire et améliorer la gestion des déchets du BTP. Ce partenariat a notamment permis la création de plusieurs plateformes spécialement étudiées pour les professionnels du bâtiment. Une matériauthèque (ressourcerie spécialisée dans les matériaux de construction) a également ouvert il y a un an au sud de ce département.

## **4. Intégration aux autres politiques publiques**

Pilotée par la Préfecture de l'Indre, le Département et l'ADEME, la Stratégie Climat 36 a pour but d'évaluer les effets du changement climatique sur notre territoire et de permettre aux collectivités de définir une stratégie d'adaptation au changement climatique. Bien que la prévention des déchets ne soit pas un outil d'atténuation de ces effets, elle constitue un des piliers majeurs de la décarbonation de nos territoires. De plus, certaines actions proposées dans la Stratégie Climat 36 peuvent avoir un impact direct sur la réduction des déchets (matériaux biosourcés, promotion de l'économie circulaire...)

A l'échelle de chaque collectivité, cette stratégie d'adaptation est organisée, entre autres, par les Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET). Les EPCI ou les Pays qui ont mis en place un PCAET y intègrent tous des actions liées à la réduction des consommations de ressources et au développement de l'économie circulaire.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de prendre en compte les dimensions sociales, environnementales, économiques et sanitaires liées à l'alimentation sur un territoire donné. La promotion d'une alimentation bio et locale inscrite dans de nombreux PAT peut facilement entrer en synergie avec les enjeux de consommation responsable et de gestion des biodéchets portés par un programme de prévention des déchets. L'ensemble du territoire du PLPDMA est concerné par un PAT, porté en général par les Pays.

Enfin, Châteauroux Métropole a engagé depuis 2 ans la réalisation de son bilan carbone. Ce document doit permettre à la collectivité d'évaluer l'impact environnemental de ses activités et de mettre en place des actions pour réduire cet impact. La production de déchets constituant une partie importante des émissions de la collectivité, il est évident que des actions de réduction des déchets devront être mises en place par les différents services.

## 5. Conclusion : forces et faiblesses

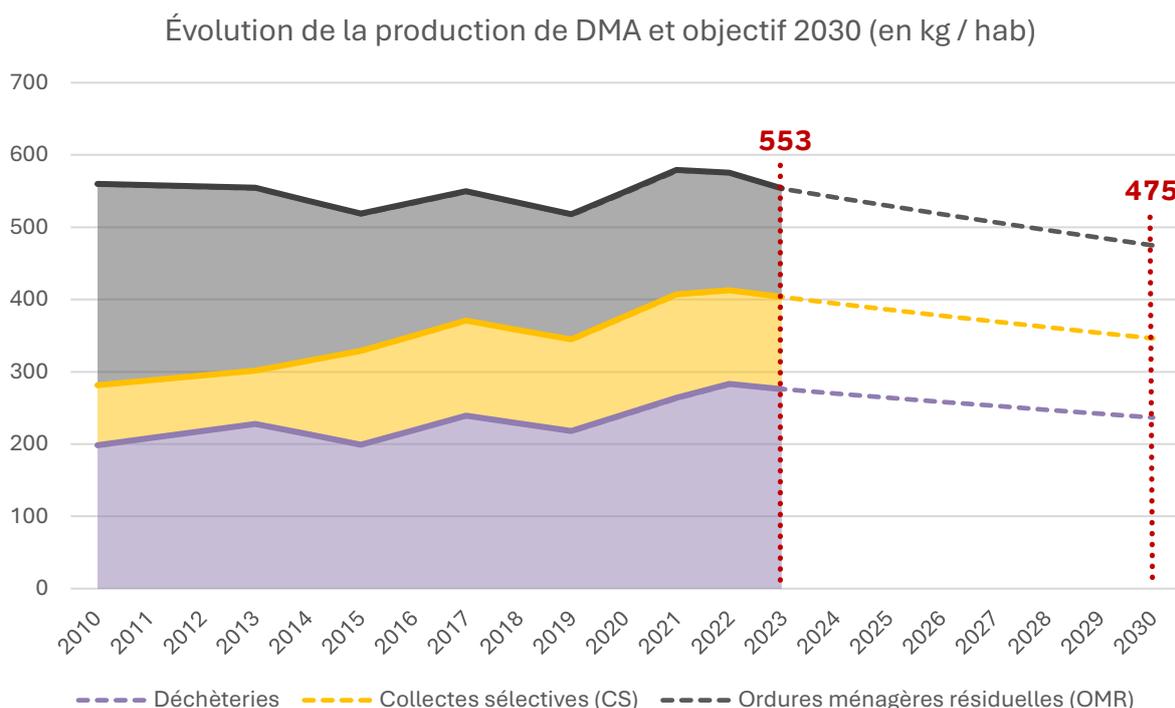
Bien que la prévention des déchets ne soit pas très développée sur le territoire, les sujets qui y sont liés sont de plus en plus présents dans le débat public. Certains sujets trouveront naturellement un écho favorable auprès d'une population majoritairement rurale, tandis que d'autres nécessiteront de mettre en place des solutions inventives en partenariat avec les acteurs locaux.

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté commune de tout le territoire pour faire émerger la prévention</li> <li>• Habitat majoritairement individuel avec peu de turn-over</li> <li>• Engagement des citoyens pour diminuer les coûts de gestion</li> <li>• Territoire habitué à la présence de la nature</li> <li>• Maillage de déchèteries conséquent et homogène</li> <li>• Quelques actions bien implantées et structurées à dupliquer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population vieillissante</li> <li>• Faibles revenus</li> <li>• Peu d'EPCI avec du personnel dédié à la prévention</li> <li>• Budget contraint pour toutes les collectivités</li> <li>• Disparités dans le fonctionnement des collectivités, en particulier pour les déchèteries</li> <li>• Communication sur les déchets peu relayée</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats possibles avec des associations extérieures via le PRPGD</li> <li>• Nouvelles filières REP</li> <li>• Projets Alimentaires Territoriaux sur l'ensemble du département</li> <li>• Progression du marché de l'occasion</li> <li>• Plusieurs associations sensibles à certains thèmes de la prévention</li> <li>• Attente des habitants et aides disponibles pour la mise en place de la Tarification Incitative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur les budgets due à l'augmentation de la TGAP</li> <li>• Désengagement des habitants à cause de l'augmentation des coûts de gestion</li> <li>• Peu d'associations locales impliquées dans la prévention des déchets</li> <li>• Multiplication des incivilités liées aux déchets : dépôts sauvages, détérioration d'équipements de collecte...</li> </ul>

### III. OBJECTIFS DU PLPDMA

#### 1. Objectifs quantitatifs

Dans le but d'atteindre l'objectif national de 15% de réduction des déchets en 2030 par rapport à 2010, les collectivités associées au sein du PLPDMA se fixent pour objectif de réduire de 14% leur production de déchets ménagers et assimilés entre 2023, année de référence de l'état des lieux, et 2030. L'objectif général du PLPDMA est donc d'atteindre **475 kg de DMA par habitant en 2030**.



En complément de cet objectif global, les collectivités souhaitent se fixer un objectif ambitieux **d'amélioration de la performance de tri** dans les collectes en porte-à-porte. Cette amélioration sera évaluée par deux objectifs chiffrés :

- ➔ 22% maximum de refus de tri dans la collecte des emballages et papiers
- ➔ 15% maximum d'emballages et papiers dans les ordures ménagères résiduelles

Pour atteindre ces objectifs, les collectivités associées s'engagent à attribuer les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place du plan d'actions défini ci-après.

## 2. Orientations stratégiques

Lors de la mise en place des actions de réduction des déchets, il est nécessaire d'apporter une réponse appropriée aux spécificités propres à chaque usager du service public de gestion des déchets. Les collectivités souhaitent donc que les actions du PLPDMA soient déployées en tenant compte des objectifs suivants :

- Intervenir auprès des professionnels utilisant le Service Public de Gestion des Déchets pour tous les thèmes de la prévention des déchets
- Accorder une attention particulière aux problématiques liées à l'habitat collectif, en lien avec les bailleurs sociaux

## 3. Axes thématiques

Les actions du programme sont réparties en 5 axes : 3 sur des flux spécifiques de déchets, 2 sur des sujets transversaux concernant tous types de déchets.

**Promouvoir la consommation responsable et réduire le gaspillage alimentaire**

**Faciliter la gestion des déchets organiques**

**Soutenir la réparation et le réemploi**

**Sensibiliser et montrer l'exemple**

**Réduire les déchets d'activité économique pris en charge par les collectivités**

Les actions détaillées dans le plan d'actions s'inscrivent toutes dans un des 5 axes ci-dessus, qu'elles soient déployées sur l'ensemble du territoire du PLPDMA ou mises en place localement par les collectivités associées.

## IV. PLAN D’ACTIONS

Les actions du programme sont présentées sous forme de fiches-action, décrivant pour chacune leur contexte, leur mise en place (et leur calendrier pour les actions plus long terme), les moyens nécessaires à leur réalisation, et leurs modalités de suivi et d'évaluation. L'encart à gauche présente les cibles, porteurs et partenaires de l'action, ainsi que leur financement et le temps-agent nécessaire.

Les actions sont listées par ordre de priorité et associées à l'un des 5 axes thématiques présentées dans la partie « Objectifs ».

## 1. Communiquer sur les pratiques de consommation durable

### Public cible

- Grand public

### Contexte

De nombreux gestes permettant de réduire ses déchets sans efforts trop importants sont méconnus ou sous-estimés par le grand public.

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Mise en œuvre

- Préparation de message et de visuels présentant des solutions pour réduire les emballages, le gaspillage alimentaire ou les produits jetables.
- Information positive sur les bénéfices de ces solutions.
- Information sur les applications numériques d'éco-consommation (impact environnemental des produits, quantités précises pour des recettes...)
- Travail avec les supermarchés pour proposer des campagnes de communication à l'intérieur ou devant ces magasins.

### Partenaires

- Collectivités
- Communes
- Supermarchés

### Moyens

- Rédaction des messages : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans l'espace public : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

### Financement

### Indicateurs

### Temps-agent

- Service unifié :  
12 jours / an
- Collectivités :  
6 jours / an

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de messages diffusés					
Dépenses de communication					
Évolution de la production d'OMR					

## 2. Communiquer sur le compostage et le jardinage au naturel

### Public cible

- Grand public

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Collectivités
- Communes
- Magasins de jardinage

### Financement

### Temps-agent

- Service unifié :  
12 jours / an
- Collectivités :  
6 jours / an

### Contexte

Le compostage à domicile est l'une des meilleures solutions pour diminuer les déchets organiques dans sa poubelle et fournir à son jardin un engrais de qualité. Une bonne communication est primordiale pour fournir aux habitants les quelques techniques permettant de faire du compost facilement, et combattre certaines idées reçues sur cette pratique.

De la même façon, les moyens de réutiliser ses déchets verts à domicile sont souvent mal connus et les avantages qu'ils peuvent procurer sont sous-estimés.

### Mise en œuvre

- Messages et visuels sur l'utilisation et les avantages d'un composteur.
- Messages et visuels sur l'utilisation des déchets verts à domicile et les avantages procurés.
- Travail avec les enseignes de jardinage pour proposer des campagnes de communication à l'intérieur ou devant ces magasins.

### Moyens

- Rédaction des messages : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans l'espace public : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de messages diffusés					
Dépenses de communication					
Part des déchets organiques dans les OMR					
Production de déchets verts par habitant					

### 3. Promouvoir le réemploi et la réparation à l'échelle locale

#### Public cible

- Grand public

#### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

#### Partenaires

- Collectivités
- Communes

#### Financement

#### Temps-agent

- Service unifié :  
12 jours / an
- Collectivités :  
6 jours / an

#### Contexte

L'achat de seconde main est une pratique désormais courante chez beaucoup d'habitants. Cependant, ce n'est pas encore un réflexe pour certaines catégories d'objets, et certaines solutions locales de réemploi sont encore peu connues.

Les solutions de réparation des objets, que ce soit auprès d'un professionnel, chez soi ou dans un atelier participatif, sont encore peu nombreuses sur le territoire et parfois difficiles à pérenniser.

#### Mise en œuvre

- Préparation de message et de visuels présentant de façon positive l'achat de seconde main.
- Information sur les aides à la réparation existantes selon les objets.
- Information sur les applications numériques de don ou de prêt

#### Moyens

- Rédaction des messages : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans l'espace public : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

#### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de messages diffusés					
Dépenses de communication					
Flux de déchets réparables et réemployables : mobilier, DEEE, textile					

## 4. Communication départementale sur la prévention et la gestion des déchets

### Public cible

- Grand public

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Collectivités
- Communes

### Financement

### Temps-agent

- Service unifié :  
12 jours / an
- Collectivités :  
6 jours / an

### Contexte

En complément de la communication du programme sur des déchets ou des actions spécifiques, des messages positifs mettant en avant la prévention des déchets en général peuvent être pertinents.

De plus, des messages d'information sur la gestion des déchets (procédés, coûts, impacts...) peuvent également permettre une prise de conscience de certains habitants des enjeux liés à la réduction des déchets.

### Mise en œuvre

- Rédaction de messages positifs sur la prévention des déchets.
- Rédaction de messages informatifs sur le traitement des déchets.
- Communication régulière sur les enjeux de réduction des déchets.

### Moyens

- Rédaction des messages : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans l'espace public : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de messages diffusés					
Nombre d'impressions sur les réseaux sociaux					
Nombre de réactions sur les réseaux sociaux					
Dépenses de communication					

## 5. Mémo-réparation, le répertoire des réparateurs locaux

### Public cible

- Grand public

### Contexte

Les solutions de réparation des objets, que ce soit auprès d'un professionnel, chez soi ou dans un atelier participatif, sont encore peu nombreuses sur le territoire et souvent méconnues des habitants.

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Mise en œuvre

- 2025 : Recherche des professionnels de la réparation et des associations proposant des ateliers d'auto-réparation.
- T1 2026 : Mise en page sous forme de carte et de liste par type d'objet, en format numérique **ET** physique.
- T2 2026 : Impression et mise en ligne sur les sites des collectivités
- Communication dans les brocantes et autres événements locaux.
- Aide à la labellisation des professionnels auprès de la CMA et des éco-organismes.

### Partenaires

- Collectivités
- Eco-organismes
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat

### Moyens

- Contact des structures et collecte des informations : chargé de mission PLPDMA & partenaires
- Rédaction et mise en page : chargé de mission PLPDMA
- Aide à la labellisation : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans l'espace public : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

### Financement

Impression : ~ 500€ HT

### Indicateurs

### Temps-agent

- Service unifié : 20 jours puis 12 jour / an
- Collectivités : 3 jours

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de professionnels labellisés					
Nombre d'ateliers d'auto-réparation actifs					

## 6. Opération "Devenez réparateur"

### Public cible

- Collégiens
- Lycéens
- Personnes en reconversion

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Collèges
- Lycées
- France Travail
- Structures d'orientation

### Financement

Supports pour stand :  
~200€ HT

Défraiement intervenants :  
~ 100€ / an

### Temps-agent

- Service unifié :  
10 jours / an

### Contexte

Malgré la mise en place d'aides financières, la réparation d'objets auprès des professionnels reste aujourd'hui très marginale. Il existe aujourd'hui très peu de professionnels spécialisés dans ces prestations : les métiers historiques dédiés à la réparation ou l'entretien ont presque disparu (couturière, rémouleur...), les formations spécialement dédiées sont devenues rares et les quelques réparateurs nouvellement installés se sont souvent formés par eux-mêmes ou auprès d'autres professionnels plus âgés.

### Mise en œuvre

- 2025 : Liste des formations / apprentissages disponibles
- T1 & T2 2026 : Promotion des métiers de la réparation dans les forums des métiers et autres événements d'orientation
- Rentrée 2026 : Organisation d'intervention de professionnels auprès des publics cibles.
- Information continue sur les organismes, les formateurs, les aides à l'installation existantes.

### Moyens

- Recherche des formations existantes : chargé de mission PLPDMA
- Rédaction des messages de promotion : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans les événements dédiés : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique et physique : établissements d'enseignement, structures d'orientation

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Participation à des événements d'orientation					
Nombre de professionnels sur le territoire					

## 7. Harmoniser les documents de consignes de gestion des déchets

### Public cible

- Grand public

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- SYTOM 36
- Collectivités

### Financement

Impression : entre 6000 et 7000 € HT

### Temps-agent

- Service unifié : 10 jours
- SYTOM 36 : 5 jours
- Collectivités : 5 jours

### Contexte

Les évolutions régulières des consignes de gestion des déchets, combinées à une communication différente sur chaque collectivité, créent encore de nombreuses confusions chez les habitants.

Bien que les requêtes des habitants portent sur une harmonisation complète des consignes de gestion des déchets, une première étape serait de présenter les consignes de chaque collectivité de façon identique.

### Mise en œuvre

- 2025 : Actualisation du document générique de consignes de tri réalisé par le SYTOM de la région de Châteauroux.
- T1 2026 : Adaptation pour chaque collectivité membre.
- T3 2026 : Impression et diffusion progressive du nouveau mémo-tri.

### Moyens

- Actualisation du document : chargé de mission PLPDMA et SYTOM 36
- Adaptation par collectivité : chargé de mission PLPDMA et services déchet
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de collectivités utilisant le document commun					
Taux de refus de tri dans la collecte sélective					

## 8. Promouvoir une alimentation anti-gaspillage et de saison

### Contexte

#### Public cible

- Grand public
- Habitat collectif

Le contexte économique et environnemental nous incite actuellement à repenser notre façon de cuisiner de façon locale et durable, et les habitants s'interrogent régulièrement sur l'utilisation de certains aliments : techniques permettant de les conserver, recettes pour les utiliser en entier...

Plusieurs actions ont été mises en place par les Plans Alimentaires Territoriaux dans ce but, qu'il conviendra d'accompagner en mettant l'accent sur les astuces anti-gaspillage.

#### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Mise en œuvre

- Recherche de recettes permettant de cuisiner ou conserver certains fruits et légumes produits en abondance à certaines périodes.
- Recherche de recettes sur des produits méconnus mais abordables
- Recherche de recettes de saison ou « zéro déchet » (épluchures, restes de pain...)
- Travail avec les restaurateurs locaux pour l'élaboration de recettes
- Diffusion en ligne ou sous forme de guide, utilisation dans des ateliers locaux
- **A envisager** : Discussion avec le PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour voir si leur guide de recettes (en préparation) peut être diffusé sur le reste du territoire du PLPDMA

#### Partenaires

- Collectivités
- Communes
- Restaurateurs
- Plans Alimentaires Territoriaux

### Moyens

- Collecte des recettes : chargé de mission PLPDMA
- Rédaction et mise en page : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

#### Financement

### Indicateurs

#### Temps-agent

- Service unifié : 10 à 20 jours / an

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de recettes diffusées					
Dépenses de communication					
Part des déchets organiques dans les OMR					

## 9. Coordonner l'animation départementale autour de la prévention des déchets

### Public cible

- Grand public

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Collectivités

### Financement

### Temps-agent

- Service unifié :  
15 jours / an
- Collectivités :  
5 jours / an

### Contexte

Actuellement, les animations liées à la prévention des déchets sont organisées de façon ponctuelles et indépendantes dans chaque collectivité. Il semble intéressant d'organiser un réseau permettant aux différents animateurs des actions de prévention de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques.

Dans le prolongement de ces rencontres, les événements thématiques nationaux et européens seront l'occasion de créer des temps forts d'animations autour de la prévention des déchets sur le territoire

### Mise en œuvre

- Organisation de rencontres entre les acteurs de la prévention et avec des spécialistes de certains sujets
- Coordination du calendrier d'animations entre les collectivités du PLPDMA et communication d'un programme commun aux médias.
- 2025 : Semaine Européenne du Développement Durable du 18 septembre au 8 octobre, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 22 au 30 novembre

### Moyens

- Organisation des rencontres : chargé de mission PLPDMA
- Coordination des actions : équipe-projet du PLPDMA
- Communication du programme : chargé de mission PLPDMA
- Message et visuels : chargé de mission PLPDMA

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'animations durant les périodes ciblées					
Nombre de participants aux animations					
Nombres de rencontres des animateurs					

## 10. Former les agents professionnels à la gestion intégrée des déchets verts

### Public cible

- Services espaces verts des collectivités
- Professionnels des espaces verts

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Collectivités
- Communes
- CNFPT

### Financement

Formation : 1300 à 2000 € HT / agent

### Temps-agent

- Service unifié : 10 jours / an
- Collectivités : 3 jours / an / agent

### Contexte

La normalisation de l'utilisation de déchets verts dans les jardins des habitants passe par leur intégration et leur utilisation dans l'espace public. L'implication des professionnels est donc indispensable.

### Mise en œuvre

- Recherche de formateurs et de sites de formation.
- Coordination des dates de formation avec les services intéressés.
- Ouverture possible des formations aux acteurs privés (auto-entrepreneurs, entreprises d'insertion...).

### Moyens

- Rédaction des messages : chargé de mission PLPDMA
- Campagnes dans l'espace public : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion numérique : sites et réseaux sociaux des collectivités et des communes
- Diffusion physique : à définir

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre d'agents formés					
Tonnages de déchets verts réemployés dans les espaces verts					

## 11. Encourager le don aux associations

### Public cible

- Professionnels
- Services publics

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Collectivités
- Communes
- Restaurateurs
- Plans Alimentaires Territoriaux

### Financement

### Temps-agent

- Service unifié : 10 à 20 jours / an

### Contexte

Depuis la loi EGalim de 2018, très peu de distributeurs ont organisé la redistribution des denrées alimentaires au profit de publics en situation de précarité.

Cette logique de redistribution pourrait également s'appliquer pour d'autres catégories de produits, par exemple lors du renouvellement du mobilier ou de l'équipement informatique des administrations.

### Mise en œuvre

- Liste des acteurs locaux pouvant assurer la collecte et la redistribution des denrées, vérification de leur capacités techniques (transport et stockage)
- Mise en relation avec les producteurs / distributeurs.
- Recherche de subventions pour améliorer l'équipement des organismes de collecte.
- Diffusion de messages encourageant le don d'autres produits, auprès des entreprises et des services publics.

### Moyens

- Recherche des acteurs : chargé de mission PLPDMA
- Contact des distributeurs : chargé de mission PLPDMA
- Veille sur les programmes de subvention : chargé de mission PLPDMA
- Diffusion des messages : services économiques des collectivités, organisations professionnelles locales

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de professionnels impliqués					
Subventions aux associations					
Tonnages de denrées redistribuées					

## 12. Organiser des visites d'installations de traitement des déchets

### Public cible

- Grand public
- Scolaires
- Élus

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Partenaires

- Opérateurs du traitement des déchets

### Financement

### Temps-agent

- Service unifié :  
10 jours / an

### Contexte

De nombreux habitants demandent plus de transparence et d'information sur la gestion des déchets. A ce titre, la visite d'installations de traitement peut permettre de monter certains aspects de la gestion des déchets de façon plus efficace qu'avec les outils de communication classiques.

Des visites d'installations différentes hors du territoire peuvent également permettre d'éclairer les décisions des élus concernant les évolutions de notre schéma de traitement des déchets.

### Mise en œuvre

- Contact avec les responsables d'installations de traitement et programmation des visites.
- Communication sur les visites possibles auprès des établissements scolaires et du grand public.
- Recherche de financement de visites hors du département auprès des opérateurs privés.

### Moyens

- Programmation des visites : chargé de mission PLPDMA
- Communication : chargé de mission PLPDMA
- Réservations : chargé de mission PLPDMA ou installation visitée (selon modalités définies par l'opérateur)

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de visites programmées					
Nombre de participants aux visites					

### 13. Contribuer à la réalisation de la cartographie départementale des déchets sauvages réalisée par la préfecture de l'Indre

#### Public cible

#### Contexte

La préfecture de l'Indre a débuté en janvier 2025 une cartographie des déchets sauvages à l'échelle du département.

Deux collectivités membres du PLPDMA doivent également réaliser une cartographie similaire dans le cadre de leur Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés signé avec CITEO.

#### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

#### Mise en œuvre

- Organisation des échanges avec les services de la préfecture.
- Accompagnement des communes pour la réalisation de leur cartographie.
- Extension des données collectées aux déchets diffus abandonnés.
- Utilisation des données collectées à définir

#### Partenaires

- Préfecture de l'Indre
- Collectivités
- Communes
- CITEO

#### Moyens

- Accompagnement des communes : chargé de mission PLPDMA
- Réalisation de la cartographie : services de la préfecture

#### Financement

#### Indicateurs

#### Temps-agent

- Service unifié :  
10 jours / an
- Collectivités :  
2 jours / an

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de messages diffusés					
Dépenses de communication					

## 14. Communiquer auprès des professionnels sur les nouvelles possibilités de réduction et de gestion des déchets

### Public cible

- Professionnels locaux (artisans, commerçants, entreprises...)

### Contexte

L'évolution très rapide de la réglementation et des opportunités liées à la gestion des déchets d'activité économique peut être difficile à suivre pour les professionnels.

### Porteur de l'action

Service unifié du PLPDMA

### Mise en œuvre

- Veille réglementaire sur les obligations des professionnels.
- Recherche d'initiatives permettant une réduction ou un réemploi des déchets.
- Communication régulière auprès des professionnels.

### Partenaires

- Organisations professionnelles
- Collectivités
- Observatoire régional

### Moyens

- Veille et communication : chargé de mission PLPDMA

### Financement

### Indicateurs

	2026	2027	2028	2029	2030
Nombre de professionnels engagés dans une démarche de réduction					
Estimation des DAE dans les DMA					

### Temps-agent

- Service unifié : 15 jours / an
- Collectivités (dev eco) : 5 jours / an

## V. SUIVI ET EVALUATION

### 1. Modalités de suivi

Le présent Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est établi pour la période 2025-2030. Il est suivi au quotidien par le chargé de mission et l'équipe projet du PLPDMA. Un bilan annuel du programme est présenté à la Commission consultative d'élaboration et de suivi, qui évalue l'efficacité des mesures mises en œuvre et décide des modifications à leur apporter.

Afin d'évaluer certains indicateurs clés du PLPDMA, des caractérisations régulières sont effectuées sur les OMR et la collecte sélective emballages - papiers.

Le bilan des actions spécifiques à chaque collectivité membre est ajouté au bilan général approuvé par la CCES. L'ensemble est validé par l'instance décisionnaire de chaque collectivité, puis mis à disposition du public au siège de la collectivité et via ses outils numériques.

A l'issue des 6 années du programme, un bilan de toute la période sera effectué. Il servira de base à l'élaboration des nouveaux objectifs et du nouveau plan d'actions pour la période suivante.

### 2. Indicateurs généraux

#### *Production de déchets*

		2026	2027	2028	2029	2030
DMA en kg/hab	Résultat					
	Objectif	518	507	496	485	475
Taux de refus dans la collecte des emballages	Résultat					
	Objectif	38 %	34 %	30 %	26 %	22 %
Taux d'emballages et papiers dans les OMR	Résultat					
	Objectif	31 %	27 %	23 %	19 %	15 %

#### *Indicateurs d'activité*

	2026	2027	2028	2029	2030
Financement de la prévention des déchets					
Nombre d'ETP en prévention des déchets sur le territoire					
Nombre de partenaires mobilisés sur une action					
Nombre d'événements publics organisés					

# ANNEXES

## 1. Fiche descriptive de chaque collectivité

### Fiche collectivité

#### Communauté de communes Chabris - Pays de Bazelle



EPCI rural dispersé

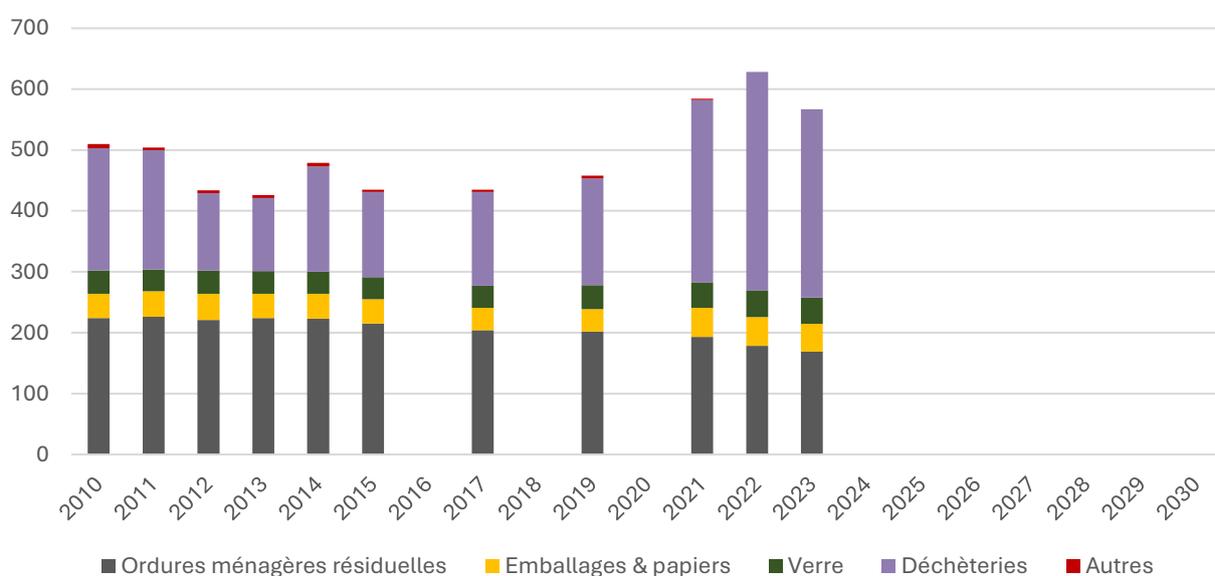
10 communes

6 286 habitants

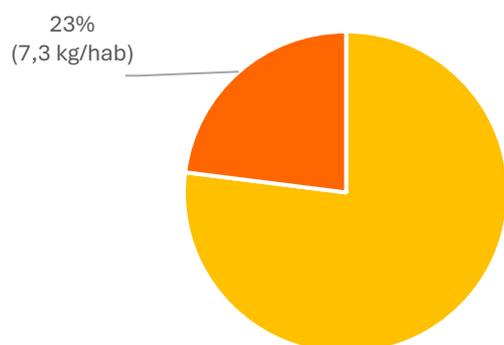
249,6 km<sup>2</sup>

24,7 habitants au km<sup>2</sup>

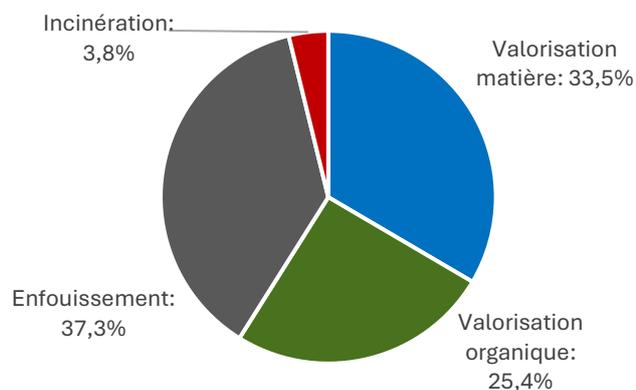
### Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



### Taux de refus dans les emballages (2023)



### Traitement des déchets (2023)



**Actions en cours :**

**Compostage :** distribution de composteurs individuels depuis 2009.

**Communication :** animations dans les écoles, exposition itinérante sur la gestion des déchets

**Dépôts sauvages :** un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés est en cours d'élaboration, soutenu par CITEO.

**Projets :**

**Acteurs locaux :**

**Horizon 36 :** entreprise d'insertion qui propose un service de gestion des déchets organiques par lombricompostage. Cette opération produit du compost, du thé de compost et des lombrics, utilisés en partie par l'entreprise pour son activité d'aquaponie basée à Chabris. Pour l'instant, Horizon 36 dispose d'une nurserie à lombrics qui lui sert d'équipement de démonstration, et a mis en place 3 lombricomposteurs pour des habitats collectifs à Châteauroux, en partenariat avec le bailleur social Scalis.

## Communauté de communes du Châtillonnais en Berry

EPCI rural dispersé

10 communes

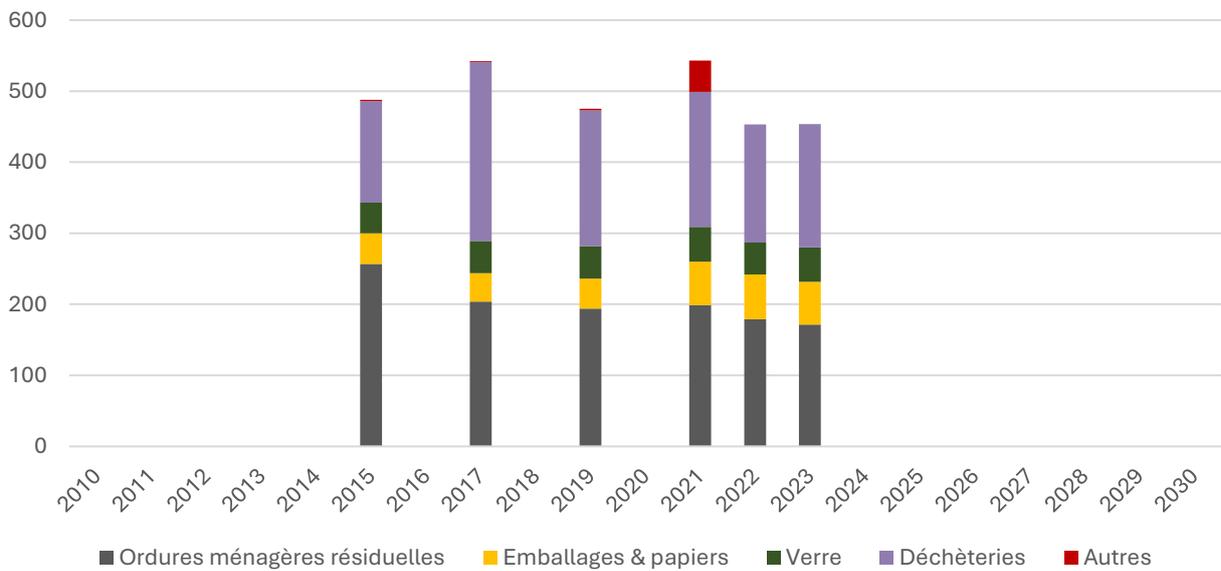
5 891 habitants

276,4 km<sup>2</sup>

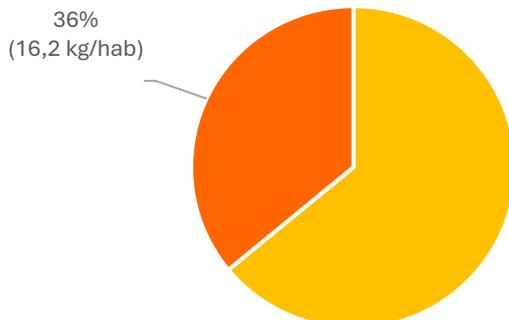
20,4 habitants au km<sup>2</sup>



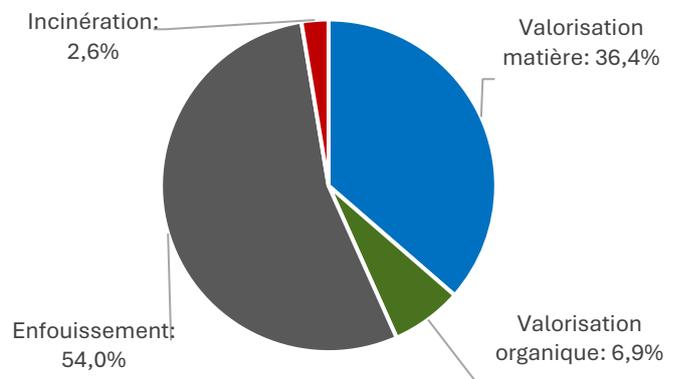
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les  
emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



Acteurs locaux :

**ACDD 36** : association citoyenne de vigilance sur le centre d'enfouissement de Châtillon-sur-Indre. Elle diffuse également des messages de prévention des déchets.

Communauté de communes  
Cœur de Brenne

EPCI rural dispersé

11 communes

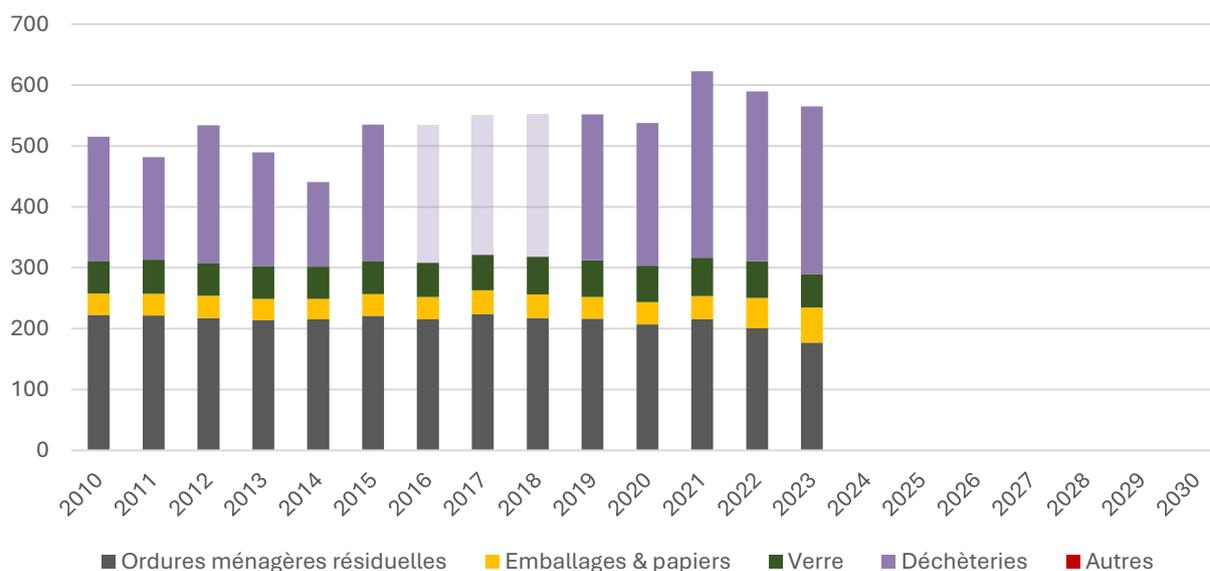
4 697 habitants

441,8 km<sup>2</sup>

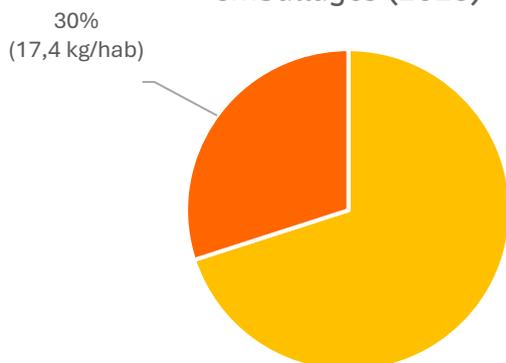
10,5 habitants au km<sup>2</sup>



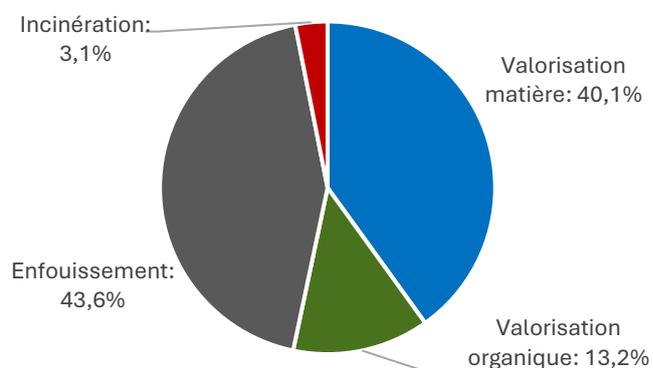
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



#### Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels depuis 2005. Projet d'installation de 30 points d'apport volontaire pour compléter l'offre de gestion de proximité.

#### Acteurs locaux :

**CPIE Brenne – Berry** : Installé à Azay-le-Ferron, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement travaille depuis plusieurs années avec certaines collectivités de l'Indre et du Cher, principalement sur la gestion à la source des déchets organiques. Il a accompagné la mise en place de composteurs collectifs sur les territoires de Châteauroux Métropole, du SYMCTOM du Blanc, de la CCVIB et d'Issoudun. Il a également travaillé avec la CCEV pour la mise en place des points d'apport volontaire de biodéchets, avec le SYMCTOM du Blanc et la commune de Sainte-Fauste pour la mise à disposition de broyeurs de végétaux, et avec Bourges+ pour former les habitants au compostage individuel.

Dans le cadre de son programme annuel d'animations grand public, le CPIE réalise des animations autour du jardinage naturel et de pratiques zéro déchets (cuisine, tawashi...).

## Communauté de communes Écueillé Valençay

EPCI rural dispersé

18 communes

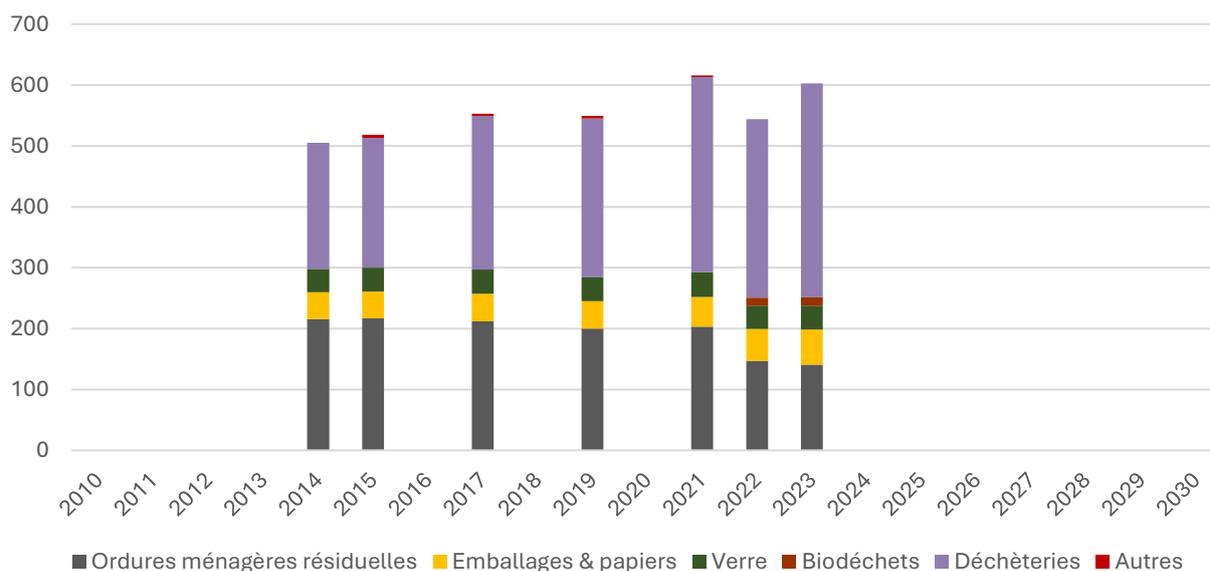
11 201 habitants

539,9 km<sup>2</sup>

20,2 habitants au km<sup>2</sup>

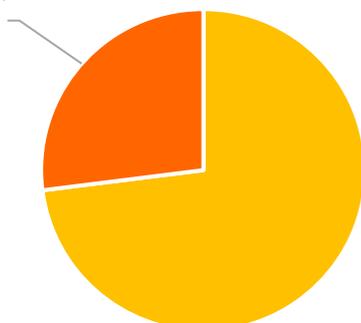


Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant

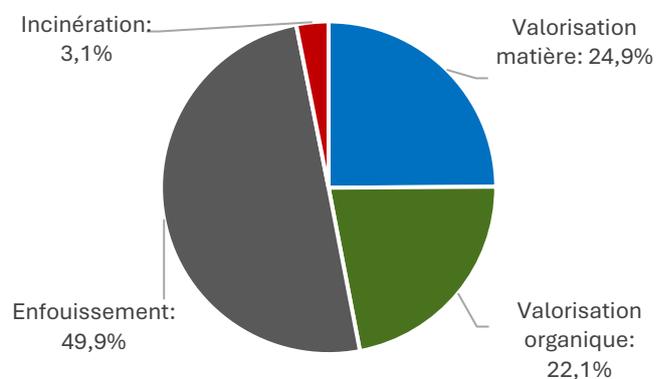


Taux de refus dans les emballages (2023)

27%  
(15,6 kg/hab)



Traitement des déchets (2023)



#### Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : installation de 130 points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires en 2022.

**Sensibilisation** : animations scolaires, stands et animations à destination du grand public. Diffusion d'articles dans les médias des collectivités (site web, bulletins municipaux). Embauche d'une animatrice prévention des déchets / fresque du climat en 2024.

#### Acteurs locaux :

**Agridec / Indre Environnement** : entreprise proposant un service de traitement des déchets verts, notamment sur sa plateforme de compostage à Heugnes. Choisie en 2022 par la CC Écueillé – Valencay pour assurer la collecte et le traitement des déchets alimentaires déposés en points d'apport volontaire.

**Besoin d'R** : association créée en 2024, elle organise des actions autour de la consommation responsable et du réemploi, et a pour but la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire de la CC Écueillé – Valencay.

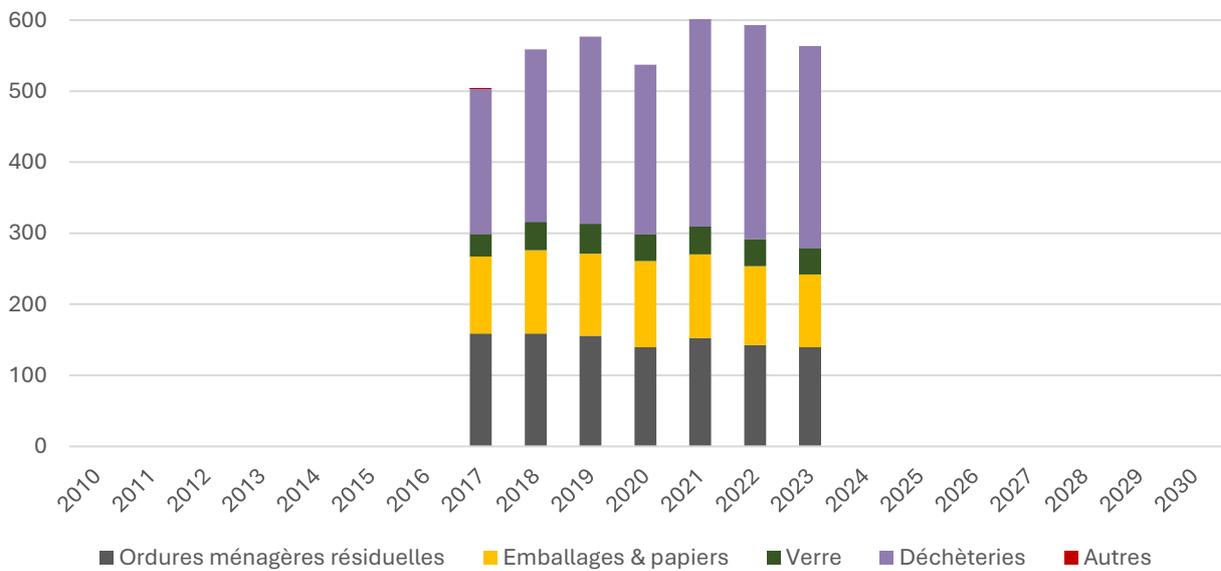


**Communauté de communes  
Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse**

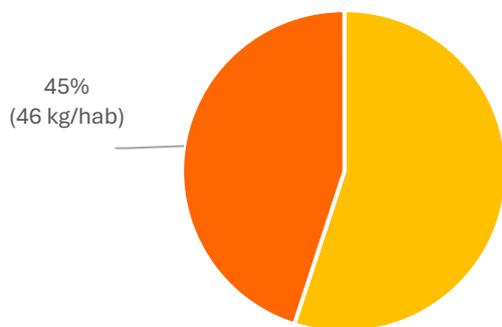
EPCI rural avec ville centre

21 communes                      19 415 habitants  
452,4 km<sup>2</sup>                         42,9 habitants au km<sup>2</sup>

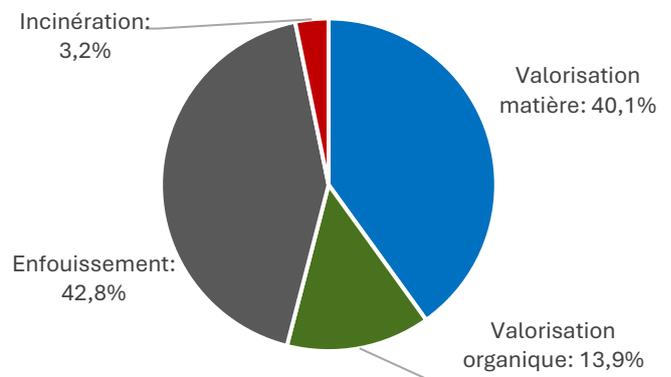
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages\* (2023)



Traitement des déchets (2023)



\* : taux de refus moyen du SYTOM 36

### Actions en cours :

**Compostage** : distribution de composteurs individuels depuis 2021, site de compostage partagé à la résidence La Rosette (Scalis).

**Communication** : distribution d'un magazine annuel sur la gestion des déchets.

**Projets** : création d'une nouvelle déchèterie, programme de sensibilisation dans les écoles. Projets d'économie circulaire dans le cadre du PCAET, dont réhabilitation d'une friche industrielle pour y installer un espace de coworking et une ressourcerie.

### Acteurs locaux :

**La Bascule** : Ressourcerie associative, elle organise également des ateliers et des animations. L'association souhaite se développer et agir sur l'ensemble des sujets en lien avec la prévention des déchets.

**Le Fil Vert** : Association dédiée à la valorisation des textiles (réparation, upcycling, ateliers créatifs...). Elle a repris ses activités en septembre 2024.

**Les Jardins Partagés de la Grenouille** : Association de jardinage naturel, elle organise des visites et des ateliers dans le site mis à sa disposition, ainsi que des animations à destination des écoles et du collège.

## Communauté de communes du Pays d'Issoudun



EPCI mixte à dominante rurale

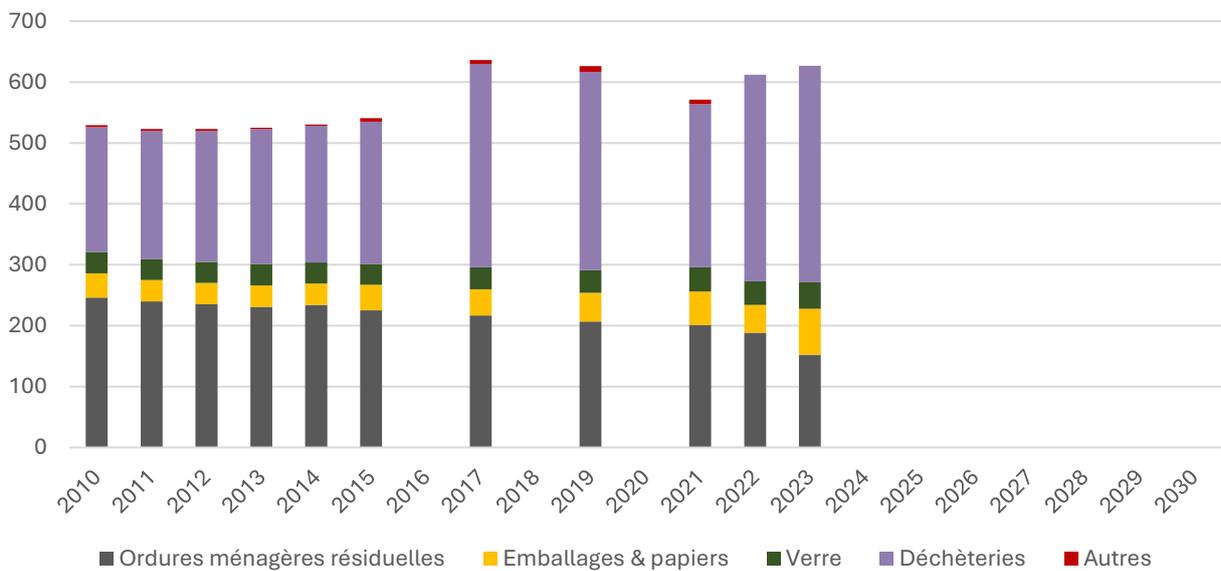
12 communes

18 149 habitants

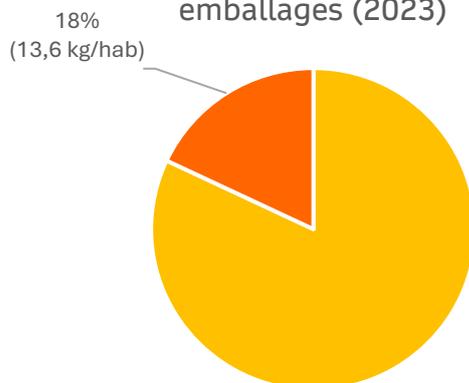
310,7 km<sup>2</sup>

60,8 habitants au km<sup>2</sup>

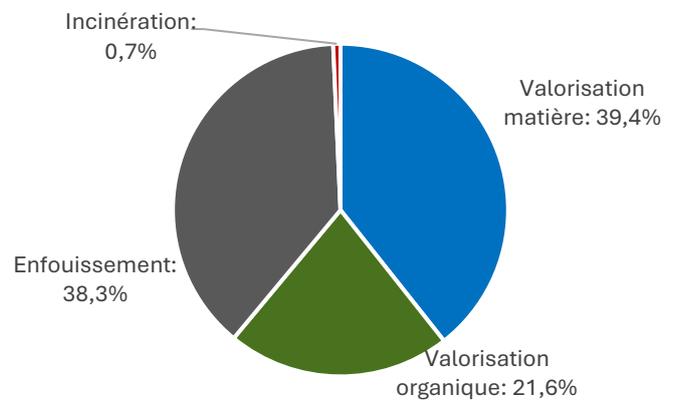
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les  
emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels.

Acteurs locaux :

**Alter Mondo** : association installée dans l'écolieu du Moulin de Landrolle. Elle a proposé des ateliers d'auto-réparation et des animations autour de l'alimentation et du gaspillage alimentaire. En sommeil pour le moment.

Communauté de communes  
La Châtre - Sainte-Sévère



EPCI rural avec ville centre

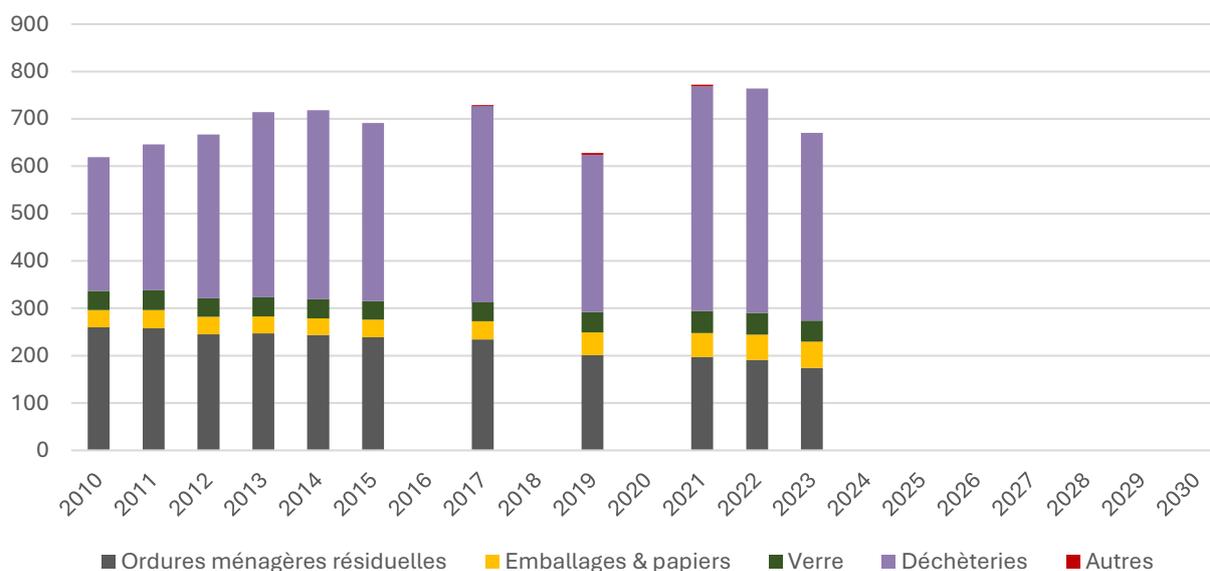
30 communes

16 289 habitants

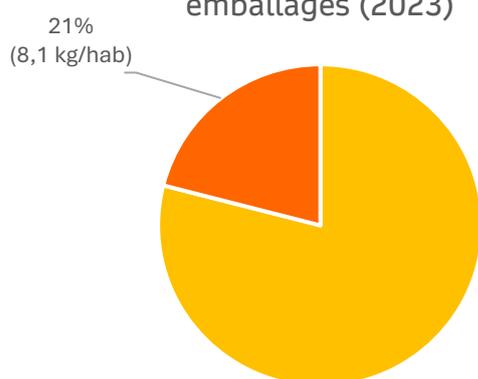
642,8 km<sup>2</sup>

25,1 habitants au km<sup>2</sup>

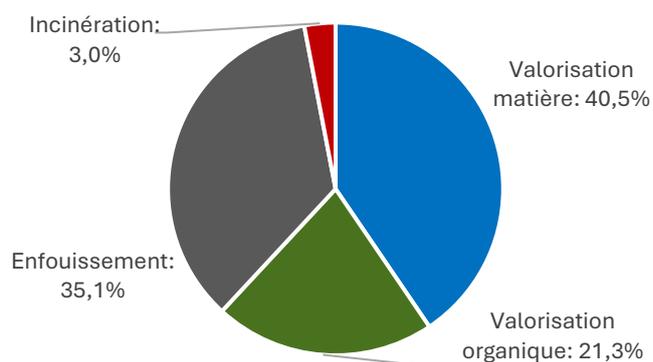
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels.

**Sensibilisation** : animations scolaires et à destination du grand public. Diffusion d'articles dans les médias des collectivités (site web, bulletins municipaux).

Acteurs locaux :

**Récup & Créer** : Association de promotion de l'économie circulaire située à La Châtre, elle organise des ateliers de réparation et participe à diverses actions liées de près ou de loin à la prévention des déchets.

Communauté de communes  
Levroux Boischaut Champagne



EPCI rural dispersé

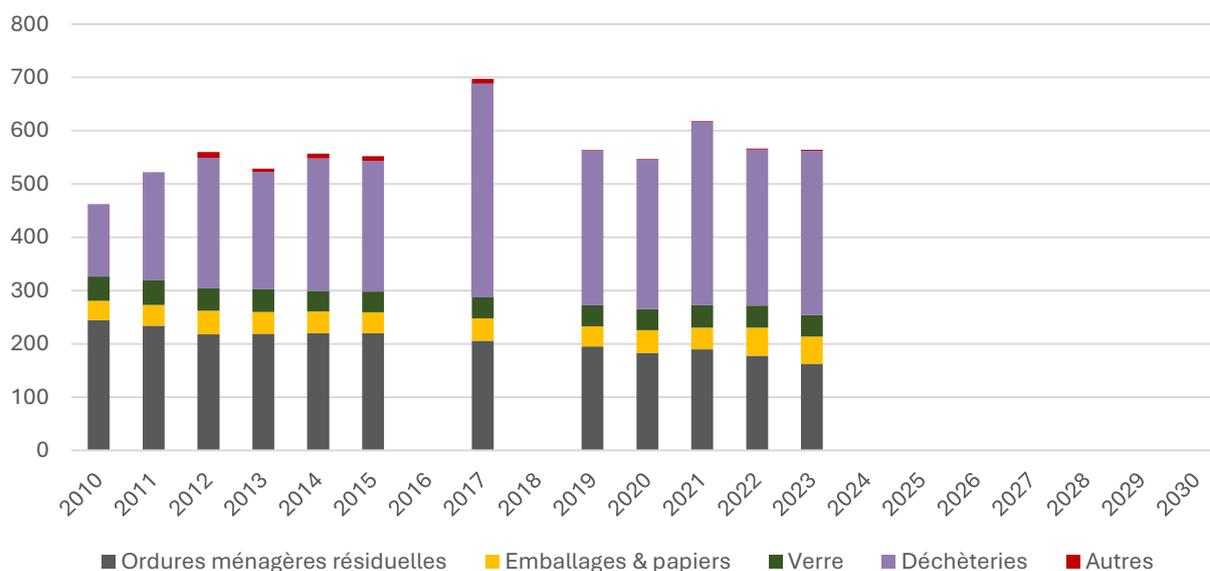
10 communes

6359 habitants

342,9 km<sup>2</sup>

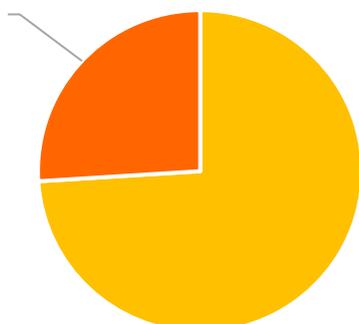
18,1 habitants au km<sup>2</sup>

Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant

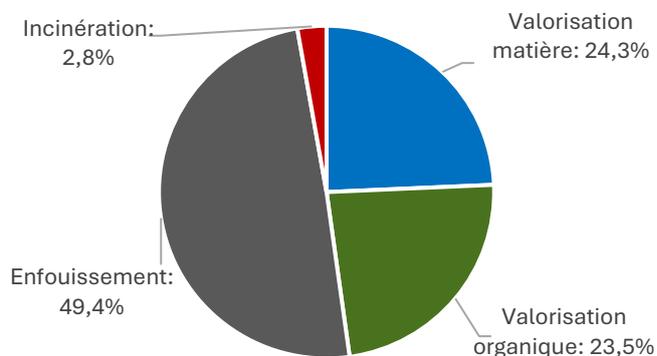


Taux de refus dans les emballages (2023)

26%  
(13,3 kg/hab)



Traitement des déchets (2023)



Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels.

**Sensibilisation** : une campagne d'animations a été menée dans les écoles et le collège, ainsi que sur les marchés pendant la SERD (2 années).

**Dépôts sauvages** : un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés est en cours d'élaboration, soutenu par CITEO.

## Communauté de communes de la Marche Berrichonne

EPCI rural dispersé

9 communes

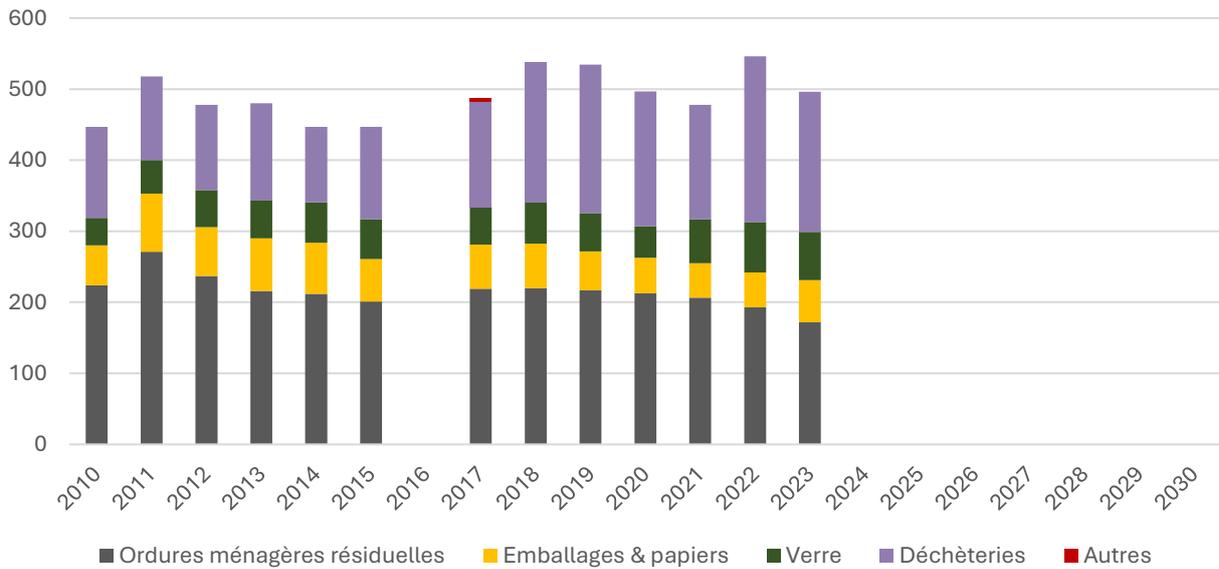
5698 habitants

284,2 km<sup>2</sup>

19,5 habitants au km<sup>2</sup>

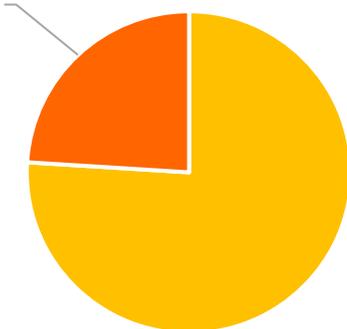


Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant

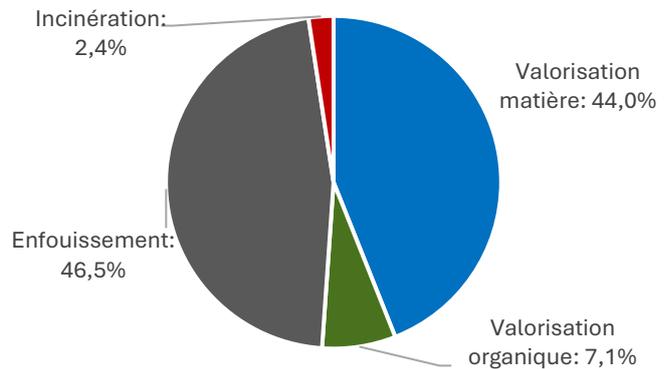


Taux de refus dans les emballages (2023)

24%  
(14,4 kg/hab)



Traitement des déchets (2023)



Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels et de bioseaux.  
Prêt d'un broyeur de végétaux pour les particuliers.

**Sensibilisation** : édition d'un document d'information annuel distribué avec la redevance.  
Distribution de stickers « Stop Pub » à l'espace France Services.

**Communauté de communes  
Val de Bouzanne**



EPCI rural dispersé

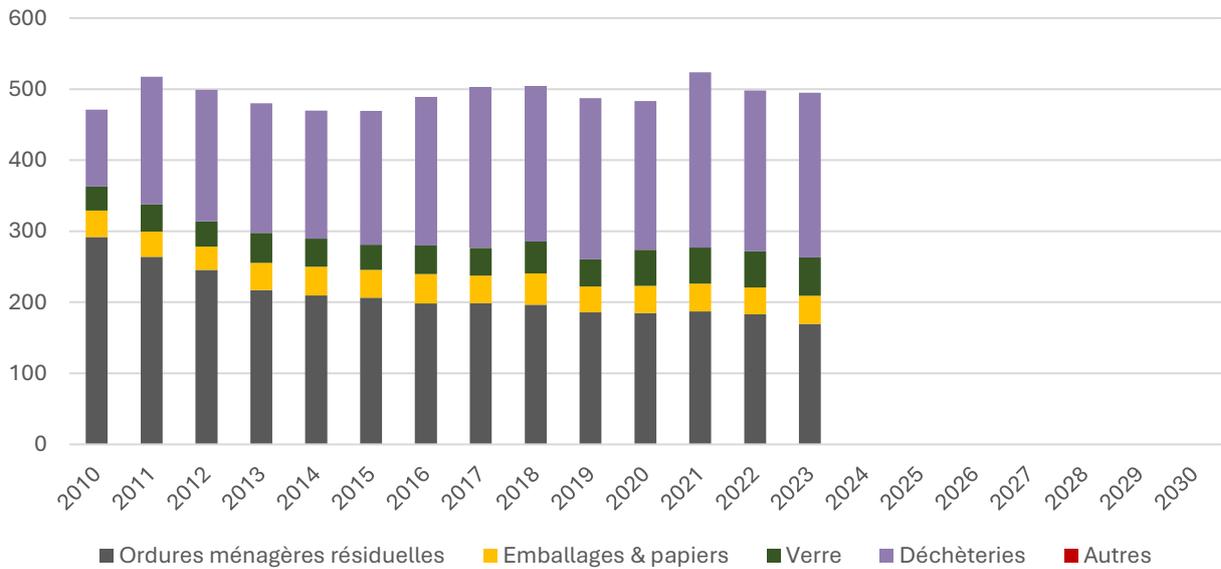
12 communes

5 973 habitants

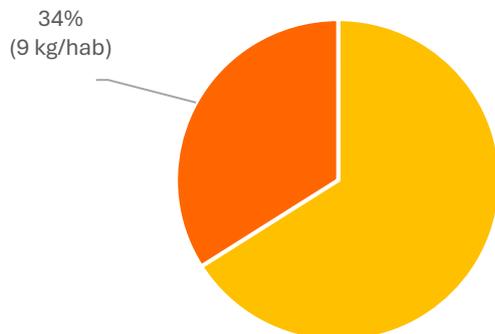
2772 km<sup>2</sup>

21,5 habitants au km<sup>2</sup>

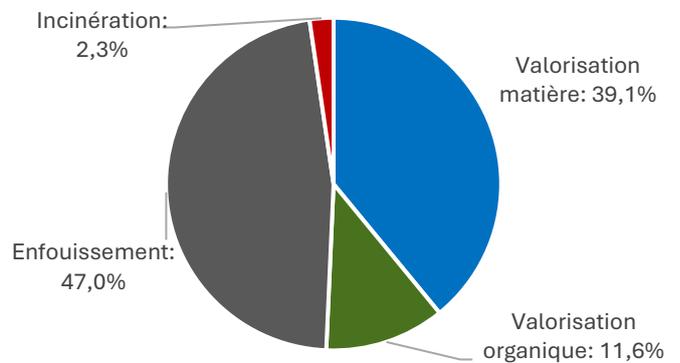
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels.

Communauté de communes  
Val de l'Indre - Brenne



EPCI rural dispersé

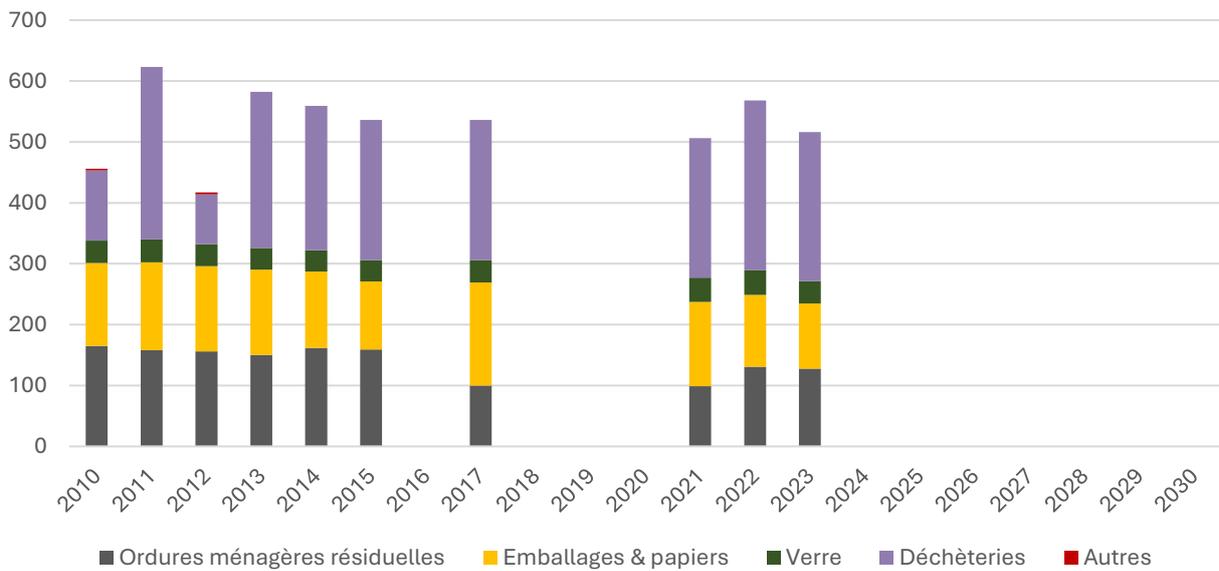
12 communes

13 368 habitants

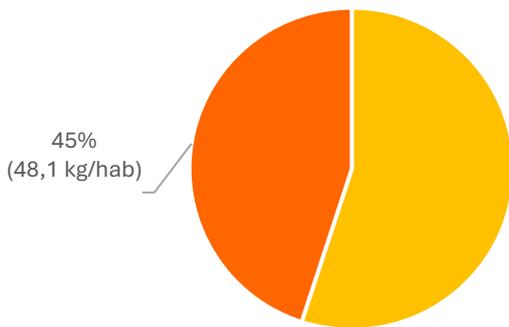
481,6 km<sup>2</sup>

27,8 habitants au km<sup>2</sup>

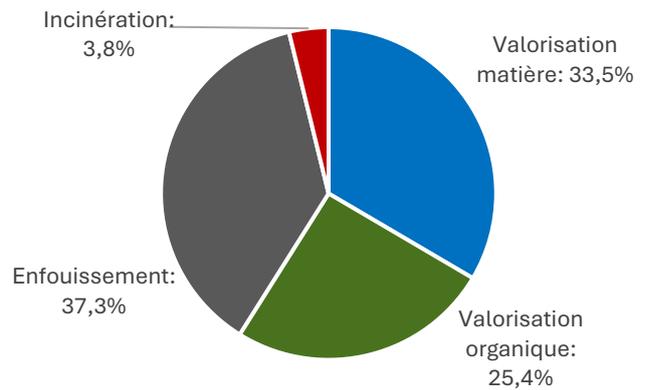
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages\* (2023)



Traitement des déchets (2023)



\* : taux de refus moyen du SYTOM 36

Actions en cours :

**Compostage** : distribution de composteurs individuels en bois.

Acteurs locaux :

**Mill'Pot'Ages** : association dont le but est de créer du lien entre les habitants autour de Villedieu-sur-Indre. Elle est impliquée dans la démarche zéro déchet et organise des ateliers et des animations autour de ce thème.

## SICTOM de Champagne Berrichonne

Syndicat mixte rural dispersé

39 communes

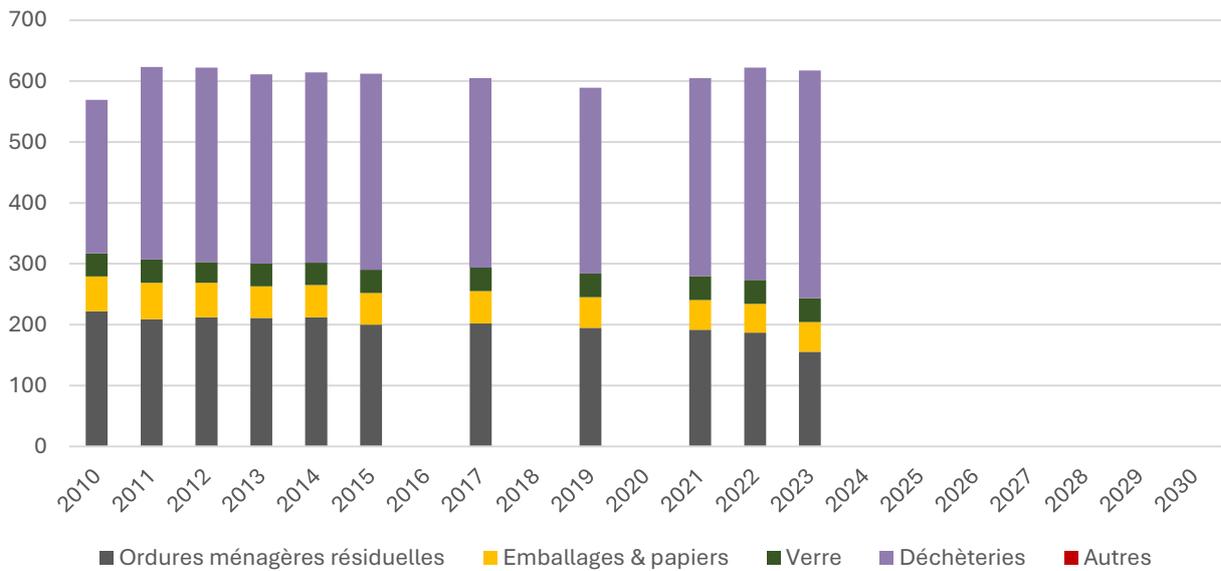
21 332 habitants

942,7 km<sup>2</sup>

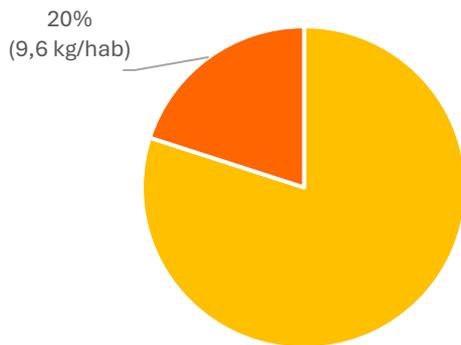
22,6 habitants au km<sup>2</sup>



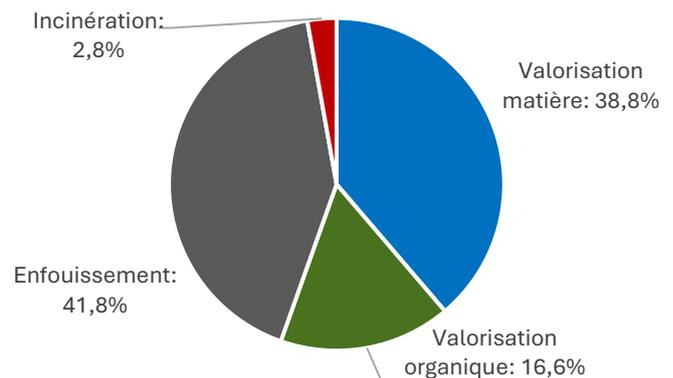
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



**Actions en cours :**

**Gestion des biodéchets :** Communes d'Aize et de Sainte-Fauste : mise à disposition d'un broyeur de végétaux.

**Eco-consommation :** action sur le gaspillage alimentaire dans les écoles de la CC Champagne Boischauts.

**Acteurs locaux :**

**Compost'en Berry :** Association basée dans le Cher, sa principale activité est l'installation et le suivi de composteurs collectifs. Elle propose également des actions de sensibilisation au compostage, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de collecte et traitement des biodéchets pour les professionnels.

## SYMCTOM

Syndicat mixte rural dispersé

45 communes

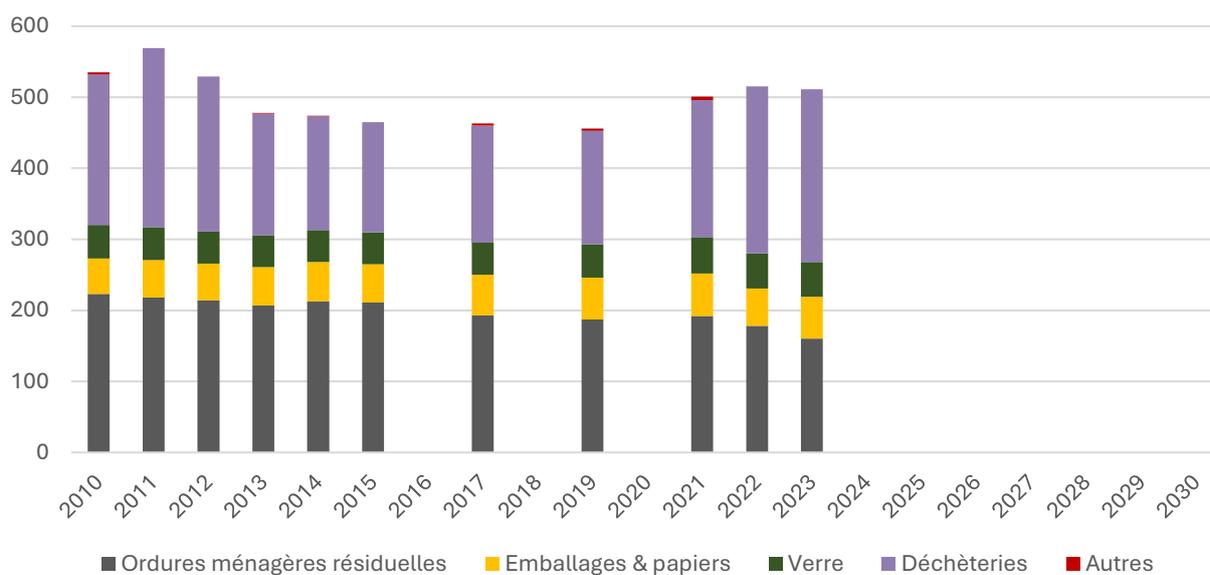
23 994 habitants

1 331,3 km<sup>2</sup>

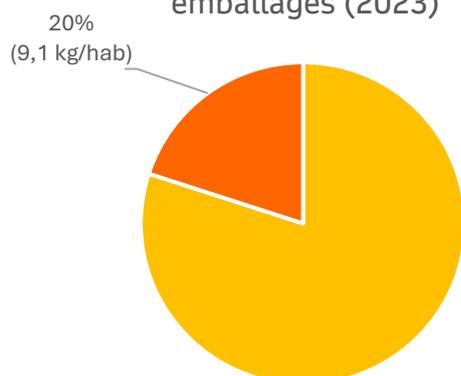
18 habitants au km<sup>2</sup>



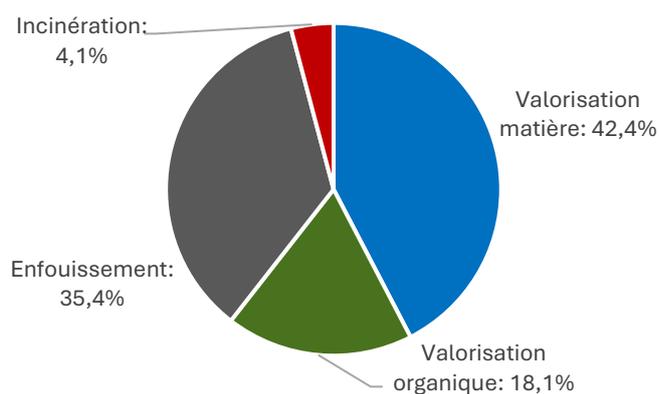
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages (2023)



Traitement des déchets (2023)



#### Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels depuis 2005, distribution de poules lors d'opérations annuelles. Mise en place de composteurs collectifs dans les établissements d'hébergement et de restauration, puis près de certains logements collectifs.

**Sensibilisation** : animations publiques et scolaires.

**Éco-consommation** : création et distribution de Stop-pub, prêt de gobelets réutilisables pour les événements locaux.

**Autre** : mise en place de la collecte en bacs individuels et de la tarification incitative.

#### Acteurs locaux :

**Emmaüs** : Structure historique du réemploi en France, la communauté Emmaüs de l'Indre dispose de 4 lieux de vente dans le département, dont la communauté du Blanc.

**ID en Brenne** : Structure d'insertion basée au Blanc, elle gère deux chantiers d'insertion en lien avec le réemploi : OSE Recyclage (fabrication de meubles en bois de palette) et Le Mouchoir de Poche (réparation et création textile).

**Répar'Lab** : Association basée au Blanc, elle organise des ateliers de réparation, des formations pour faire durer son équipement numérique, et d'autres actions destinées à prolonger la vie des objets.

## Châteauroux Métropole

EPCI mixte à dominante rurale

14 communes

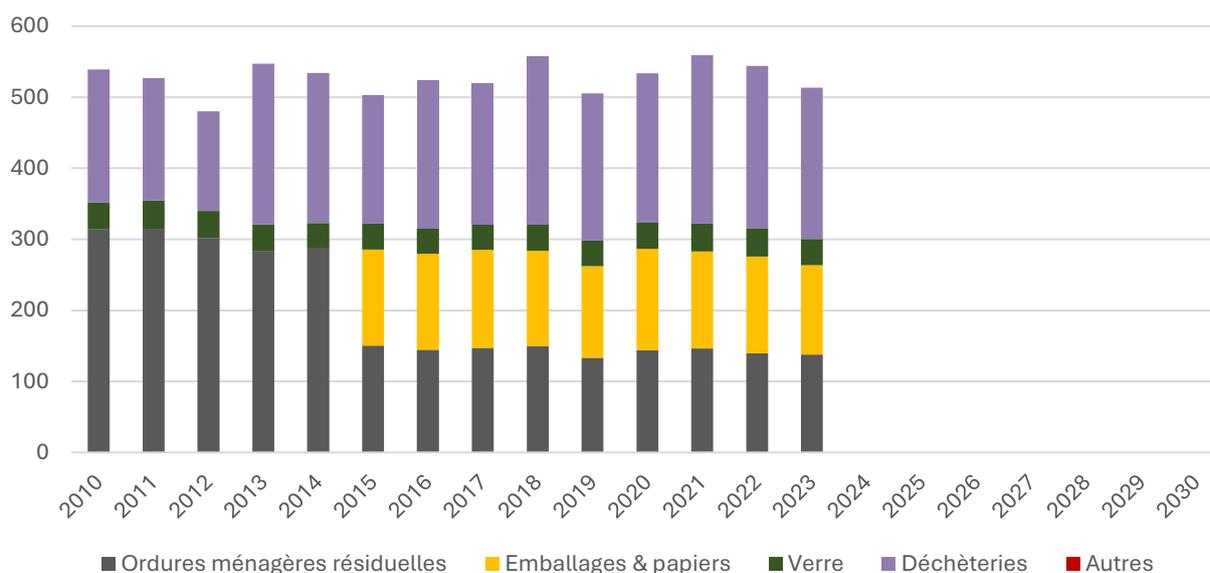
72 542 habitants

537,9 km<sup>2</sup>

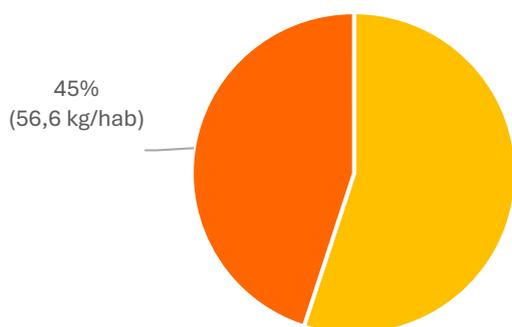
134,9 habitants au km<sup>2</sup>



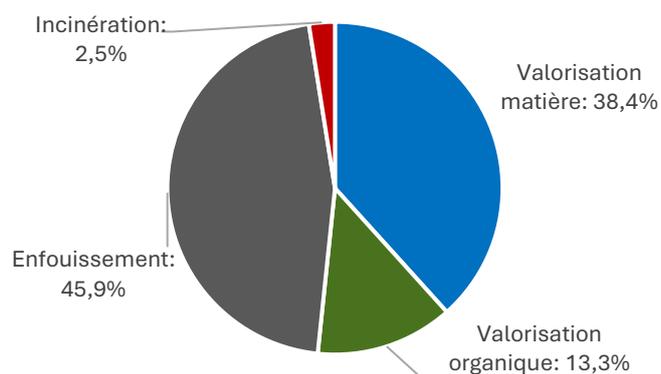
Évolution de la collecte de déchets en kg / habitant



Taux de refus dans les emballages\* (2023)



Traitement des déchets (2023)



\* : taux de refus moyen du SYTOM 36

### Actions en cours :

**Gestion des biodéchets** : mise à disposition de composteurs individuels, distribution de poules lors d'événements. Mise en place de composteurs collectifs (+ une expérimentation de lombricompostage) en partenariat avec les bailleurs sociaux.

**Sensibilisation** : Action du SYTOM 36 : stands, animations (dont scolaires), visites du centre de tri.

**Dépôts sauvages** : un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés est en cours d'élaboration, soutenu par CITEO.

### Acteurs locaux :

**AGIR 36** : Structure d'insertion s'occupant de la majorité de la collecte et du réemploi textile sur le territoire. Elle gère un centre de tri à Déols et trois boutiques, à Châteauroux et Villedieu-sur-Indre. Actuellement l'association est en grande difficulté financière, du fait de l'arrêt des exportations vers l'Afrique et de l'augmentation du coût de l'incinération (partie non valorisable des textiles collectés).

**Artis'Up** : Actif depuis 2024, Artis'Up est un tiers-lieu d'un tout nouveau type. Il s'inscrit dans le réseau des manufactures de proximité. Ces établissements innovants ont été créés en réponse à un appel à projet national qui avait pour but d'installer des structures de production et de fabrication locales sur tout le territoire.

Artis'Up se compose de deux activités principales : hébergement de professionnels ayant besoin de locaux, et mise à disposition de machines de production (soit avec un accompagnement visant à l'autonomie, soit sous forme de prestation réalisée par les équipes d'Artis'Up). Par sa flexibilité, sa polyvalence et ses engagements environnementaux, la structure est capable à la fois de travailler avec des matériaux de récupération, et de fabriquer des pièces uniques / de petite série destinées à la réparation.

**Berry Lab 36** : FabLab associatif financé en partie par Châteauroux Métropole et la CCI.

**Châteauroule** : Association créée pour promouvoir la pratique du vélo, qui propose également des ateliers participatifs de réparation de vélo.

**Emmaüs** : Structure historique du réemploi en France, la communauté Emmaüs de l'Indre dispose de 4 lieux de vente dans le département, dont la communauté de Déols et la boutique de Châteauroux.

**Indre Nature** : Association de veille et de sensibilisation environnementale. Bien que les activités de l'association dans l'Indre soient assez éloignées de la réduction des déchets, plusieurs de ses membres sont impliqués dans le suivi citoyen d'installations de gestion des déchets. De plus, l'association est affiliée à France Nature Environnement, qui a déjà réalisé plusieurs actions et enquêtes sur le sujet.

**L'Ail des Ours** : Structure associative de promotion du jardinage naturel qui propose des ateliers et autres activités de sensibilisation, principalement dans son jardin de Luant.

**La Secousse** : L'association a repris le dernier commerce de Jeu-les-Bois pour en faire un café associatif. Elle propose différents ateliers en lien avec le réemploi et la consommation responsable.

**OPAC 36** : Un des deux bailleurs sociaux présents sur tout le département. Via sa structure ECOPAC, il déploie depuis quelques années des animations sur les thèmes liés à l'environnement et au logement, notamment sur la gestion des déchets à son domicile.

**Pharmacie humanitaire internationale** : Cette association nationale, qui dispose d'une antenne à Déols, collecte et réhabilite du matériel médical pour le distribuer dans d'autres pays.

**Scalis** : Second grand bailleur social présent sur le département. En partenariat avec Horizon 36 et Châteauroux Métropole, 3 installations de lombricompostage ont pu être déployées sur leurs sites d'habitat collectif. Deux autres sites ont bénéficié de l'installation de composteurs, à Argenton-sur-Creuse et Buzancais.

## 2. Composition de la CCES au 1<sup>o</sup> mai 2025

### Collège 1 : élus

Structure	Nom	Prénom	Fonction
CC Chabris - Pays de Bazelle	JOURDAIN	Philippe	Président
CC Chabris - Pays de Bazelle	DERVILLÉ	Alain	Vice-Président
CC Chatillonnais en Berry	NICAUD	Gérard	Président
CC Chatillonnais en Berry	ROUFFY	Marc	Vice-Président
CC Cœur de Brenne	CAMUS	Jean Louis	Président
CC Cœur de Brenne	BOISLAIGUE	Christian	Vice-Président
CC de la Marche Berrichonne	COURTAUD	Pascal	Président
CC du Pays d'Issoudun	LAIGNEL	André	Président
CC du Pays d'Issoudun	PAUVREHOMME	Pascal	Vice-président
CC Écueillé - Valencay	BROSSIER	Annick	Présidente
CC Écueillé - Valencay	REUILLON	Alain	Vice-Président
CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	MILLAN	Vincent	Président
CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	NANDILLON	Jean-Pierre	Vice-Président
CC La Châtre - Sainte-Sévère	JUDALET	Patrick	Président
CC La Châtre - Sainte-Sévère	BLIN	Michel	Vice-Président
CC Levroux Boischaut Champagne	ROUSSEAU-JOUHENNET	Alexis	Président
CC Levroux Boischaut Champagne	FOURRÉ	Thierry	Vice-Président
CC Val de Bouzanne	ROBERT	Christian	Président
CC Val de Bouzanne	GUENIN	Didier	Vice-Président
CC Val de l'Indre - Brenne	THOMAS	Nicolas	Président
CC Val de l'Indre - Brenne	BOIRON	Patrice	Vice-Président
Châteauroux Métropole	AVÉROUS	Gil	Président
Châteauroux Métropole	GENESTE	Delphine	Vice-Présidente
Département de l'Indre	DOUCET	Claude	Vice-Président
Région Centre - Val de Loire	GODET	Jérémie	Vice-Président

SICTOM de Champagne Berrichonne	VAN REMORTERE	Éric	Président
SYMCTOM	GUENAND	Thierry	Président
SYMCTOM	DUMANS	Amélie	Vice-Présidente
SYMCTOM	LAROCHE	Laurent	Vice-Président
SYTOM de la Région de Châteauroux	CHALMAIN	Éric	Président
SYTOM de la Région de Châteauroux	GEORJON	Michel	Vice-Président

### Collège 2 : techniciens

Structure	Nom	Prénom	Fonction
Ademe	CARRERE	Laure	Coordinatrice pôle Déchets et Économie Circulaire
Ademe	DEMONT	Marie	Ingénieur Économie Circulaire et Déchets
CC Chabris - Pays de Bazelle	CHEVALIER	Martine	Responsable du service Environnement
CC Chabris - Pays de Bazelle	JOLY	Noémie	Secrétaire/comptable service Environnement
CC Chabris - Pays de Bazelle	POURRET	Séverine	Secrétaire
CC Chatillonnais en Berry	BRUNET	Anne	Secrétaire du service Déchets ménagers
CC Chatillonnais en Berry	DELMAS	Nicolas	Responsable pôles projets
CC Cœur de Brenne	FOURIER	Cyril	Responsable OM et voirie
CC de la Marche Berrichonne	CHAUVAT	Delphine	Directrice
CC du Pays d'Issoudun	MANDARD	Sébastien	
CC Écueillé - Valencay	DAVID	Flavie	Responsable du service Déchets Ménagers
CC Écueillé - Valencay	GARNIER	Eva	Chargée de mission Prévention des Déchets
CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	SAFAH	Rémi	Directeur des services techniques
CC Éguzon - Argenton - Vallée de la Creuse	MATHY	Flora	Chargée de mission Alim & Transition écologique
CC La Châtre - Sainte-Sévère	BRZUSTOWICZ	Natacha	Directrice du service Environnement
CC La Châtre - Sainte-Sévère	CARDINET	Bertrand	Responsable de la collecte des déchets
CC Levroux Boischaux Champagne	POITOU	Emmanuel	Responsable des services techniques

CC Val de Bouzanne	HONTE	Christelle	Secrétaire
CC Val de Bouzanne	MAYET	Isabelle	Secrétaire
CC Val de Bouzanne	MENURET	Lucette	Secrétaire
CC Val de l'Indre - Brenne	AUBRUN-GIRAUD	Céline	Responsable du service Gestion des Déchets
CC Val de l'Indre - Brenne	LEPAGE	Fabien	Resp. Aménagement du Territoire
Chambre d'Agriculture	PERROT	Claire	Conseillère économie circulaire
Chambre de Commerce et d'Industrie	GROUSSET	Cécile	Conseillère environnement
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	GLUTRON	Delphine	Conseillère transition écologique
Châteauroux Métropole	GERMAIN	Christelle	Directrice de l'Environnement
Châteauroux Métropole	MAGNAVACCA	Gaëlle	Responsable du service Propreté - Déchets
Département de l'Indre	DUSAUSSOY	Boris	Directeur de l'Environnement
Région Centre - Val de Loire	JORY	Claire	Cheffe du service Transition Ecologique
Région Centre - Val de Loire	MAUGÉ	Julien	Chargé de mission "Plan déchets"
SICTOM de Champagne Berrichonne	GARDETTE	Olivier	
SYMCTOM	DESCHAMPS	Damien	Responsable communication et prévention
SYMCTOM	HUGUET	Laurent	Directeur
SYTOM de la Région de Châteauroux	BLANC	Laurène	Animatrice prévention / communication
SYTOM de la Région de Châteauroux	PROT	Jérôme	Directeur

### Collège 3 : acteurs locaux & partenaires

Structure	Nom	Prénom	Fonction
ACDD 36	RENEE	Martine	Présidente
Agir 36	UYAR	Christelle	Directrice
Agridec	CHRISTIAENS	Julien	Directeur
Artis'Up	LEGER	Jean- Christophe	Gérant
CITEO	MENARD	Nicolas	Responsable des Opérations Région Ouest
Compost'en Berry	PIVETEAU	Lauranne	Présidente

CPIE Brenne-Berry	HOCHARD	Muriel	Directrice
CPIE Brenne-Berry	ROY	Clémence	Référente Énergie et Déchets
GDMA 35	BORDET	Marjorie	Ingénieur
Horizon 36	DE GERMAIN	Jean-Michel	Président
Indre Nature	VIARD	Dominique	Vice-président
Indre Nature	WINANDY	Sophie	Secrétaire
La Bascule	BRUNET	Benoît	Coordinateur
La Secousse	SABATHE	Anna	Coordinatrice
Mill'Pot'Âges	CHARBONNIER	Céline	Coordinatrice
OPAC 36	KILITURI	Viktoriya	Chargée de mission
RAR Centre - Val de Loire	VERWAERDE	Coralie	Coordinatrice régionale
Répar'Lab	MARIE	Marc	Président
Réseau Vrac & Réemploi	GAUTHIER	Léa	Référente région CVL
SABI 36	ZINCK	Henry	Coordinateur
Scalis	HULEUX	Nadine	Directrice secteur Châteauroux

**Illustrations de couverture (de haut en bas) :** Thomas Bresson / CC BY 2.0 ; Greta Hoffman via Pexels ; RaMa2016 via Wikimedia Commons / CC BY 4.0 ; C-pradel via Wikimedia Commons / CC BY 4.0